

LES ÉTAPES D'UN INTELLECTUEL

Albert Réville

DC
354
.R41
1898

DUKE
UNIVERSITY



LIBRARY





ALBERT RÉVILLE

LES ÉTAPES

D'UN

INTELLECTUEL

A PROPOS DE L'AFFAIRE DREYFUS



PARIS

P. V. STOCK, ÉDITEUR

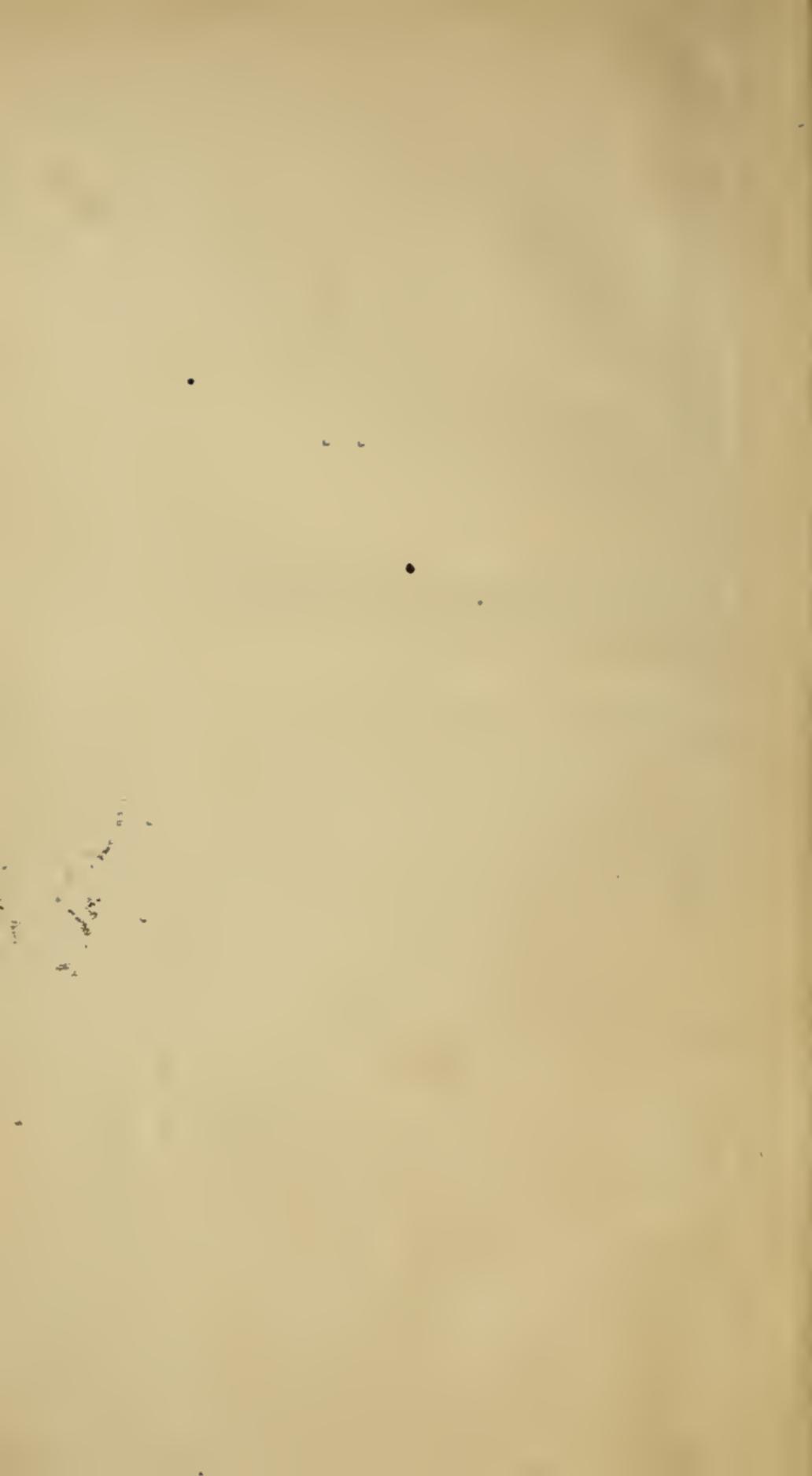
(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉÂTRE-FRANÇAIS

PALAIS-ROYAL

1898

Droits de reproduction, de traduction et d'analyse réservés pour tous les
pays, y compris la Suède et la Norvège.



LES ÉTAPES
D'UN INTELLECTUEL

A PROPOS DE L'AFFAIRE DREYFUS

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

ALBERT RÉVILLE

LES ÉTAPES

//
D'UN

INTELLECTUEL

A PROPOS DE L'AFFAIRE DREYFUS



PARIS

P.-V. STOCK, ÉDITEUR

(Ancienne Librairie TRESSE & STOCK)

8, 9, 10, 11, GALERIE DU THÉÂTRE-FRANÇAIS

PALAIS-ROYAL

1898

Tous droits de traduction, de reproduction et d'analyse réservés
pour tous pays, y compris la Suède et la Norvège.



944.37
D7.235

LES ÉTAPES

D'UN INTELLECTUEL

I

LA FOI

Un vieil ami, célibataire, occupant une chaire d'enseignement supérieur, avec lequel je vis sur le pied de la plus étroite intimité, a l'habitude, que je lui envie — car je voudrais faire comme lui, mais je n'en ai pas la patience — d'inscrire à peu près quotidiennement, sous forme de journal manuscrit, ses opinions et ses impressions sur les événements et les débats à l'ordre du jour. Il y aura là, dans quelque quarante ans, les éléments d'un livre de *Mémoires* sur la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

Il a bien voulu me communiquer les pages de ce livre intime où il a noté ses réflexions sur l'affaire de l'infortuné Dreyfus. On y suit les transitions qui l'ont mené insensiblement, presque sans qu'il s'en

500008

aperçût, de sa croyance première en la culpabilité de l'ex-capitaine à la conviction diamétralement opposée. Sur mes instances réitérées, il m'a autorisé à publier ces étapes successives de sa pensée. Mais il ne m'a accordé cette permission qu'à la condition de taire son nom. Étranger par profession et par caractère aux violences des controverses actuelles, dénué de toute ambition politique, vivant avant tout pour la science à laquelle il a voué son existence, il est un simple « intellectuel ». Employons ce mot, puisqu'il a reçu de hautes consécérations. Il n'est pas un homme de combat. Je lui ai toutefois fait observer que la publication de ses notes personnelles pourrait, sur un point qui lui tient à cœur, contribuer à répandre la vérité ignorée plus encore que méconnue par le grand nombre. Car il est incontestable qu'une foule de gens qui ont pris passionnément parti contre toute idée de réviser un procès irrégulièrement conduit ne se sont donné aucune peine pour en étudier d'un peu près les étranges et à jamais regrettables anomalies. Mon ami s'est rendu, mais, a-t-il dit, « mon nom ne ferait rien à l'affaire, et je préfère que vous ne me nommiez pas ».

Accordé. Mais, sans le nommer ni le désigner trop clairement, il faut pourtant que je le présente moralement et intellectuellement.

C'est un professeur, traitant surtout les questions historiques, apprécié des connaisseurs pour sa méthode critique ; du reste, en dehors de ceux-ci, d'une réputation de second ordre. Ils prétendent que c'est parce qu'il n'a jamais rien entendu à l'art

de la réclame. Il vit d'ordinaire très retiré, sans rupture systématique avec le monde, où il va de temps à autre. C'est un de ces causeurs qui aiment surtout à causer avec eux-mêmes. Il est très Français, très patriote, et même un peu chauvin. Par exemple, il ne sait pas résister au désir de planter là ses bouquins pour voir défilier un bataillon passant sous ses fenêtres. Cela le remue, l'émotionne, il se découvre devant le drapeau, et je l'ai quelquefois taquiné à propos de cet enthousiasme juvénile — qu'entre nous je partage aussi, mais ne le lui dites pas. Il a beaucoup souffert de nos malheurs en 1870. Lui qui fréquentait et aimait beaucoup l'Allemagne savante, il ne pardonne pas à l'Allemagne militaire d'avoir donné pour pierre de fondation à l'empire allemand la mutilation de notre territoire. Il affirme que tôt ou tard l'Allemagne paiera cher cette contradiction qui consiste à créer, sous couleur d'établir la paix européenne, une cause d'irritation intolérable et permanente sur sa frontière la plus contestée. Elle a, par cela même, condamné l'Europe à une paix armée aussi coûteuse, si ce n'est plus, qu'une grande guerre. Il est républicain démocrate, non pas seulement pour l'amour du principe abstrait, mais parce que l'histoire lui montre que la démocratie républicaine est le terme où doit aboutir nécessairement l'évolution des sociétés modernes et qu'elle est la condition du relèvement de notre pays — si du moins il sait rester fidèle à lui-même et à son génie national, fait de clarté, de bon sens, de générosité, d'amour intense de la justice. Il aime à dire qu'il en est d'une nation voulant être

libre comme d'un homme qui ne l'est réellement que s'il apprend à se gouverner et à s'armer lui-même contre ses faiblesses et ses mauvais penchants. Car tout le monde en a, et c'est du côté où l'on penche que l'on tombe le plus aisément. Si l'on ne sait pas se redresser, on est l'esclave de soi-même, ce qui est tout aussi bien une servitude que si l'on était asservi à un autre.

C'est ce qui fait que, sans y prendre une part active, il s'intéresse vivement aux choses du jour, et même avec une chaleur que ne soupçonnent pas ceux qui ne le connaissent que de loin. Il aime à interpréter l'histoire qui se déroule sous ses yeux en lui appliquant les lois que l'étude assidue du passé lui a permis de déduire, ou bien à chercher dans le présent, soit leur confirmation, soit leur rectification. Cela dit, je lui laisse la parole.

1^{er} novembre 1894.

On me signale un article de la *Libre Parole* que je ne lis jamais, car elle m'agace avec les entorses qu'elle inflige continuellement à la justice et à l'histoire; mais elle doit avoir des accointances avec de hautes administrations. Il est question d'une grosse affaire de trahison commise là où l'on s'y fût le moins attendu, à l'État-Major général! Est-ce bien vrai? Il y aurait de quoi trembler. Mais ce journal est si coutumier d'exagération qu'il convient de suspendre son jugement. On saura bientôt ce qu'il en est au juste. Mais si c'était vrai, pour-

quoi donc le Moniteur de l'antisémitisme aurait-il eu l'honneur d'en être instruit le premier ?

29 novembre 1894.

Il faut bien qu'il y ait quelque chose. Voilà près d'un mois qu'on cause de cette vilaine affaire de trahison, et je ne sache pas qu'il y ait eu démenti. J'ai entendu prononcer le nom d'un officier d'État-Major, le capitaine Dreyfus, suspect d'être l'auteur du crime, et ce matin le *Figaro* a publié un entretien que l'un de ses informateurs aurait eu avec le ministre de la guerre. L'honorable général Mercier lui aurait dit qu'il avait soumis à M. Dupuy, président du Conseil, les « rapports écrasants qui lui auraient été faits ». Il ne pouvait en dire davantage, l'enquête n'étant pas finie. Tout ce qu'il pouvait affirmer, c'est que « la culpabilité de cet officier était absolument certaine et qu'il avait des complices civils ».

C'est tout simplement épouvantable. Il faut que le général Mercier ait en effet par devers lui des preuves écrasantes du fait et la certitude absolue qu'on a mis la main sur le coupable. Je suis toutefois un peu étonné qu'il ait ainsi devancé les débats qui ne vont pas tarder à s'ouvrir. Car l'accusé sera évidemment justiciable d'un conseil de guerre. Affirmer d'avance qu'il est coupable me paraît, de la part du ministre, d'une régularité douteuse. Car, enfin, si l'on venait à découvrir qu'on s'est trompé ou que l'accusation n'est pas suffisamment prouvée,

quelle serait la position des officiers composant le conseil de guerre vis-à-vis de leur supérieur hiérarchique ? Ils lui donneraient un démenti public, ce qui serait d'un effet bien fâcheux, bien pire dans l'armée que dans la société civile. Un soldat ne se permet pas d'ordinaire de manifester une opinion contraire à celle de son supérieur.

Ce qui m'étonne et m'afflige aussi, c'est que le traître aurait des complices parmi les non-militaires. Ce serait donc une vaste conspiration tramée contre la France par des Français ayant à leur tête un officier placé à un poste de confiance. Quelle révélation ! Se peut-il qu'il y ait des hommes aussi infâmes ? On doit les payer bien cher. Mais il faut qu'ils aient l'épiderme des doigts bien calleux pour toucher un pareil argent. Cette déclaration du ministre va avoir un retentissement douloureux.

Encore une fois, il faut qu'il soit vingt fois sûr de ce qu'il affirme pour s'être exprimé aussi catégoriquement. La justice militaire est plus expéditive et moins formaliste que la justice civile. Un vieux soldat n'a pas les scrupules qui arrêteraient un robin. L'essentiel, après tout, c'est qu'on ait mis la main sur le principal coupable et ses complices. Le mal qu'ils ont déjà fait sera probablement réparable.

17 décembre 1894.

On commence à voir clair dans cette obscure affaire de trahison. L'inculpé est un officier d'état-

major, encore jeune, natif de Mulhouse, dont le père après la guerre avait opté pour la France. Par conséquent il avait dû quitter son pays natal avec ses enfants.

Après-demain s'ouvre le procès de l'un de ses deux fils, l'accusé Dreyfus, dont la culpabilité paraît certaine. Mon pauvre ami D..., du comité d'Alsace-Lorraine, en est ému jusqu'à en pleurer. Penser que la plus odieuse trahison qui ait été perpétrée contre la France depuis celle de Bazaine soit le fait d'un Alsacien porteur d'un nom estimé dans toute la Haute-Alsace où il est très connu, c'est navrant !

Je remarque en même temps qu'il n'est pas question des complices civils que nous annonçait le général Mercier. Disjoindrait-on les deux affaires, ces derniers devant être jugés par la justice ordinaire ? Mais on le saurait, et il n'en est rien dit. Cela s'éclaircira sans doute. Le plus grand coupable est sous les verrous, et son sort ne va pas tarder à se décider.

Comme sa culpabilité peut être d'avance considérée comme certaine — autrement le général Mercier n'aurait pas parlé comme il l'a fait — il faut s'attendre à ce qu'il sera condamné au maximum de la peine attachée à son crime infâme. Je m'imaginai qu'il serait fusillé sans miséricorde. Mais C... me dit, et il s'y connaît, qu'en temps de paix la trahison n'est pas punie de mort. La punition en est-elle plus douce pour le misérable livré à perpétuité à ses remords et à la conscience de son abjection ?

24 décembre 1894.

C'en est fait. L'arrêt est rendu. L'ex-capitaine Dreyfus est déclaré coupable, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, et il devra subir auparavant la terrible formalité de la dégradation militaire.

Le misérable ! Quand on pense à son crime et aux effroyables conséquences qu'il aurait entraînées, on est sur le point de redevenir cruel comme on l'était autrefois pour les grands criminels. On rêve de supplices raffinés. On serait tenté de regretter la roue, l'écartèlement, le bûcher. Mais non. De telles horreurs sont heureusement enterées dans un passé qui ne reviendra plus.

Je regrette seulement que le huis-clos ait été jugé nécessaire. En Allemagne, il est de rigueur dans tous les procès militaires, excepté en Bavière. Je n'en félicitais pas mon vieil ami H., le professeur de Tübingue. Je lui disais que la nécessité du huis-clos en pareil cas dépendait des circonstances, qu'il fallait en accorder la possibilité, puisque la sûreté du pays pouvait y être intéressée, que c'était au conseil de guerre d'en juger, mais que, lorsqu'il n'était pas indispensable, une condamnation était plus imposante et faisait un effet plus sûr quand les débats avaient été publics. Dans un pays comme le nôtre, lui ajoutais-je, un pays majeur et qui regimbe contre les mises en tutelle, on n'aime pas comme chez vous à s'en rapporter aveuglément aux

décisions de la *Herrschaft*, de ces « Messieurs les supérieurs ». Le huis-clos peut donc être un mal nécessaire : il est toujours regrettable. Et je voyais bien que cela le vexait.

25 décembre 1894.

Plus on y pense, plus on est confondu par le degré d'infamie auquel ce misérable Dreyfus s'est laissé choir. Car il n'y a pas à dire : son crime dépasse en horreur tout ce qu'on peut imaginer. J'ai pu recueillir quelques renseignements sûrs. Tout ce qui pourrait, non pas l'absoudre bien entendu, non pas même atténuer, mais expliquer son crime, fait entièrement défaut. Ordinairement les hommes qui se sont rendus coupables de trahison envers leur patrie y ont été poussés par des mobiles qu'il est facile de définir. Des inclinations basses, la passion effrénée du jeu, des appétits sensuels en lutte permanente avec une bourse vide, des ambitions surchauffées, des rancunes implacables ont mainte et mainte fois précipité ces hommes dans l'abîme. *Nemo fit turpis subito*, dit le vieil adage latin, « On ne devient pas vil d'un moment à l'autre. » Ici on serait tenté de croire que le vieil adage ne savait ce qu'il disait. Ceux qui connaissent la famille du condamné me la représentent comme une famille très unie, en possession d'une belle aisance, très laborieuse de père en fils, et lui-même comme ayant toujours passé pour continuer la tradition familiale. Il était donc à l'abri du besoin ; il travaillait beau-

coup, même, dit-on, avec acharnement. On a pu reconstituer ainsi son *curriculum*. Ancien élève des collèges Chaptal et Sainte-Barbe, il est entré à l'Ecole Polytechnique en 1878 avec le numéro 182. Il en est sorti sous-lieutenant d'artillerie avec le numéro 128. Entré à l'Ecole d'Application avec le numéro 38, il en est sorti avec le numéro 32. En 1889, nommé capitaine au 21^e d'artillerie, il est admis en 1890 à l'Ecole de guerre avec le numéro 67. Il en sort en 1892 avec le numéro 9 et avec la mention « Très bien ». Depuis 1893, en vertu de ces antécédents, et avec l'appui déclaré du général de Miribel qui l'avait distingué, il a fonctionné comme stagiaire à l'état-major de l'armée. Et voilà.

Quel étrange cas psychologique! Ce traître infâme, ce scélérat est donc un homme qui a beaucoup travaillé et qui aime le travail, qui, jeune encore, est arrivé dans l'armée à une position éminente, lui faisant espérer un avancement rapide et brillant, qui vit régulièrement (c'est du moins ce que m'assurent des gens qui le connaissent de près), qui, dans tous les cas, est à l'abri des soucis d'argent, qui doit se féliciter d'appartenir à un pays où sa religion héréditaire (il est juif) n'a pas été, comme elle l'eût été presque partout ailleurs, une barrière insurmontable à son introduction dans les hauts grades. — C'est ce que je disais encore l'an dernier à mon ami le professeur allemand : « Ce n'est pas dans votre Allemagne, que vous dites si avancée, qu'on verrait pareille chose (je lui parlais d'un tout autre cas que celui-là, mais le fait en question était analogue et la conclu-

sion identique); mon cher collègue, quoi que vous puissiez dire sur la supériorité de l'intelligence teutonne, de la vertu teutonne, de la hauteur philosophique et scientifique de votre esprit teuton, il y a bien des points sur lesquels vous n'êtes encore à côté de nous que des petits garçons. Chez nous, un homme arrive quand il a du mérite et quelle que soit sa religion, et vous n'en pouvez pas dire autant. » Mais je reviens à mon vilain sujet.

Ni le désordre de la vie privée, ni l'ambition déçue, ni le besoin de vengeance n'ont pu pousser ce Dreyfus à son crime hideux. On cherche donc en vain le mobile qui l'y a poussé. Il a fait le mal, comme Satan, pour le plaisir de faire du mal. Les plus belles âmes sont celles qui font le bien pour le plaisir de faire le bien. Il est donc à l'autre bout de l'échelle morale. C'est un monstre de l'ordre éthique. Et il a été trahir lâchement sa patrie, pour qui? Pour un pays où il savait bien qu'il n'avait à attendre que de l'argent, qu'on n'y prodigue jamais; puis, du mépris, car partout le traître est méprisé, et pas le moindre avancement militaire!

C'est à s'y perdre. J'ai entendu un ami de sa famille exprimer des doutes sur sa culpabilité en répétant qu'elle était absolument inexplicable. Je l'avoue, elle l'est. Pour autant que je suis bien informé, on ne peut même pas en conjecturer le motif. Mais de là à douter de sa culpabilité, il y a loin. Malgré la parole imprudente proférée l'autre jour par le général Mercier, parole du reste qui n'a pu échapper qu'à une conviction solidement étayée de preuves irréfutables, on ne me fera jamais

croire que sept officiers français se soient trouvés unanimes pour condamner un innocent, l'un des leurs, à pire que la mort, s'ils n'ont pas eu par-devant eux la démonstration péremptoire du crime dont il était accusé. Il y a là chose définitivement jugée, et elle l'a été régulièrement, puisque le conseil militaire de cassation (je ne sais plus comment on l'appelle au juste) a ratifié la sentence. L'esprit de corps, si puissant dans l'armée, n'aurait-il pas été la sauvegarde de l'accusé, si seulement son crime avait été douteux?

Il faut donc s'y résigner. Il y a dans l'ordre moral des magnificences d'héroïsme, et aussi des monstruosité qui échappent à nos explications. Dreyfus est un traître, un traître abominable, voilà ce que tout le monde pense depuis l'arrêt du Conseil de guerre. Je pense comme tout le monde, et c'est l'amitié dont plusieurs personnes l'honoraient sans le connaître à fond qui seule peut expliquer les doutes qu'elles voudraient nourrir contre toute évidence. Non, jamais je n'admettrai que sept officiers français aient pu condamner l'un des leurs, s'ils n'ont pas été convaincus par l'évidence de sa culpabilité.

Je constate avec plaisir, non sans quelque étonnement, qu'il n'est plus question des complices civils dont parlait le général Mercier. Allons, tant mieux, c'est assez d'un monstre.

On dit qu'il proteste de son innocence. La belle raison! Les criminels les plus avérés n'en font-ils pas autant?

5 février 1895.

Dreyfus a subi ce matin les formalités impressionnantes de la dégradation militaire. Je me suis bien gardé d'assister à la cérémonie. Il m'est toujours pénible de voir avilir une personne humaine, quelque indigne qu'elle soit. Mais c'est probablement nécessaire pour maintenir dans l'armée le sentiment de l'honneur. On me plaisante quelquefois sur mon chauvinisme, qui jure avec ma calvitie et ma barbe blanche. Que voulez-vous ? Je ne puis m'empêcher d'aimer cette grande école de désintéressement et d'honneur qu'est l'armée. Tous ces hommes jeunes et forts qui se soumettent à une discipline sévère, tous ces officiers jeunes et vieux, si peu payés et qui ont voué leur vie à la défense de la patrie, ce drapeau qu'ils entourent et qui la symbolise, tout cela représente à mes yeux le dévouement et la fidélité austère au devoir. C'est une protestation vivante et permanente contre le matérialisme et le scepticisme qui nous rongent. Cette vue me rajeunit et me reconforte. C'est pour cela que j'aime passionnément l'armée. Si ce sentiment paraît ridicule chez un vieux barbon comme moi, tant pis : je ne m'en défends pas, ou plutôt je m'en félicite. C'est ce qui inspire ma violente indignation contre le misérable. La trahison est toujours quelque chose d'infâme, mais l'infamie en est encore plus repoussante lorsqu'elle porte l'uniforme.

15 mars 1895.

C'est singulier. Je rencontre plus de gens que je ne l'aurais supposé qui ne croient pas à la culpabilité de Dreyfus. Ils sont, il est vrai, autant que j'en puis juger, une imperceptible minorité, mais ils sont, et ce qui m'amuse, c'est qu'on les rencontre surtout — oh ! pas en grand nombre — mais surtout parmi les dames.

Aujourd'hui j'ai été dîner chez madame de R***. Je n'aime pas beaucoup dîner hors de chez moi. Cela confisque toujours la plus grande partie de ma soirée, et j'y tiens tant, à ma soirée, passée en compagnie de mes vieux livres qui font que je vis deux fois, dans le présent et dans le passé. C'est pourquoi je ne vais presque plus au théâtre. Les drames de l'histoire me semblent plus intéressants, plus empoignants, que ceux de la rampe. On ne peut pourtant vivre en loup.

J'ai donc dîné chez madame de R***. Beau repas, grand luxe de table, vins délicieux, entre autres un certain Château-Yquem qui se recommande à mon bon souvenir. C'est plus fin que vos vins du Rhin, que je ne méprise pourtant pas, dirais-je, s'il était là, à mon vieil ami le professeur de Tubingue. J'avais pour voisine de droite une très jolie jeune femme, bretonne, m'a-t-on dit, et de conversation très agréable. Je la crois très honnête, avec un certain désir de plaire, même aux vieux comme moi. Il ne me déplaît pas qu'on désire me plaire.

Nous causions de choses et d'autres. Elle avait de la littérature. Elle avait lu Voltaire, phénomène bien rare chez nos jeunes dames ; du moins, elle en connaissait bien les œuvres dont on peut parler librement avec elles. Tout à coup, je ne sais comment la conversation dériva sur le traître condamné en décembre.

« Quel affreux personnage ! » disais-je avec conviction. Elle me regarda d'un œil interrogateur. — « Ainsi, vous êtes bien certain qu'il est coupable ? » — « Comment en pourrais-je douter ? » — « Hé bien ! moi, j'en doute. » — « Mais quelle raison pouvez-vous alléguer ? » — « Oh ! des raisons, je n'en ai guère, mais j'ai des... des... comment appelez-vous cela, messieurs les savants ?... des intuitions, je crois ? » — « Madame, vous et vos pareilles en avez beaucoup, et je dois avouer qu'elles voient souvent plus clair que nos déductions méthodiques. Encore faut-il pourtant qu'elles s'appuient sur quelque réalité. » — « Mais où trouvez-vous vos réalités dans cette affaire ? On l'a jugé à huis clos. Nul ne sait ce qui s'est passé au conseil de guerre. Tout ce que j'ai appris de lui avant et après le procès ne cadre pas avec l'idée que je me fais d'un criminel. J'ai un frère officier qui assistait à la dégradation. Il est revenu chez nous tout triste. Pressé de questions, il m'a avoué qu'il avait été bouleversé par les dénégations que l'infortuné n'avait cessé d'opposer aux malédictions de la foule. En rentrant dans la salle d'où il devait être ramené en prison, il a eu des mots déchirants. Cela ne sonne pas à mon oreille comme des paroles de traître ou de

grand criminel. » — « Alors M. votre frère partage aussi votre incrédulité? » — « Oh! non, vous comprenez... C'est un militaire... Il ne se permettrait pas d'avoir sur un point pareil une autre opinion que ses chefs; ce qui le troublait, c'était le contraste. Moi qui ne suis pas militaire, j'ai une autre opinion, voilà tout. » — « Mais cela prouve seulement, madame, que Dreyfus est très fort, très maître de lui-même, qu'il nourrit comme tant de criminels incontestés le secret espoir qu'à force de nier il finira par insinuer le doute, la perplexité, chez ceux qui disposent désormais de son sort. On voit des assassins, dont la culpabilité a été démontrée péremptoirement, nier encore en face de la guillotine. Vous connaissez le mot fameux de l'un d'entre eux : N'avouez jamais! » — « Ainsi, vous êtes sûr que Dreyfus a trahi son pays? » — « Tout à fait sûr, madame, et je m'étonne qu'intelligente et judicieuse comme vous l'êtes, vous puissiez ne pas partager ma conviction qui est, d'ailleurs, celle de tout le monde. » — « Tout le monde? Tout le monde se trompe quelquefois. »

— « Mais, enfin, comment pouvez-vous un seul instant admettre que sept officiers français aient eu la barbarie de vouer un compagnon d'armes à un affreux supplice, si la preuve écrasante de son terrible méfait ne leur a pas été fournie surabondamment? » — « Vous croyez donc qu'il est coupable, sans rien savoir de ce qu'il a fait au juste, uniquement parce qu'on l'a condamné? *Chi lo sa?* » Et en prononçant ces mots italiens ma voisine de table imprimait à sa jolie tête ce mouvement de

haut en bas et de gauche à droite qui représente chez les femmes opiniâtres la ferme résolution de ne pas céder aux raisons les plus démonstratives. Cela me fournit l'occasion d'admirer une nuque charmante, d'une blancheur et d'un dessin irréprochables, terminée en haut par un orgueilleux en-corbellement de cheveux blonds aussi touffus que fins. M. Zola y eût trouvé le sujet d'une page au moins de description. Il s'étend beaucoup sur les nuques. Je soupçonne ma voisine d'être assez prodigue de ce geste-là. Il est vrai qu'il lui va bien. Mais c'est un geste de têtue. Il n'avait rien de flatteur pour moi. Il signifiait : « Mon cher ami, tu diras tout ce que tu voudras, et même davantage : tu ne m'ôteras pas mon idée de la tête. »

Un homme, quand il s'aperçoit d'un pareil entêtement chez une dame, et qui n'est pas son mari, et encore ! n'a plus qu'à battre en retraite. C'est ce que je fis galamment ; après tout, l'opinion de ma gracieuse voisine pèse d'un poids bien léger dans la balance. Non, sept officiers français et en plus le ministre de la guerre d'alors, et tout l'état-major, le général de Boisdeffre en tête, n'ont pas pu... Mais je rabâche.

Mais pourquoi diantre cette petite Bretonne a-t-elle son idée si chevillée dans sa cervelle ? C'est l'émotion de son frère qui l'aura gagnée. Peut-être l'aurais-je ressentie moi-même si j'avais été là. Mais, bah ! les femmes raisonnent avec des sentiments sans preuve pour point de départ. Encore une fois, sept officiers, etc.

20 juillet 1895.

Quand vous aurez à décider du traitement qu'il faut infliger à un grand criminel que l'on n'a pu légalement guillotiner ou fusiller, ne le campez pas sur une petite île déserte en avant d'un continent, en face d'un grand océan dont les vagues finissent par déferler sur nos côtes.

Cela rappelle vaguement Sainte-Hélène et le terrible tyran qu'elle a idéalisé. Car Napoléon fut aussi un grand coupable. La France s'était donnée à lui, et il l'a immolée à sa gigantesque ambition. Quand on songe à ce que l'Europe coalisée lui offrait encore après Leipzig ! Les Alpes et le Rhin ! Tout ce que nous rêvions naguère ! Et il n'a pas voulu. Sainte-Hélène l'a réhabilité en l'entourant d'un nimbe de poésie que le peuple a contemplé longuement et dont il s'est pour ainsi dire imbibé.

Il est vrai qu'il y avait par derrière un passé de gloire éblouissante qui rayonnait au travers, et c'est ce qu'il serait ridicule de dire à propos du captif de l'île du Diable. N'importe. Son îlot l'objective, le met en relief, l'impose individuellement à notre pensée. Si on l'avait confondu avec la masse des détenus ou des forçats, il est à croire qu'on l'aurait déjà oublié. Du moins on n'y penserait plus guère. Au contraire, cette espèce de pilori permanent où il est exposé à la face du monde ramène continuellement la pensée et par conséquent la réflexion sur sa personne.

Je causais hier avec B***, le philosophe de ce phénomène psychologique. Il était de mon avis sur le fait mental lui-même. « Vous avez raison, me disait-il, cette façon de l'exhiber tourne à fin contraire de ce qu'on a voulu faire. Pensez à la différence de l'impression qu'on retire d'un portrait, si bon soit-il, selon qu'il est encadré ou qu'il ne l'est pas, qu'il l'est mal ou qu'il l'est bien. Le fait est qu'on a encadré ce malheureux, et dans quel cadre ! De quel fond de tableau il se détache ! Premier plan : sa cabane qui serait quelconque si elle n'était pas la *sienne*, celle qu'on a faite exprès pour lui, et dont il est le centre. Tout autour, quelques arpents de terre rocheuse habités par cinq ou six muets. Autour de ce rocher, la mer. Derrière la mer, un continent immense. Mais c'est toute une combinaison artistique, tout un décor grandiose ! Mais on aurait voulu concentrer les regards du monde entier, surtout les nôtres, sur ce point de l'immensité et sur l'individu qui l'occupe, qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

« Vous avez raison de dire que c'est un pilori permanent. Autrefois l'exposition publique des condamnés faisait partie des pénalités qu'ils avaient à subir. Le gros de la population passait devant le pilori et, quand la faute que le condamné avait commise soulevait l'indignation, les passants ne lui ménageaient pas les invectives et les outrages. On y a renoncé et on a bien fait. C'était ignoble, et souvent le cynisme de l'exposé ripostant aux injures par d'abominables propos rendait la scène encore plus scandaleuse. On avait besoin, pour

excuser cette dégradation légale de la personne humaine, de se remémorer la noirceur du crime commis et de se dire qu'après tout le coupable n'avait que ce qu'il méritait. Et pourtant je pose en fait que si, au lieu d'être exécutée une fois pour toutes et pendant quelques heures, la mise au carcan du même individu s'était réitérée tous les jours, pendant des mois et pendant des années, on aurait fini par avoir pitié du misérable, surtout s'il fût resté muet. L'horreur de son crime aurait diminué avec le temps. On aurait à la longue trouvé cette exhibition intolérable. Et qu'en eût-il été si, à la réflexion, on eût conçu des doutes graves sur sa culpabilité réelle?...

» — Hé quoi ! est-ce que vous aussi?...

» — Que voulez-vous ? J'en ai, et j'en souffre, et cette obsession, provenant du genre lui-même de captivité qu'on lui impose, me tourmente plus que je ne saurais dire. J'entends raconter tant de choses sur la manière dont on a procédé contre Dreyfus ! Je sais bien qu'il faut se défier grandement de tous ces bruits qui circulent sans aucune garantie. On prétend que sa famille, persuadée de son innocence, a gagné à sa cause plus d'une personne qui, comme moi d'abord, le condamnait sans miséricorde. Mais cela ne prouve pas encore grand'chose. Des parents peuvent être facilement aveuglés par leur affection et l'intérêt qu'ils ont à ne pas laisser leur nom souillé d'une pareille tare. Mais... Mais il en est d'autres. Des personnes dignes de foi, à même d'être bien renseignées, prétendent que les débats poursuivis à huis clos n'avaient pas laissé subsister de

charges sérieuses contre l'accusé ; que les juges militaires étaient fort peu décidés à le condamner lorsqu'ils se retirèrent pour délibérer ; que lui-même, son défenseur, ses gardiens comptaient si bien sur un acquittement qu'ils en causaient joyeusement d'avance, et que, lorsque les juges rentrèrent avec un arrêt de condamnation prononcé à l'unanimité, lorsque lecture lui en eut été faite, il tomba comme foudroyé de surprise et de terreur. Que s'était-il donc passé ? Vous me direz que ce sont là des bruits qu'on ne peut contrôler. Je l'avoue...

» — Hé bien ! pourquoi ne pas vous en tenir à la chose jugée, qui n'est pas un bruit, qui est un fait ?

» — Encore une fois je n'affirme rien, mais je suis perplexe. On m'assure qu'il se serait écrié en sanglotant : « Mon malheur est d'être né juif ! »

» — Ah ça ! auriez-vous par hasard l'idée que les sept officiers juges auraient pu...

» — Mon cher ami, à l'heure qu'il est, avec les étonnants progrès que fait l'antisémitisme dans des esprits qu'on eût crus incapables de donner dans cette ineptie, on n'est jamais sûr de rien dès qu'il s'agit d'un juif. Après cela, je n'affirme pas, je nierais plutôt. Les éléments de certitude manquent, et je trouverais comme vous la chose monstrueuse. Mais, sans aller jusqu'à dire qu'on a voulu frapper un juif en sa qualité de juif, ne peut-on pas craindre ce genre d'entraînement qui consiste à croire capables, puis coupables des plus grands méfaits ceux qui rentrent dans une catégorie détestée,

dénigrée, constamment présentée sous les couleurs les plus odieuses? Alors on prend pour des preuves de vagues indices qui par eux-mêmes devraient paraître tout à fait insignifiants. Que ne dit-on pas encore? On prétend que les experts consultés n'étaient pas d'accord sur l'identité de l'écriture de Dreyfus avec celle d'un document qui lui serait attribué et qui serait la preuve matérielle de sa culpabilité. Enfin j'ignore, vous ignorez aussi, et je doute. »

Oh! si ma belle dame bretonne de l'hiver dernier eût été là! Quelle expression de triomphe aurait relui dans ses yeux!

Mais, après tout, mon excellent ami B*** se monte la tête avec des racontars que lui-même ne peut soumettre à une analyse critique. Reste toujours le fait, le fait brutal, mais intangible, de la condamnation. Restons-y, c'est le seul terrain sûr.

C'est égal, il est bien dommage qu'on ait cru le huis-clos nécessaire. Tous ces bruits pénibles ne courraient pas comme aujourd'hui.

20 décembre 1895.

Il paraît que la marée de ce qu'on appelle l'antisémitisme monte toujours. Mon vieil ami de Tubingue en profite pour me larder de traits acérés. « Hé bien! votre peuple français, et son bon sens, et son libéralisme religieux, voilà que tout cela fait naufrage ensemble et qu'il patauge à son tour dans une eau boueuse qui vient de chez nous! »

Pas précisément, mon cher collègue. Chez vous on proscrit le juif, chez nous le sémite. C'est-à-dire que chez vous on a tout de suite attaqué la croyance religieuse et que chez nous on l'a laissée dormir pour ne penser qu'à la race...

Est-ce bien certain, ce que je lui ai répondu là ? Distinguons. On peut affirmer que dans la France actuelle, si l'on avait commencé par déclarer la guerre, une guerre non de controverse théologique, mais une guerre politique et sociale, à l'une des confessions religieuses existant sur notre sol national, personne ou à peu près n'aurait prêté l'oreille à de semblables excitations. C'est d'ailleurs ce que les promoteurs de ce regrettable mouvement ont eu bien soin d'éviter. Ils ont dit et redit : « Ce n'est pas à la religion des Juifs que nous en voulons, elle ne nous importe guère ; c'est à leur race qui est étrangère à la nôtre, qui a usurpé chez nous des droits qu'elle n'aurait jamais dû posséder, qui en a profité pour nous exploiter, nous pressurer, nous voler, s'enrichir de nos dépouilles. »

» Ramenons les choses », continuent-ils, « à l'état normal. Des étrangers ne peuvent prétendre aux mêmes droits politiques et sociaux que les citoyens. Quand ils sont dangereux et nuisibles, la loi permet de les expulser sans autre forme de procès. Les Juifs, nous voulons dire les Sémites, sont une race étrangère. Débarrassons-nous-en, soit que nous leur enlevions les droits civils dont ils abusent contre nous, soit même, si cela n'est pas suffisant, en les expulsant. Encore une fois, ce n'est pas une religion que nous proscrivons, c'est une race, et

cela ne leur coûtera guère. Ils sont riches, ils sont cosmopolites, ils sont des sans-patrie : qu'ils aillent ailleurs que chez nous célébrer leurs Pâques ! »

— Doucement, doucement, messieurs les antisémites. Vous échafaudez les injustices sur les erreurs, et le résultat le plus clair de votre entreprise serait de nous faire reculer jusqu'au moyen âge.

Comment voulez-vous, de votre point de vue lui-même, déclarer la guerre à une race sans la faire à la religion de cette race, lorsqu'elle est seule à professer cette religion ? On ne dira pas que les juifs nous troublent par leur prosélytisme religieux. Que vous vous y preniez comme vous voudrez, vous ne pouvez pas proscrire les juifs sans persécuter en même temps la religion juive. Mais y pensez-vous ? C'est l'ère des persécutions religieuses que vous rouvrez là, de ce fléau terrible dont nous nous flattions depuis plus de cent ans d'être enfin délivrés. En avons-nous assez souffert !

Trouvez-vous que l'Espagne et le Portugal, qui ont impitoyablement chassé les juifs après en avoir beaucoup brûlé, aient beaucoup gagné à leur expulsion ? En revanche je pourrais aisément vous montrer les pays qui ont dû à l'intelligente hospitalité qu'ils leur ont accordée un accroissement notable de commerce, d'industrie et de richesse.

Quand je pense à ces familles juives parisiennes que je fréquente sans être des leurs, où il règne tant d'union, tant de cordialité, qui comptent tant de femmes spirituelles et charmantes, tant d'hommes distingués dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, je me demande quel est donc ce vent

de folie qui pousse à désirer que l'ensemble de notre société parisienne soit mutilé par l'ablation brutale de l'une de ses branches les plus estimables.

D'ailleurs, toute votre théorie repose sur une erreur manifeste. Les juifs de France, les juifs modernes en général, ne sont pas *une* race. Ils sont, comme toutes nos autres catégories religieuses ou sociales de France, un composé de plusieurs races, et en très grande partie des mêmes races que nous.

Le titre ronflant d'antisémites est une enseignementuse. Un peu de critique, s'il vous plaît.

On ne peut donner de valeur scientifique rigoureuse au nom de « race de Sem » ou sémitique, lequel embrasserait un groupe d'anciens peuples réunis par l'étroite parenté de leurs langues, tels que les Arabes, les Chaldéens, les Assyriens, les Araméens ou Syriens, les Phéniciens ou Cananéens, les Carthaginois, ces grands navigateurs et colonisateurs de l'antiquité. Les Israélites faisaient aussi partie de ce groupe. C'est pour la commodité du langage scientifique et parce qu'il y a eu, entre ces divers peuples une certaine affinité de langage et d'esprit qu'on les appela « peuples sémites, » en conformité avec la répartition, d'ailleurs très incomplète, des nations de la terre inscrites dans la Genèse (ch. x). Cela n'empêche qu'il y avait aussi entre eux des diversités profondes.

Et voyez l'injustice fondamentale de ce que vous appelez l'antisémitisme.

Ce mot, s'il fallait le prendre au sérieux, signifierait l'hostilité déclarée à l'ensemble des peuples que nous avons énumérés. Et vous en faites un cri

de guerre contre un seul petit peuple qui compte en France de 70 à 80,000 âmes ! C'est absolument comme si, ayant des raisons bonnes ou mauvaises de faire la guerre au Portugal, vous vous intitulez *Antilatinistes*. Les Portugais, en effet, comptent parmi les peuples qui, par suite des conquêtes romaines, se sont mis à parler le latin, langue de leurs conquérants, et dont la langue actuelle a le latin pour sous-sol. Ce qui fait qu'on appelle « peuples latins » les Italiens, les Français, les Espagnols, les Portugais, les Roumains, etc., qui sont loin d'être originaires du Latium. Mais imaginer le terme d'antilatinisme pour exprimer son inimitié contre l'un d'eux serait le comble du non-sens. Hé bien ! ce non-sens est celui de votre enseigne.

Donc elle ment. Elle cache sous un mot ronflant, inexact, ce qui n'est en réalité que la guerre à ce qu'on s'imagine être un peuple sémite.

Et le pire, c'est que cela fait son effet sur un tas d'ignorants. Si on leur disait : « Enrôlez-vous dans notre croisade contre la religion juive », ils vous enverraient promener. Mais quand on leur dit : « A bas les Sémites et le sémitisme ! » cela leur impose, et pourtant par le fait cela revient au même.

Serait-il vrai que ce sophisme biscornu trouve en particulier dans l'armée, jusque dans les hauts grades, des adeptes convaincus ? Je ne puis le croire. Ce serait désolant.

23 décembre 1895.

Non, les juifs d'aujourd'hui ne sont pas une race, ils sont un composé d'éléments ethniques très divers. On peut distinguer parmi eux des types de physionomies très différentes et accusant les diversités d'origine.

Et cela n'a rien de surprenant.

Sans remonter plus haut, les juifs, d'après leur nom, seraient les descendants des *Judéens*, hommes de la tribu de Juda, laquelle à peu près seule avait survécu de l'ancienne nation israélite écrasée par les conquérants de Ninive et de Babylone. Pendant cinq siècles un petit groupe de Judéens, revenus de la terre d'exil, se développa au point de former tout un petit peuple qui continuait de porter le titre d'honneur d'Israélites et dont les circonstances avaient détaché, dans les temps qui précédèrent immédiatement l'ère chrétienne, d'assez nombreux essaims fixés dans les principales villes du monde hellénique et même, un peu plus tard, du monde latin. Soit en Palestine même, soit dans ce qui devenait l'empire romain, ces juiveries attiraient à leur religion un nombre relativement considérable d'étrangers. La mode venait aux religions d'origine orientale. De plus, la supériorité religieuse du judaïsme, enseignant l'unité du Dieu créateur et une morale très pure, bien qu'enchevêtrée dans un rituel assez compliqué et même parfois bizarre (mais en religion la bizarrerie est loin d'être tou-

jours une cause de répulsion), cette supériorité était très sensible au cœur de beaucoup d'hommes fatigués et dégoûtés des superstitions épaisses, souvent immorales et inhumaines, qui étaient encore prédominantes. Il y avait donc, à peu près partout où il y avait des Juifs, un cercle plus ou moins considérable de Grecs et d'Occidentaux qui gravitaient autour des synagogues et s'y rattachaient à divers degrés d'affiliation. Car on pouvait embrasser le judaïsme tout entier, toutes ses observances comprises ; ou bien ne pratiquer parmi celles-ci que les plus impérieusement obligatoires ; ou bien enfin s'en tenir au monothéisme et à la grande morale du Décalogue. Seulement il est clair que les enfants nés de parents appartenant à ces deux dernières catégories, élevés dans les croyances de la famille, se rapprochaient toujours plus du judaïsme intégral et finissaient par l'adopter.

Ces agglomérations de Grecs et de Latins de toute origine qui s'étaient rattachées au judaïsme, devenues familières avec son histoire et ses livres sacrés, étaient numériquement importantes. C'est parmi elles que le christianisme naissant fit ses plus brillantes conquêtes. Mais il fut loin de les absorber ; elles persistèrent après la destruction de la nationalité juive proprement dite, commencée par Vespasien et Titus (an 70), consommée sous Adrien (vers 132). La preuve en est que les empereurs, à qui leur prosélytisme déplaisait, émirent des édits pour le restreindre ou le supprimer. C'est donc qu'il agissait.

Plus tard, et après la destruction de l'empire ro-

main, de nouvelles adhésions au judaïsme augmentèrent encore le nombre des juifs non sémites. On signale en particulier, vers le septième siècle, la conversion des Khazars, peuple finno-slave qui était établi entre le Dniéper, la Crimée et la mer Caspienne. Refoulés par les guerres en Russie, en Pologne, en Allemagne, ils rejoignirent le judaïsme qui venait d'Italie, d'Espagne et de France.

En laissant de côté quelques autres faits analogues de moindre importance, il n'en résulte pas moins que le judaïsme aujourd'hui est une religion et non pas une race. Les juifs sont en réalité un mélange d'anciens Israélites, de Grecs, de Romains, d'Ibères, de Gaulois, de Slaves et de Finnois, où la soi-disant race de Sem n'entre que pour une fraction.

C'est tout comme nous. Notre nationalité française, si unie, si compacte, bien que selon les régions on puisse encore reconnaître les types originaux, est sortie d'un creuset où se sont mélangés des éléments divers et nombreux, des Celtes, des Gaulois, des Ibères, des Romains, des Grecs (Marseille et Lyon) et même des Carthaginois (des Sémites !); sur quoi sont venus des Goths, des Alains, des Burgondes, des Germains de toute sorte, des Francs, des Saxons, des Normands, et même des Sarrasins (encore des Sémites). Ce qui fait qu'il y a de grandes chances pour qu'en rencontrant un juif d'aujourd'hui on se trouve en face de quelqu'un dont les ancêtres jadis étaient cousins et même frères des nôtres.

Et vous venez parler d'un antagonisme de races !
Etudiez donc l'histoire.

Et cet autre, là-bas, sur son îlot, au beau milieu du champ de ce télescope mental qu'on ne peut s'empêcher de braquer sur lui, — est-il un *judéen*, un Gaulois, un Franc, un Khazar ou un Hellène ?
Chi lo sa ?

25 décembre 1895.

Tout l'Occident a célébré aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de Jésus-Christ, bien qu'on n'ait jamais su à quel moment de l'année il a poussé son premier vagissement. C'est une mesure politiquement habile d'un évêque de Rome au quatrième siècle qui a fixé le 25 décembre pour le commémorer, afin de substituer une fête chrétienne à celle du *Solis invicti*, « du Soleil vainqueur », qui mettait toujours en branle le peuple de Rome. Peu importe, c'est toujours une fête intime, paisible, murmurant au fond du cœur des sons d'espérance, de renaissance, de foi dans la destinée. Comme nous nous amusons ce jour-là chez grand-mère !

Pauvre chère aïeule ! qu'il y a longtemps déjà que tu dors du sommeil dont on ne se réveille pas ! Mais tu n'es pas oubliée. Tu sais bien le petit chéri dont tu caressais les boucles blondes en lui disant que le petit Jésus avait été un enfant bien doux, bien sage et bien bon, et qu'il fallait être comme lui. Ton Benjamin est aujourd'hui vieux et chauve. Son pas s'est alourdi. Sa vigueur est diminuée. Il approche à son tour de l'âge où il t'a vue

disparaître pour ne plus revenir. Mais il a conservé ta chère mémoire. Tiens ! je vois de ma place ton vieux Psautier que tu me donnais à porter le dimanche quand tu allais au prêche. Il est toujours à une place d'honneur sur les rayons de ma bibliothèque. Je peux dire comme un poète méridional dont j'ai lu jadis une chanson touchante :

Aras toujou la meillou place,
Vieil Psalme de ma paour Grand !

Que ces souvenirs de famille sont indélébiles et puissants, surtout quand il s'y mêle quelque chose de religieux ! Voilà le secret de la ténacité des religions dans l'histoire. On peut avoir singulièrement modifié les croyances dont les premières années ont été embaumées. On ne veut pas rompre le fil qui vous rattache à ces premières et pures émotions, à l'institution religieuse qui en fut le foyer collectif. C'est ce qui a rendu le judaïsme si persistant à travers les siècles. Il a perdu son Temple unique, son sacerdoce, ses cérémonies pompeuses ; il n'en a pas moins persisté, parce qu'il a conservé son Livre sacré et qu'il est essentiellement une religion de famille.

Et voyez à quelles absurdités un principe faux peut nous mener ! Aujourd'hui plus d'un antisémite de ma connaissance a célébré la naissance d'un Juif ! — C'était un Dieu, disent-ils. — Soit, je ne me fais pas bien à l'idée d'un Dieu qui vagit et qu'on emmaillote, mais, au nom de l'orthodoxie qu'ils professent, je leur dis que ce Dieu était un

juif de par sa nature humaine, que sa mère Marie, qu'ils lui associent dans leurs hommages, était une juive, que les apôtres chargés par lui de répandre sa doctrine, saint Pierre, saint Paul, saint Jacques, saint Jean, saint André, saint Mathieu, etc., étaient des juifs. Et les voilà qui abominent la race à laquelle ils doivent leur homme-Dieu, leur Sainte Vierge, leurs plus grands saints ! Peut-on concevoir rien de plus extravagant ?

Et hier, là-bas, cet anniversaire n'a pu réveiller chez lui aucun sentiment spécial. Il en est d'autres sur lesquels sa pensée doit revenir avec une bien douloureuse mélancolie. La fête pascale, par exemple, est surtout chez les juifs une fête de famille. Il y prenait part, jeune, confiant, rêvant peut-être déjà d'être soldat et de marcher fièrement au son des tambours et des fanfares d'un beau régiment. Quel contraste ! Quelle dégradation !

Mais pourquoi donc cette préoccupation du prisonnier de l'île du Diable me poursuit-elle toujours ? Il y a tant d'autres choses qui m'intéressent !

C'est plus fort que moi. Va-t'en, fantôme importun, tu m'obsèdes !

Ce que m'a dit B*** il y a six mois me trotte encore par la tête. J'ai entendu, depuis, plus d'un bruit pareil à ceux dont il m'a entretenu. L'antisémitisme est plus fort que je ne pouvais le croire.

Est-ce que par hasard... ? Mais non, ce n'est pas possible. Quel dommage pourtant que le huis-clos ait été nécessaire !

II

LE DOUTE

25 février 1896.

On continue de parler du prisonnier de l'île du Diable et cela ne devrait pas m'étonner, puisque moi-même je ne peux m'empêcher d'y penser.

Pourquoi donc cela ? Il y a tant d'autres criminels ou tenus pour tels dans les prisons, dans les lieux de déportation ou de travail forcé ! Dans le nombre il en est qui ont excité l'attention générale au moment de leur condamnation. Personne n'en parle plus, parce que personne n'y pense plus.

Pourquoi cette différence ?

26 février 1896.

Je suis fort tenté de croire qu'en outre de la mise en relief que lui vaut le genre de sa réclusion, c'est l'antisémitisme, ses progrès relatifs et les discussions auxquelles il donne lieu, qui est la cause de cette prolongation d'intérêt.

Ce fut, pour ceux qui entreprenaient cette inepte campagne contre toute une fraction de nos concitoyens, une bonne fortune que de pouvoir dire : Le premier juif qu'on ait daigné admettre dans les bureaux de l'Etat-Major a trahi la France ; la pre-

mière trahison commise dans cette arche sainte de la défense nationale est le fait d'un juif!

Cela ne prouverait pas plus contre le judaïsme que la trahison de Bazaine ne prouve contre le catholicisme; mais que voulez-vous? Les masses ignorantes ont un penchant invincible à généraliser les faits individuels et exceptionnels, et ceux qui mènent cette campagne antisémitique, tout bêtement anti-juive, me paraissent très habiles à flatter les penchants et les instincts populaires au profit de leur mauvaise cause.

Il est certain que la présence dans l'Etat-Major général d'un juif, officier distingué et apprécié par Miribel, était faite pour leur déplaire souverainement.

2 mars 1896.

On fait depuis quelque temps la remarque, et on la fait assez aigrement, que le nombre des non-catholiques dans l'administration, dans l'enseignement, dans la magistrature, dans l'armée, dans la marine, dans les Chambres elles-mêmes, est notablement plus élevé que le chiffre de leur proportion numérique dans la population totale de la France ne le ferait prévoir.

Chose remarquable! La proportion inverse se retrouve dans les prisons.

Les journaux antisémitiques se taisent habituellement sur ce dernier fait, mais ils se servent beaucoup du premier pour répandre dans la masse l'idée

que nous sommes asservis aux juifs. Vous allez voir qu'on ne tardera pas à dire la même chose à propos des protestants.

Il y a de ce phénomène, qui a des parallèles dans tous les pays libres où les dissidents du catholicisme sont en minorité, une raison bien simple et qu'on peut indiquer sans entrer dans la question de la valeur respective des confessions religieuses.

Quand on naît et qu'on grandit au sein d'une minorité religieuse, quand on y reste attaché par les sentiments les plus intimes, on a dû, pendant toute l'enfance et l'adolescence, mettre en jeu une certaine force de résistance pour ne pas se laisser entamer par les exemples, les attractions, souvent les dédains et les moqueries de la majorité. Cela développe l'individualité. Notre personnalité, dans les premiers temps de notre existence, n'acquiert-elle pas la conscience de soi par le fait même de l'opposition qui existe entre le moi et le non-moi ? La personne, en fortifiant son individualité par la résistance au milieu ambiant, ne fait que prolonger la loi fondamentale de son être. Et on a beau dire, et c'est ce que le collectivisme social et religieux ne veut pas voir, c'est l'individualité qui fait l'homme, qui fait l'homme fort.

Plus il y aura d'individus vigoureusement trempés dans une société, plus elle comptera d'hommes s'élevant au-dessus du terre-à-terre.

Il ne faut rien exagérer. Loin de moi la prétention de dire qu'il n'y a pas aussi dans le catholicisme de fortes et énergiques individualités. Cela dépend beaucoup, pour chacun de nous, des circons-

tances, de l'éducation et surtout des dons que chacun apporte en naissant.

Mais je maintiens que, toutes choses égales d'ailleurs, il y a plus de chances favorables au développement de l'individualité dans le fait d'avoir grandi dans une petite société distincte que si l'on a été pendant sa jeunesse façonné dans le même moule que presque tout le monde autour de soi. Dans le dernier cas on n'a eu qu'à se laisser vivre, dans l'autre il a fallu vouloir vivre.

Pensons aussi à la couche sociale qui fournit à la société des savants, des administrateurs, des hommes politiques, des magistrats, des officiers. Il est une masse énorme qui, sauf exceptions faciles à compter, est incapable de contribuer à ce recrutement nécessaire et incessant. Elle est trop pauvre, trop peu instruite, trop absorbée par les nécessités du labeur quotidien. Si la classe aristocratique et riche fournit son contingent aux fonctions sociales — et il faut louer ceux de ses membres qui veulent s'occuper, faire œuvre utile et ne pas passer leur vie à l'état de « propres à rien » — c'est presque exclusivement en vue de carrières brillantes, diplomatie, grandes situations politiques ou militaires. L'armée surtout attire toujours bon nombre de ceux qui ont une aversion héréditaire pour le négoce, l'industrie et ce qu'on appelle en général les affaires.

Mais ce ne sont là que des exceptions, et il reste toujours que la grande majorité des fonctionnaires des divers genres se recrute dans cette classe moyenne qui possède assez d'argent pour préparer ses fils par une instruction spéciale à remplir des

postes exigeant des études prolongées et une culture d'esprit plus ou moins raffinée, et qui n'en a pas assez pour leur permettre de vivre sans rien faire. Qui ne voit combien cet état de choses est favorable à ces minorités religieuses appartenant, pour tant de raisons à cette classe moyenne dont je parle ? Retranchez de la population tous les incapables qui le sont sans qu'il y ait de leur faute, et il vous reste un *stratum* social où la proportion des dissidents est beaucoup plus forte que lorsqu'on l'évalue en regard de la population totale prise en bloc.

Comment expliquerait-on, s'il en était autrement, la présence d'un si grand nombre d'entre eux — toujours en proportion — dans les carrières dont l'entrée dépend d'examens, d'élections et de concours ?

On peut ajouter, sans blesser personne et en dehors de tout parti pris théologique ou confessionnel, que les sociétés religieuses où l'examen individuel, l'instruction élémentaire et supérieure, la réflexion indépendante ont, toujours et de pères en fils, été approuvées, encouragées, stimulées, créent pour le plus grand avantage de leurs membres une atmosphère intellectuelle qui fortifie la mentalité de ceux qui la respirent. Je ne recherche pas en ce moment si cet avantage n'est pas acheté au prix d'autres inconvénients. Pour la question qui m'occupe actuellement, ces considérations sont péremptoires.

Au surplus le bien du pays n'est pas intéressé à ce que les fonctions publiques soient remplies par des catholiques, des protestants, des juifs ou des francs-maçons. Il l'est à ce qu'elles soient confiées à des individus capables et méritants.

Comme nos pères de 89 ont été rationnels, prévoyants et bons politiques, lorsqu'ils ont établi que tous les bons citoyens étaient aptes à tous les emplois en proportion de leurs capacités et de leurs mérites, indépendamment de leurs opinions religieuses !

Voilà pourtant une des âneries que l'antisémitisme débite avec un imperturbable sérieux, et, ce qui me confond, c'est que des esprits cultivés de ma connaissance, dont on pouvait attendre mieux, se laissent gagner par ce grossier sophisme et hochent la tête en disant : « Ily a pourtant du vrai ! »

Hé bien ! oui, il y a du vrai, mais ce vrai, c'est du naturel, du nécessaire, de l'inévitable, et vous ne pourrez le changer qu'en revenant aux lois d'intolérance.

Pourquoi donc ce mot qu'on attribue à Dreyfus sanglotant après sa dégradation : « Mon malheur, c'est d'être né juif, » me revient-il toujours à l'esprit ?

15 mars 1896.

Il est encore un sophisme de la clique antisémite qu'elle réussit à faire prendre au sérieux par les gens mal informés.

La France, dit-elle, appartient aux Français et non pas aux étrangers. C'est là ce que les Anglais appellent un *truism*, et nous une sentence digne de M. de la Palice. Mais attendez.

Or, les Juifs, insinue-t-elle, ne sont pas des Fran-

çais. Non seulement ils sont de race étrangère à la nôtre (quelle nôtre ?), mais encore de par leur croyance, ils se considèrent et nous devons les considérer comme un peuple étranger. Ils avaient un pays à eux, la Palestine. Voilà quelque chose comme bientôt deux mille ans qu'ils l'ont perdu ; ils professent toujours la croyance qu'ils le recouvreront, et les pays qu'ils habitent depuis leur dissémination forcée ne sont pour eux que des terres d'exil, des pays étrangers. Comment voulez-vous admettre de pareilles gens sur le pied de l'égalité civile avec nous ? Ils n'ont pas de patriotisme, ils ne peuvent en avoir. Nous devons donc les traiter comme des étrangers, supporter leur présence tant qu'ils sont inoffensifs, et, comme ils ne le sont pas, comme ils nous nuisent, comme ils nous ruinent, nous n'avons qu'à leur fermer la porte, à tout le moins les déclarer inhabiles à toute espèce d'emploi. .

Quand je disais que l'antisémitisme n'est qu'un recommencement de guerre religieuse !

Tout ce raisonnement pêche par la base. La tradition juive la plus orthodoxe fait, au contraire, aux juifs un devoir d'aimer le pays dans lequel l'Éternel, selon ses desseins et sa sagesse, veut qu'ils vivent, et de coopérer à son bien. Il est clair que, dans les siècles et dans les régions où les malheureux juifs étaient continuellement traqués, dépouillés, mis à mort, dans les temps où les États étaient fondés avant tout sur la profession d'une doctrine religieuse, unique et intolérante, ceux qui professaient le judaïsme n'avaient pas de raisons bien décisives pour s'attacher avec ferveur à la

nation qui les persécutait si atrocement. Mais, partout où l'on a respecté leur conscience et leur droit à l'existence, ils ont été d'aussi bons nationaux que les autres.

En particulier nos juifs français, pris en masse, se sont sincèrement attachés à la France renouvelée par la Révolution. Ils ont rempli tous leurs devoirs civiques. Ils ont avec fierté opposé la liberté, la sécurité, l'égalité dont ils jouissaient parmi nous et avec nous aux servitudes, aux traitements humiliants, aux lois restrictives, débris des âges de barbarie, dont ils avaient à souffrir ailleurs. Ils sont Français de par la loi, ils le sont aussi de cœur.

Ce qu'on appelle leur nationalisme ou leur particularisme religieux est un idéal — toute religion a son idéal distinct de la pratique — dans laquelle piété aime à se retremper, à se nourrir, à se fortifier par le rattachement à un passé glorieux, lointain, mystérieux, plein de grands et touchants souvenirs, et dont à bien des égards ils ont le droit de se vanter. Ne sont-ils pas nos aînés en religion morale et pure? N'ont-ils pas doté le monde du monothéisme sans lequel une religion sera toujours génératrice d'immoralité? En effet, pour que la loi morale soit souveraine, il faut qu'elle émane directement de la source unique, éternelle et immuable de l'Être.

S'il y a deux ou plusieurs dieux adorables et différents, il y a aussi deux ou plusieurs morales, et l'une est forcément immorale par rapport à l'autre ou aux autres.

Les prophètes des juifs, leurs livres sacrés ne sont-ils pas aussi les nôtres ?

La loi du Décalogue, en tout ce qui concerne les rapports des hommes entre eux, n'est-elle pas aussi notre loi ? Il y a entre eux et les chrétiens croyants un grand malentendu remontant à dix-huit siècles. Mais n'ont-ils pas le droit d'avoir sur ce point une opinion qui leur soit propre ? Les catholiques les plus ardents ont en fait déifié la vierge Marie. Les protestants ne veulent pas entendre parler de cette apothéose, et même bien des catholiques sincères craignent qu'on n'ait été beaucoup trop loin dans cette voie. Faudra-t-il, pour reconnaître à quelqu'un le droit d'être et de se dire Français, lui imposer une opinion sur la mariolâtrie ? Où n'ira-t-on pas si l'on revient à faire d'une orthodoxie religieuse quelconque la pierre de touche et la condition de la nationalité ?

Non, les juifs de France ont été reconnus citoyens français comme nous tous par la Révolution, et leur culte compte parmi les cultes reconnus depuis le consulat. Il y a là pour eux une possession d'état que nul n'a le droit de leur ravir. Gardons-nous comme du feu de faire dépendre la qualité de citoyen français d'une croyance religieuse déterminée. On ne peut sans trembler penser aux terribles conséquences de l'insertion d'un pareil principe dans nos lois.

Que diraient les catholiques fervents de France si ceux qui ne partagent pas leurs croyances s'avisent de leur refuser le droit de se dire Français par la raison qu'ils ont assujetti leur conscience et

leur jugement aux directions d'un prêtre étranger, dont les ordres ou les calculs peuvent être, comme ils l'ont mainte fois été, en opposition avec nos droits et nos intérêts nationaux ?

20 août 1896.

Je réunis ici *pro memoria* quelques noms de juifs français qui, dans le cours de ce siècle, ont apporté leur contingent à la gloire, à la richesse intellectuelle et à la puissance économique de notre pays.

Parmi les personnages politiques je trouve Crémieux, Goudchaud, Millaud, Raynal, Joseph Reinach.

Dans la médecine, Germain Sée, G. Hayem, Strauss, Michel-Lévy, Axenfeld.

Dans la science philologique et historique, Munck, Bréal, Oppert, les deux Darmesteter (Arsène et James), H. Weill, Joseph et Hartwig Derenbourg, Halévy, Théodore et Salomon Reinach.

Dans les sciences en général, Michel Alcan, Maurice Lévy, Lipmann, Lœvy.

Dans l'économie politique, Isaac Péreire, Kœnigswarter.

Dans la philosophie, Ad. Franck, sans parler des jeunes qui commencent à se montrer et qui promettent.

Dans le droit, Bédarride, Lyon-Caen.

Dans l'armée, le général de division Léopold Sée, entré le premier à Malakoff; Franchetti, mort glorieusement au siège de Paris, et bien d'autres géné-

raux et colonels dont les noms m'échappent et dont au surplus la liste serait trop longue.

En géographie, l'explorateur Foa.

Dans les arts, musique, je trouve Fromental, Halévy; peinture, Emile Lévy, Henri Lévy, Worms; sculpture, A Salomon; art dramatique, Rachel, Worms, Sarah Bernhardt, Meyerbeer, bien qu'Allemand de naissance, était Français de cœur et d'esprit. On pourrait en dire autant d'Offenbach.

Si je consulte les annales de la philanthropie, je rencontre les noms d'Albert Cohn, du baron de Hirsch, de Bischoffsheim et de Salomon Goldschmidt, tous les quatre ayant consacré au soulagement de la misère française les revenus de belles fortunes acquises ailleurs qu'en France. Pourquoi ne leur joindrais-je pas aussi les noms si respectables de mesdames Heine et Coralie Cahen?

Quant au domaine financier, je suis peu renseigné et peu compétent. J'ai eu affaire parfois à des banquiers juifs. Je n'ai jamais eu qu'à m'en louer sous le rapport de la probité et de la loyauté. J'ai toujours entendu dire, et je m'en rends très bien compte, que l'abondance des capitaux dans un pays est la condition indispensable de sa puissance économique et de son développement industriel et commercial. Par conséquent il est avantageux pour nous tous que des fortunes hors de pair, comme celle des Rothschild, soient françaises. J'admire en vérité les pointus qui s'en vont disant que ces gens-là sont trop riches et que nous gagnerions à être débarrassés d'eux. Comment! nous gagnerions à ce que notre marché financier fût privé de leur coopération,

à ce qu'ils allassent ailleurs porter leurs capitaux et faire profiter d'autres villes des dépenses que nécessite leur train de maison, soulager d'autres misères de leurs dons généreux? A-t-on jamais préféré ineptie plus niaise? Je voudrais au contraire qu'au lieu d'une maison Rothschild à Paris il y en eût vingt. Nous en profiterions tous.

La nomenclature de tout à l'heure est très incomplète. Elle me suffit. Si l'on peut évaluer les juifs de France au chiffre global de 80,000, je demande quelle est la ville française du même nombre d'habitants qui puisse mettre en ligne, dans l'espace d'un siècle un plus grand nombre d'hommes éminents dans tous les genres.

Et voilà l'élément que l'antisémitisme voudrait éliminer de notre vie nationale, retrancher de la France! Nous avons douloureusement souffert, nous souffrons toujours de la mutilation que notre pays a dû subir à la suite de nos désastres en 1870-1871. C'est assez d'une, ce me semble, c'est déjà beaucoup trop. Mais si l'antisémitisme réussissait dans sa néfaste campagne, ce serait une seconde mutilation, cette fois à l'intérieur, qu'il nous faudrait subir. Oh! ce serait aussi stupide que criminel.

25 août 1896.

On me dit quelque chose qui m'inquiète, surtout quand je pense à cette affaire Dreyfus qui me préoccupe toujours.

Il m'est affirmé que le nombre des officiers sortis des écoles exclusivement catholiques et où l'esprit est très clérical augmente chaque année, et que même les hauts grades sont fortement envahis par cet esprit nécessairement étroit, générateur de préventions d'autant plus dangereuses qu'elles sont le plus souvent inconscientes.

Je ne puis contrôler cette assertion. En règle générale, dans un pays qui compte parmi ses principes fondamentaux l'égalité en droit politique et social de toutes les croyances, je n'aime pas beaucoup ces institutions, qui parquent la jeunesse en camps séparés par de hautes barrières confessionnelles. Cette méthode engendre nécessairement des sentiments de dédain et même de mauvais vouloir vis-à-vis des *autres pensants*, et cela est fâcheux pour des jeunes gens destinés à vivre dans la même société sur le pied de bons rapports mutuels, à se rencontrer dans les mêmes professions, dans les mêmes fonctions, dans les mêmes entreprises. L'éducation qu'ils ont reçue dans leur parc est absolument à rebrousse-poil de l'esprit de tolérance et de bienveillance qui devra les animer plus tard les uns envers les autres.

Je n'incrimine pas les intentions de leurs éducateurs. Mais il m'est difficile de croire qu'on leur inculque une grande admiration pour la liberté religieuse, le droit à l'existence des doctrines condamnées, le respect de ce qu'on leur fait considérer comme des erreurs pernicieuses. Hé bien ! quand on est pénétré des principes contraires, on est bien prompt à soupçonner ceux qui ne sont pas de votre

bord religieux d'être capables de toutes les noirceurs, et, si l'un de ceux-là se trouve accusé d'un méfait ou d'un crime quelconque, on est bien facilement persuadé qu'il est coupable.

Le péché mignon des orthodoxes a toujours été de dénigrer moralement, dans leur caractère, dans leur vie privée, dans leurs motifs d'action, ceux qui enseignaient des doctrines qu'elles tenaient pour erronées. On peut faire cette remarque tout le long de l'histoire de l'Eglise.

Je n'aimerais pas, si j'étais injustement accusé, à être traduit devant un tribunal dont les membres seraient disposés d'avance à croire qu'en vertu de mes idées religieuses je suis certainement un être vil, livré à toutes sortes de vices, capable des crimes les plus odieux. Cette très fâcheuse circonstance aurait-elle eu quelque influence sur le résultat du procès fait à Dreyfus ?

Mais non, je ne puis le croire. Ce serait désespérant. Il y a chez tout le monde un sentiment d'honnêteté qui fait que, malgré tout, on ne condamne pas un homme comme traître uniquement parce qu'il est d'une autre religion. Il faut que ses juges aient eu des preuves formelles contre lui.

Qui donc me disait l'autre jour que dans l'Etat-Major, et généralement dans les cercles d'officiers, on lisait assidûment la *Libre Parole* ? Serait-il possible que des hommes intelligents trouvassent du plaisir à lire les sempiternelles rapsodies de ce journal judéophile ? C'est comme si l'on ingurgitait chaque jour un petit verre de venin. A la longue, cela doit oblitérer les fonctions organiques.

26 août 1896.

En voilà bien d'une autre !

Je me rappelle très bien qu'en 1870, peu de jours avant l'ouverture des hostilités, il y eut à Mulhouse des démonstrations tumultueuses, des bandes qui parcouraient les rues en criant et en portant des écriteaux sur lesquels on lisait : *Mort aux Juifs ! et Mort aux protestants ! A bas les Prussiens de l'intérieur !*

Cela fit la plus triste impression. Etait-ce au moment où nous avions besoin de réunir toutes nos forces contre l'ennemi qu'il fallait assister à des scènes pareilles ? On eût dit le prélude d'une guerre civile venant compliquer l'autre.

Je ne sais à propos de quoi, ce matin, cet épisode nous est revenu en mémoire dans l'entretien que nous échangeons, L*** qui est de Mulhouse, deux autres amis et moi.

« J'y étais, nous dit L***; j'ai vu passer les bandes et promener les écriteaux. Celui qui en avait été le provocateur était un homme du nom de Sandherr, et qui était connu dans la ville pour le fanatisme de ses opinions. Et savez-vous ce que son fils était naguère, car il est mort fou, il y a quelques mois ? Chef du bureau des renseignements à l'Etat-major ! »

» — Pas possible ! Je suppose pourtant qu'il n'était plus dans les sentiments de son père ?

» — Je n'en sais rien. Ce qui est certain, c'est

qu'il a beaucoup contribué à aggraver la situation de Dreyfus. »

Je suis encore atterré de cette révélation. C'est la première fois que j'en entends parler. Mais L*** est-il bien sûr de ce qu'il avance ? Ne peut-il pas s'être trompé ?

Quelle singulière chose que, plus le temps s'écoule, plus on voit augmenter le nombre des circonstances qui font douter de la parfaite liberté d'esprit de ceux qui ont accusé et condamné ce malheureux !

Diantre ! Tout cela n'est pas fait pour me tranquilliser.

4 septembre 1896.

Un journal anglais annonçait hier cette nouvelle sensationnelle que Dreyfus avait réussi à s'évader.

Cela me paraît bien extraordinaire, à moins qu'il n'y ait eu des connivences que je ne saurais m'expliquer. On m'assure qu'aux ministères de la guerre et des colonies on ne sait rien de l'événement prétendu.

Mais pourquoi le journal anglais aurait-il fabriqué cette nouvelle ? Dans quel intérêt ?

Bah ! les journaux anglais ne sont pas plus chiches que les nôtres de nouvelles à sensation, surtout quand leur tirage est médiocre et qu'ils espèrent vendre avantageusement leur numéro. Les fabricateurs de fausses nouvelles se disent que, si

la chose annoncée est fausse, elle sera démentie, mais le tour aura été joué.

Cela prouve pourtant ceci : à l'étranger, on continue donc de se préoccuper de l'homme perché sur son îlot désert en plein Océan. Ce n'est pas surprenant, puisqu'ici même le nombre de ceux qui s'interrogent avec anxiété sur ce qu'il faut penser de cet homme singulier, dont le crime ne s'explique pas, va en augmentant. J'en constate les symptômes tous les jours.

J'ai toujours trouvé l'évasion de Bazaine très louche. Je me trompe peut-être, mais je ne me fais pas bien à l'idée d'un homme de l'âge et de la corpulence de Bazaine dévalant à la force du poignet le long d'une corde attachée au sommet d'un mur, lorsque ce mur est d'une belle élévation au-dessus des rochers qui en entourent la base. Je sais bien que, malgré le désir que j'aurais éprouvé de reconquérir ma liberté, j'y aurais regardé à dix et à vingt fois. Après tout, il y a des gaillards qui se conservent longtemps. Il y a trente ans je n'aurais pas hésité une minute ; Dreyfus est encore jeune, et il n'avait pas à dégringoler le long d'un mur. Mais comment aurait-il pu déjouer la surveillance des gardiens de sa cabane et de son îlot ?

5 septembre 1896.

Mes doutes sur la vraisemblance de l'évasion de Dreyfus étaient fondés. Elle est officiellement démentie.

Mais les autres doutes qui m'assiègent malgré moi sur sa culpabilité ne sont pas dissipés. Au contraire. Ah ! si j'aimais moins l'armée, comme je serais plus tranquille !

14 septembre 1896.

Nouvelle grave ! Ce matin, *l'Éclair* a publié un article où l'on explique la condamnation de Dreyfus par la communication aux juges composant le conseil de guerre, après le débat entre l'accusation et la défense, d'une pièce secrète qui n'avait pas été communiquée à l'accusé, qui ne fut produite que dans la chambre où délibéraient les juges, et qui mettrait hors de doute sa culpabilité.

Elle se terminerait par ces mots : « Décidément, cet animal de Dreyfus devient trop exigeant. »

Elle était adressée par un attaché militaire de l'ambassade allemande à un attaché de l'ambassade italienne.

On va respirer. M. de Cassagnac qui, l'autre jour encore, exprimait ses inquiétudes au sujet de l'affaire Dreyfus, va être satisfait ; et moi donc !!...

.
Ah ! mais, halte là ! Comment ! cette pièce a été présentée aux juges militaires pour achever de les convaincre, sans que l'accusé ni son défenseur en aient eu connaissance ? Diantre ! voilà qui gâte ma joie. Je ne suis pas un juriste, mais je n'ai pas besoin de l'être pour me révolter contre un pareil procédé. Ne voit-on pas que ce serait révoltant, con-

traire au principe le plus élémentaire de la justice? Qui nous dit que l'accusé n'aurait pas pu expliquer cette pièce ou protester contre son authenticité? Ou, s'il avait été confondu par l'évidence, quelle victoire pour l'accusation!

On dira qu'on ne pouvait la lui mettre sous les yeux sans compromettre des intérêts vitaux, sacrés, intangibles. Parbleu! c'est la raison d'État, la mère des Bastilles. Mais il y a une autre raison d'État, depuis que le peuple est souverain, celle de la justice, et elle interdit tout procédé pareil. Si l'on peut être condamné sur la production d'un document qu'on n'a pu ni voir, ni par conséquent discuter, nous sommes tous, les plus innocents comme les autres, sous une épée de Damoclès.

C'est une méthode de feu l'Inquisition que cette méthode-là. Des juges militaires ont beau être étrangers aux formalités judiciaires, il n'est pas possible qu'ils aient consenti à se faire les complices d'une pareille manœuvre. Je m'attends à un prochain démenti. Autrement, si c'est vrai, le garde des sceaux est tenu d'intervenir.

Je reconnais toutefois que le nom de Dreyfus figurant en toutes lettres sur ce document, dont j'ignore du reste la nature, est une terrible charge contre lui. Je serais tenté de me rassurer en me disant que, régulièrement ou non, ce n'en est pas moins un criminel qui est justement condamné.

Justement, peut-être; mais légalement?

J'attends.

14 octobre 1896.

Un mois s'est écoulé depuis qu'on a prétendu démontrer la justice de la condamnation de Dreyfus en révélant la communication d'une pièce secrète à sa charge dans la chambre où les juges délibéraient en son absence et en l'absence de son défenseur. Pas un seul démenti officiel ou officieux n'est intervenu. Il faut donc y croire. Ah çà ! que fait donc le garde des sceaux ? Est-ce qu'il s'imagine qu'on va laisser passer avec indifférence cette illégalité carabinée qui menace notre sécurité à tous ? Et si contre toute apparence on a calomnié le conseil de guerre, si, secoué dans son indifférence par la rumeur publique, le garde des sceaux s'est enquis de ce qui s'est réellement passé, pourquoi laisser l'opinion sous le coup d'un pareil scandale ? Car tout le monde en parle. Le gouvernement seul ne paraît pas s'en apercevoir.

Il y a plus. Des gens mieux renseignés que moi m'affirment que le document présenté par l'*Éclair* comme une lettre chiffrée, que l'attaché allemand de Schwarzkoppen adressait en 1894 à l'attaché italien de Panizzardi, mais qui, avant d'arriver à destination, avait été déchiffrée, ne contenait absolument rien qui eût un rapport quelconque avec des affaires d'espionnage. C'était, m'assure-t-on, une lettre de camarade à camarade, et elle n'était pas du tout chiffrée. Mais ce qui est bien autrement grave, ou la rédaction de l'*Éclair* ou son fournisseur

d'informations se seraient permis d'écrire en toutes lettres le nom de *Dreyfus* là où, sur le document lui-même, il y a tout simplement : « cette canaille » ou « ce canaille » de D...! »

En voilà bien d'une autre ! C'est que ce ne serait plus du tout la même chose. Comme disait grand-mère, il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle baudet. Il y a bon nombre de fils de bonne ou de mauvaise maison dont le nom commence par un D. L'ex-président du conseil Dupuy aurait pu être incriminé. Mais alors quel parti pris de nous jeter de la poudre aux yeux ! Quelle absence totale de scrupule et de probité !

Savez-vous bien, monsieur l'inconnu, qui avez pris sur vous d'écrire tout au long un nom dont on ne vous fournissait que l'initiale, que vous avez commis là une infamie ? Est-ce que, par hasard, sous prétexte de nous éclairer, on se... gausserait de nous ?

Et cette pièce date de 1893, affirment les mêmes témoignages. Et personne alors ne songea à soupçonner Dreyfus. On l'avait reléguée comme pièce insignifiante dans les archives, lorsque, au moment de l'affaire Dreyfus, Sandherr, du bureau des renseignements, la signala au général Mercier comme pouvant se rapporter au capitaine, dont le nom commençait par un D ! C'est à n'en pas croire ses oreilles.

Et si tout cela n'est qu'une série de racontars, pourquoi donc encore une fois ne pas nous rassurer, nous public, qui sommes bouleversés par des révélations aussi affligeantes, aussi pénibles pour

nous qui aimons l'armée, pour nous qu'il entourion d'un vrai culte! On a beau invoquer la raison d'Etat on ne me fera jamais croire qu'il est impossible de tranquilliser l'opinion, dût-on taire ce qui doit être tu, en lui faisant comprendre ce qui s'est passé et en s'arrangeant de manière à ne rien compromettre.

D'ailleurs la question revient toujours la même. Le ministre de la guerre ou le garde des sceaux peuvent-ils affirmer sur leur honneur et en défiant toute contradiction qu'aucune pièce secrète n'a été soumise au conseil de guerre délibérant dans le secret de sa séance après la clôture des débats? Tout est là.

8 novembre 1896.

Et ils se taisent toujours.

Il y a quelques journaux qui ont protesté. Je m'étonne fort que la presque unanimité n'ait pas relevé comme il convenait cette inexcusable entorse infligée aux principes élémentaires de la justice. On dit qu'on en a parlé à MM. Darlan, garde des sceaux, et Hanotaux, ministre des affaires étrangères, et que tous deux ont refusé de répondre. Qu'est-ce que cela veut dire? Les deux attachés d'ambassades étrangères, dont le nom était mêlé au récit de l'*Éclair*, déclarent que l'initiale D ne concernait point Dreyfus. Je sais bien que leur affirmation peut être suspectée. Cependant ce n'est point la coutume des puissances étrangères, de la nôtre non plus, d'intervenir en faveur de leurs espions quand

ils sont découverts. Ils exercent leur métier à leurs risques et périls. Mais passons. Ce qui est inexplicable, c'est qu'on nous laisse dans une pareille perplexité.

Il est des moments où je suis comme entraîné à craindre qu'une terrible erreur judiciaire n'ait été commise. Je résiste pourtant. Nous ne savons pas tout ce qui a été dit et produit aux débats. Il y a eu nécessairement d'autres preuves à charge que celles qui résultent de ce que nous savons. Quand même les juges auraient été suggestionnés par des préventions illogiques, ils n'ont certainement pas fondé leur arrêt sur des raisons de pure fantaisie. Plus de lumière, messieurs, nous vous en supplions, plus de lumière !

10 novembre 1896.

J'en suis tout ému. On se rend enfin à nos légitimes requêtes. Le *Matin* d'aujourd'hui a publié la pièce qui a pendant le débat lui-même démontré que Dreyfus avait trahi la France. C'est S*** qui me l'a appris dans la matinée. Il est triomphant, car il me reprochait mes doutes. J'envie ces convictions que rien n'ébranle. « Je voudrais ardemment être convaincu comme vous », lui ai-je dit plus d'une fois. J'ai immédiatement fait acheter le journal.

En effet, il contient le fac-similé d'une lettre qu'on peut appeler un bordereau, du nom que l'on donne à ces énumérations rédigées par des fournis-

seurs qui vous notifient l'une après l'autre les fournitures qu'ils vous remettent.

Résumons cet important document.

Quelqu'un qui paraît bien placé pour rendre ce genre louche de services annonce à son correspondant qu'il lui envoie des renseignements sur une nouvelle pièce de canon mise à l'essai, sur les troupes de couverture (à la frontière, je suppose), sur une modification aux formations de l'artillerie, sur l'expédition de Madagascar, plus le projet de manuel de tir destiné à l'artillerie de campagne. Il ne peut laisser ce dernier livret que très peu de jours entre les mains de son correspondant. Le ministère tient à ravoïr tous les exemplaires distribués aux régiments, mais ce quelqu'un offre d'en faire opérer la copie.

Cela décidément ressemble bien à la lettre d'un traître. Ce n'est pas à un officier français qu'elle a pu être adressée. Il n'aurait pas eu besoin de ces renseignements-là. Pourtant c'est bien à un militaire qu'elle est envoyée. Elle n'est pas signée, cela se comprend tout seul. Mais on regarde comme indubitable qu'elle a été écrite par Dreyfus. Les experts qui ont déposé devant le Conseil de guerre, entre autres le célèbre M. Bertillon, n'ont pas hésité à l'affirmer.

A présent je sais bien que la ressemblance des écritures n'est pas une preuve irréfutable qu'une même main les ait tracées. Un de mes amis a une écriture si ressemblante à celle d'un autre de mes correspondants que, lorsque je reçois une lettre de l'un ou de l'autre, je ne distingue pas sur l'adresse

quel est celui des deux qui m'a écrit. Mais il faut reconnaître que de pareilles ressemblances sont des plus rares. Par conséquent, s'il y a un ensemble, une convergence d'indices et d'arguments décidément contraires à l'accusé, l'identité de son écriture et de celle d'une pièce qu'il n'a pas signée pour bonnes raisons devient une présomption de plus, et très forte, contre lui.

On ne peut s'arrêter devant l'idée que ce bordereau aurait été fabriqué dans un intérêt de vengeance ou de chantage.

La seule chose à savoir, c'est si vraiment l'écriture du bordereau et celle de Dreyfus sont les mêmes.

Je n'en puis guère douter, puisque telle a été l'opinion des experts et du conseil de guerre. D'où vient cette pièce? Comment le *Matin* se l'est-il procurée? J'aime à croire que c'est l'état-major lui-même qui, pour soulager nos consciences, a fait publier ce précieux document qui ne compromet rien ni personne. Je ne pourrais soupçonner sans preuve un des experts d'avoir gardé par devers lui quelques reproductions photographiques pour les vendre ensuite à bon prix.

Ma confiance renaît. Je la savoure. C'était trop pénible de voir sans cesse en imagination l'*Ecce homo* de l'île du Diable et de se dire qu'il était peut-être innocent.

Mais, pour que ma confiance soit entière, il faut que je puisse me procurer des lettres ou écrits de Dreyfus et que je sois à même de comparer. L***, qui connaît la famille, pourra peut-être me rendre ce service signalé. Je l'attends demain.

Il y a peut-être une grande indiscretion à demander communication à une famille qui ne vous connaît pas des échantillons de l'écriture d'un de ses membres. Mais L***, qui est l'ami des Dreyfus et le mien, pourra se porter garant de mes intentions aussi bien que de mon état d'esprit. Puisque la famille se dit convaincue de l'innocence de l'ex-capitaine, elle ne doit pas craindre les occasions de prouver à ceux qui doutent de sa culpabilité qu'on s'est trompé en le déclarant coupable. L'intérêt qu'elle aurait elle-même à faire cette démonstration vaut bien la peine que l'on passe par-dessus les petits scrupules qu'on pourrait éprouver à l'idée de faire passer sous les yeux d'un tiers des échantillons d'écritures destinées d'abord à l'intimité d'un cercle de parents et d'amis.

19 novembre 1896.

Hier, à la Chambre, un député, M. Castelin, a interpellé le gouvernement au sujet de Dreyfus, ou plutôt de l'évasion dont avait parlé un journal anglais. M. Castelin paraît convaincu de la culpabilité. Il est bien heureux. Mais pourquoi interpellé à propos d'un fait que depuis des semaines on sait purement imaginaire? La discussion ne pouvait que bombyciner dans le vide. L'ordre du jour voté d'accord avec le gouvernement ne pouvait lui-même sortir du vague, et il y est resté.

Le gouvernement, en l'état des choses, ne pouvait parler que conformément à la situation officielle-

ment créée par l'arrêt du conseil de guerre. Ce n'est pas là-dessus que j'eusse désiré une interpellation. C'est sur l'introduction de la pièce secrète lors du débat dans la chambre où les juges délibéraient. Voilà le point essentiel, et dans cette chambre, qui a la fièvre des interpellations à jet continu, personne ne se lève pour demander des éclaircissements sur un point aussi grave ! Comrenne qui pourra.

J'ai vu L^{***}, et à ma grande satisfaction il m'a promis de soumettre ma demande à ses amis Dreyfus. Il croit que la famille consentira. Elle possède de nombreux spécimens de l'écriture du condamné et ne craint pas de les montrer.

24 novembre 1896.

Dieu du ciel ! Ai-je la berlue ? Je me frotte les yeux, je mets tous mes pince-nez l'un après l'autre, je les ôte, je les remets. Toujours la même évidence. Les bras me tombent du corps, ou plutôt je rends ma pauvre tête à deux mains, n'y comprenant plus rien, mais là, rien du tout !

L^{***} m'a apporté lui-même les spécimens de l'écriture de Dreyfus que je désirais avoir quelque temps à ma disposition. J'ai trois lettres de différentes dates et une page d'écriture sur un thème insignifiant. Je les compare au fac-similé du *Matin*.

Mais ce n'est pas du tout cela, mais là pas du tout cela !

L'écriture de Dreyfus est fine, pointue, incorrecte

comme celle d'un homme qui n'a aucune prétention à la calligraphie, mais, comme impression d'ensemble, elle est plutôt agréable à l'œil et presque toujours facile à lire. Les interlignes sont très égaux. Elle me paraît de celles qui dépendent beaucoup, quant à la netteté et à la direction plus ou moins inclinée des lettres, de la plume qu'on emploie, dure ou émoussée, traçant couramment les caractères ou bien nécessitant quelques efforts parce qu'elle n'obéit pas docilement à la main. C'est ce qui arrive à tout le monde; mais la physiologie générale de mes spécimens est toujours la même.

L'écriture du fameux bordereau est très différente. Elle fait l'impression d'un gribouillage difficile à déchiffrer, écrit par un écolier qui broche son devoir et ne songe qu'à aller vite. Elle est plutôt arrondie. Quelque chose de désordonné et de « sans soin ». Il y a des syllabes entières qu'il faut deviner. Les interlignes sont très inégaux. Les lettres très petites pour la plupart, quelquefois imperceptibles, sont épaisses, grasses, quand elles sont bien marquées. Si j'avais à deviner le caractère des deux écrivains d'après leur écriture, je dirais que tous deux ont en commun une certaine brusquerie militaire, mais que chez Dreyfus cette brusquerie se concilie avec une continuité régulière de la pensée allant vite, mais méthodiquement d'un point à un autre, tandis que l'écriture du bordereau a quelque chose de heurté, de saccadé, de « va comme je te pousse ». Psychologiquement, on aurait déjà le droit de déclarer que ce sont deux

mains différentes qui ont tracé le bordereau d'une part, les spécimens que j'ai sous les yeux de l'autre.

Accablé par la première impression, j'ai recommencé plusieurs fois aujourd'hui la même épreuve, en m'efforçant d'oublier tout à fait la sensation des essais antérieurs. C'est toujours la même chose.

On me dira : « Vous avez des lettres de Dreyfus sous leur forme originale; vous n'avez pas l'original du bordereau. Vous n'avez de celui-ci qu'un fac-similé photographique, et la reproduction photographique altère plus ou moins la physionomie de l'original. »

C'est possible; mais, sans être expert en écritures, j'ai assez manié de reproductions photographiques, j'en ai assez fait tirer sous mes yeux pour me rendre compte du genre d'altération que la photographie peut faire subir à un original. La principale, c'est qu'elle tend à empâter, à épaissir le dessin des lettres. Cet inconvénient diminue beaucoup, toutefois, si la photographie est soigneusement faite. Mais admettons l'objection.

Il est des choses après tout que la photographie ne change pas, par exemple, l'espace proportionnel des interlignes, l'inclinaison et les formes particulières des lettres, leur grandeur relative quand elles sont comparées les unes aux autres dans la même ligne ou dans des lignes différentes.

La reproduction photographique appliquée à deux écritures différentes ne saurait les identifier. Vous aurez beau reproduire par la photographie les écritures de Dreyfus, vous n'aboutirez jamais à effacer

la différence qui existe entre elles et celle du bordereau.

Comment est-il possible que les experts s'y soient trompés, ou bien est-ce moi qui n'y vois goutte? Et ne devrais-je pas m'incliner devant leur compétence et leur grande habitude?

Hélas! c'est précisément de leur grande habitude que je me défie.

Continuons l'examen, entrons dans les détails.

Je suis, en particulier, très frappé d'une différence très caractéristique. Dans l'écriture de Dreyfus, le *p* initial des mots commençant par cette lettre est notablement élevé au-dessus de la ligne dont le mot fait partie, comme dans les mots *projet*, *partie*, *pays*, etc. En revanche, quand le *p* est intérieur au mot, comme dans *impossible*, *espoir*, *supposer*, il ne s'élève pas au-dessus de la ligne ou ne la dépasse que très légèrement. — Dans le bordereau, je relève les mots *pièce*, *projet*, *procurer*, *puis*, *peu*, *prendre*, *partir*. Hé bien! Dans chacun de ces mots le *p* initial est parfaitement de niveau avec la ligne dont le mot fait partie.

Chez Dreyfus le *p* initial est écrit en deux mouvements connexes : d'abord un grand jambage initial incliné de droite à gauche ; puis, sans quitter le papier, la main remonte et trace de bas en haut, de gauche à droite, un autre jambage qui ferait ressembler la lettre à un *V* mal fait très aigu, si, arrivé au niveau de la ligne, ce second jambage ne décrivait pas un petit crochet qui en fait la lettre *p*. La même lettre dans le bordereau est aussi écrite en deux mouvements, le premier de haut en bas,

le second de bas en haut, mais le plus souvent le trait tracé de bas en haut se confond totalement ou partiellement avec celui de haut en bas, et le crochet terminal est proportionnellement beaucoup plus marqué.

Dreyfus ferme ses *g* en haut. — Dans le bordereau, ouverts en haut, ils affectent la forme *y* grec, comme on peut le voir dans les mots *renseignements*, *Madagascar*, *campagne*, *guerre*.

Dreyfus écrit les *s* doubles, comme dans les mots *blessure*, *essai*, tantôt en leur donnant la même forme, la forme ordinaire, tantôt en les écrivant, comme font bien des personnes, sous la forme d'une barre droite ou se rapprochant du 8, suivie d'un petit *s* ordinaire. — Dans le bordereau, dans les mots *adresse*, *intéresse*, *fasse*, la même dernière façon d'écrire les *s* doubles se retrouve; mais, différence très caractéristique, c'est le petit *s* qui est tracé le premier, et le grand jambage n'est tracé qu'en second lieu. Cela est on ne peut plus frappant.

On pourrait, je crois, faire encore des remarques analogues sur d'autres lettres, les *c*, les *q*, les *m* et les *n*, sur les accents, les virgules, etc. Mais ce que j'ai observé me suffit. L'écriture du bordereau n'est pas celle de Dreyfus. La vue d'ensemble en donne le sentiment très net, l'étude des détails le confirme.

Il y a pourtant une supposition qu'il faut examiner aussi. Un traître est aisément enclin à penser qu'il y aurait prudence à changer son écriture pour se réserver, le cas échéant, un moyen de dénégation. Il y a des gens qui réussissent à se donner deux

et même trois écritures pouvant servir à volonté. J'ai connu l'un de ces polygraphes qui faisait des choses étonnantes. Mais, comme je le lui donnais à remarquer, et il en convenait, il n'y avait, quand on les comparait, qu'une seule de ces trois écritures qui fût naturelle et d'air aisé. On constatait dans les autres quelque chose de tendu, d'affecté ; on sentait l'effort, et, devant trois échantillons d'écriture différente, quoique de sa main tous les trois, on distinguait à première vue son écriture habituelle et spontanée.

Hé bien ! l'hypothèse n'est pas applicable à l'écriture du bordereau. Je le répète, c'est une vilaine écriture qui marche à la diable, rapidement et sans souci des détails. Si c'est là une écriture contre-faite, dénotant le soin, l'attention, l'effort d'un homme qui doit veiller sur chacun de ses mots, chacune de ses lettres, je renonce à toute critique des écritures.

Mais il y a plus. On me met, je suppose, en face de deux écritures. Je les trouve dissemblables en physionomie générale et en particularités graphiques. La conclusion qui s'impose tout d'abord, c'est qu'elles ne décèlent pas le même écrivain. C'est du moins l'idée qui viendra à tout le monde.

Alors on m'arrête. On me dit : « Prenez garde, l'auteur de l'écriture A est un traître qui avait intérêt à se dissimuler quand il a écrit B. Il a donc à dessein altéré, déguisé son écriture. — Mais qui vous a dit que l'auteur de A est un traître ? — Des gens qui le présument, sans doute et qui ont des motifs de penser qu'il est l'auteur de B. — Soit, mais vous

allez donc leur répondre qu'ils ont raison, quoique les écritures diffèrent ! A quelle absurdité vous laissez-vous donc acculer ? Des juges indécis vous demandaient de les éclairer de vos lumières techniques, et on dirait que vous procédez à l'examen de la pièce suspecte en prenant leur soupçon pour une certitude et en cherchant d'avance quelque moyen d'expliquer les différences. Mais ne voyez-vous pas que vous commettez ce que l'École appelle une pétition de principe et que, lorsqu'on attend de vous une appréciation impartiale, vous avez déjà un parti pris ! Que vous l'ayez pris de vous-même ou reçu d'autrui, c'est toujours un parti pris.

C'est terrible. Si, persuadés d'avance que les accusateurs ont mis le doigt sur le coupable, vous vous attachez à leur faire croire que les écritures, quoique différentes, sont pourtant certainement de la même main, celle de l'accusé, votre appréciation va confirmer dans leur prévention encore dubitative des juges qui vous croiront sur parole, tandis qu'en réalité c'est leur prévention hésitante qu'ils vont retrouver et considérer comme entièrement démontrée par votre appréciation.

Vous aurez donc fait comme ces anciens alchimistes à la recherche de la pierre philosophale qui mettaient un peu d'or dans le creuset où ils mêlaient ensuite toutes sortes de substances, qui chauffaient à blanc, et qui s'émerveillaient, quand tout était évaporé ou dissous, de retrouver un peu d'or. Parbleu ! il y était déjà, ils l'y avaient mis.

Je me précautionne d'avance contre cette façon d'imputer à un homme une écriture qui diffère de

la sienne, parce qu'il m'est revenu vaguement que les experts, dont l'avis a fortement pesé sur la décision du conseil de guerre, ont recours à quelque chose comme cela pour l'expliquer. Si l'on est traduit en jugement et condamné : 1° sur la foi d'un document qu'on vous attribue et dont l'écriture n'est pas la vôtre ; 2° sur celle d'un autre document qu'on ne vous a même pas mis sous les yeux, où est, je le demande en grâce, notre sécurité à nous tous innocents ?

Mais quelle déception, mon Dieu ! quelle déception !

J'en perds le sommeil. Chaque fois qu'un nouvel élément d'appréciation sort de la nuit noire où le huis-clos nous avait plongés, il tourne régulièrement en faveur du condamné.

Que venez-vous maintenant nous parler de la pièce secrète ? Quelle confiance pouvons-nous avoir dans ce document illégalement produit, quand nous voyons clair comme le jour qu'on s'est si bien trompé sur l'origine du seul document soumis à l'accusé et à son conseil ?

Il faut pourtant supposer qu'il y avait d'autres faits, d'autres charges contre l'accusé. On a dû lire au conseil et devant lui un acte d'accusation où elles se trouvaient énoncées avec cette clarté et cette sobriété qui convient à l'éloquence militaire. J'ai lu parfois de très remarquables pièces de ce genre rédigées par des officiers et qui auraient rendu jaloux plus d'un de nos avocats généraux. Mais il n'y a pas moyen de connaître cette pièce là. Huis clos, c'est encore un de tes méfaits !

25 novembre 1896.

Il paraît que quelques personnes prétendaient que la fameuse pièce secrète n'avait pas été produite en chambre du conseil, qu'elle avait été, comme le bordereau, soumise au défenseur et à l'accusé.

Il est bien étrange qu'on ait attendu si longtemps pour nous le dire. Mais on ne nous le dira plus.

Les journaux ont publié aujourd'hui une lettre de M^e Demange, le défenseur de Dreyfus. Il déclare formellement qu'en fait de pièce écrite attribuée à l'accusé on ne lui a soumis que le bordereau. C'est net. La parole de M^e Demange n'est pas de celles qu'on révoque en doute ; d'autant plus que rien ne serait plus facile que de le confondre s'il avait avancé une contre-vérité, et il s'en serait bien gardé.

Eh bien ! nous approchons du complet. Et moi, vieil imbécile, qui aurais dû m'inspirer du principe que j'applique systématiquement à mes études : il ne faut s'en rapporter aveuglément à rien ni à personne, je me suis mis dans de beaux draps ! O ma dame bretonne de l'autre hiver, comme vous aviez raison avec votre *Chi lo sa !* et que votre intuition était plus juste que les théories de votre voisin de table !

Summa summarum, la culpabilité de Dreyfus est douteuse, très douteuse, plus que très douteuse.

Et il est toujours là-bas, encagé, torturé de corps, d'esprit et de cœur, pour un crime qu'il n'a probablement pas commis. Pauvres de nous !

III

LA CONVICTION

8 janvier 1897.

Je l'ai revue ce soir, ma commensale de l'hiver précédent, et de nouveau j'ai été son voisin de table. Elle est toujours la même, très aimable, très avenante. J'ai cru pourtant surprendre sur ses traits une expression de tristesse. Je n'ai pas tardé à en savoir la cause. Elle-même m'a raconté que son frère, celui qui avait assisté à la dégradation de Dreyfus, subissait les conséquences d'un affreux accident. Il avait fait une chute de cheval, et si malheureuse qu'il avait perdu presque complètement la vue en tombant sur les pointes d'une grille en fer assez basse. L'infortuné jeune homme avait dû renoncer à la carrière militaire qu'il aimait. Toute sa famille était dans la désolation. Il y avait même lieu de craindre que la cécité ne devînt complète.

Après lui avoir exprimé, comme il convenait, mes sincères condoléances, ainsi que l'espoir d'une issue moins lugubre, j'étais trop dominé par le souvenir de notre conversation d'antan pour ne pas lui demander si elle avait continué de s'intéresser à l'affaire Dreyfus.

— Assurément. Quand on s'y est une fois intéressé, c'est étrange comme on a de la peine à s'en détacher. Mon mari et moi nous en parlons continuellement.

— C'est comme moi, madame; du moins, je ne puis m'empêcher d'y penser toujours.

— Vous me surprenez. Vous qui êtes convaincu qu'il est coupable, vous n'y devriez plus penser, ce me semble. Il y a des crimes épouvantables qui m'ont beaucoup préoccupée quand tout le monde en parlait. Comme la culpabilité des condamnés ne faisait doute pour personne, une fois la première émotion passée, on a eu d'autres sujets de préoccupation, et on n'y a plus pensé.

— Hélas! madame, c'est un pénitent qui vous parle et qui se recommande à l'indulgence de son aimable confesseur. Je ne suis pas tout à fait l'homme de foi que j'étais l'an dernier.

— Est-il possible? Je vous aurais cru imprenable. Mais vous me ravissez d'aise, et pourrais-je savoir...?

— Tout ce que vous voudrez.

Et je lui ai raconté la série de mes expériences, et comment j'en étais arrivé au doute le plus complet. Je voyais, pendant qu'elle m'écoutait, se peindre sur son gracieux visage la satisfaction profonde de la femme savourant la victoire remportée sur un homme dont la logique a dû baisser pavillon devant son sentiment. — Quand même, me permis-je de le lui faire observer, votre sentiment, votre intuition ne reposait sur rien de solide.

— Ah ! permettez, j'avais les rapports de mon pauvre frère...

— Votre frère lui-même, m'avez-vous dit, croyait pourtant que Dreyfus avait été justement condamné.

— Pas précisément, non, pas précisément... Mais, tenez, puisque malheureusement il n'est plus militaire, je peux bien tout vous dire. Vous saurez donc que mon frère dès lors doutait tout aussi bien que vous aujourd'hui, et il en était très malheureux. Mais il n'aurait osé le dire à personne. Il osait à peine se le dire à lui-même. Il s'escrimait pour tâcher de se faire une conviction conforme à celle de ses chefs. A moi seule, sa sœur, il s'est entièrement confessé. En voyant Dreyfus avant et après sa condamnation, il avait été en proie à des incertitudes qui le tourmentaient, car elles touchaient de près à la conviction que le jugement du conseil de guerre s'était égaré sur un innocent. C'est pour cela que je me permettais de vous résister si résolument en face.

— Madame, je puis vous assurer qu'ils ne sont pas si rares qu'on le croit, les officiers qui ne sont nullement persuadés qu'on ait puni le véritable traître. Mais vous ne le leur ferez pas dire. Ils sont boutonnés jusqu'au menton quand un pékin comme moi s'avise de leur en parler. Et je le comprends, il y a la « chose jugée », et jugée par des chefs. A leur place je crois bien que je serais aussi très circonspect.

— Le malheur est pourtant que l'opinion publique est la dupe de cette unanimité apparente comme

elle l'a été de celle du conseil de guerre. Est-ce donc qu'on ne fera rien pour essayer de l'éclairer et pour réparer une aussi terrible injustice ?

— Ce sera, je le crains, très difficile. Voyez la peine qu'on a, même auprès des juges civils, pour faire reconnaître une erreur judiciaire. Ce sera plus pénible encore lorsqu'il s'agira d'un jugement de conseil de guerre. Les chefs militaires n'admettent pas aisément que leurs décisions soient attaquées. Et cela se comprend. Ils sont habitués à ce qu'on leur obéisse sans discussion, et leurs subordonnés sont dressés à leur obéir de même. Je reconnais que, s'il en était autrement, la discipline serait bien malade, et une armée sans discipline n'est plus qu'une cohue. Cela provoque parfois des scènes assez comiques et dont il faut prendre son parti.

Un ex-soldat racontait que son bataillon avait dû faire un essai de marche pour qu'on sût, à une minute près, combien il fallait de temps exactement pour aller, par une route nouvelle, d'un point à un autre. Le commandant avait instruit ses hommes de la nature de l'expérience à faire. Il fallait donc partir à l'heure absolument exacte, qui était fixée à six heures précises du matin. Le moment approchait ; toutefois il n'était encore que six heures moins un quart. Le commandant, trompé par sa montre qui avançait, allait donner l'ordre de se mettre en marche, quand un jeune clairon, dont il connaissait beaucoup le père et qui était avec lui sur un pied un peu moins craintif que les autres, s'avisa de lui faire observer respectueusement, avec force excuses, que six heures n'avaient pas encore sonné. Le com-

mandant le renvoya plus vite que ça en lui disant : « Clampin, la montre du commandant ne se trompe jamais ! » C'est typique, n'est-ce pas, et, il n'y a pas à dire, c'est inévitable. Et puis, si vous me voyez doutant, chère madame, ce n'est pas à dire qu'il ne me reste encore des scrupules. Il faut l'avouer, plus nous connaissons d'incidents échappés à la boîte du huis-clos où l'on a renfermé le procès, plus nous sommes stupéfaits de l'arrêt du conseil de guerre. Mais nous ne connaissons pas encore tout. Qui vous assure, par exemple, que l'acte d'accusation ne contient pas des charges écrasantes contre le condamné et que ce que nous connaissons ne soit pas peu de chose à côté ? C'est le dernier coin où se blottisse le peu qui me reste d'indécision.

— Moi, je n'en ai jamais eu ; par conséquent, je n'en ai pas à reléguer dans un fond d'armoire. Mais là n'est pas la question. Il suffit d'ailleurs que l'indécision se propage pour qu'on se sente forcé de revenir sur ce qui a été fait. Je ne m'aperçois pas qu'on agisse. Il me semble que les parents, les amis, le défenseur de Dreyfus devraient se remuer plus que cela. Voilà deux ans et plus que le malheureux se morfond et souffre dans son affreux isolement. Je sais combien les siens l'aiment. Imaginez-vous que sa femme, qui est admirable, a demandé déjà à plusieurs reprises la faculté d'aller le rejoindre et de partager sa captivité en se soumettant d'avance à toutes les rigueurs qu'on voudra. Et on le lui refuse. Pourquoi ?

— J'ignorais cette circonstance. Que voulez-vous ? On le tient officiellement pour le plus grand

des coupables, et le souvenir de madame Bazaine rend nos gouvernants très timides.

— Hé bien ! moi, je suis furieuse. Quand je pense que l'on a permis à la femme de cet affreux pharmacien du boulevard Malesherbes qui, d'accord avec son mari, avait poussé son ancien amant dans le traquenard où il devait être assassiné, qu'on lui a permis de rejoindre son mari à la Nouvelle-Calédonie...

— Mais vous parlez toujours comme si les ministres étaient libres de faire à leur tête en l'affaire Dreyfus ! A mon avis, tous, les uns après les autres, ont fait preuve en cette affaire d'un non-chaloir, pour ne pas dire d'un aveuglement extraordinaire, mais ils se sont engrenés dans un parti pris dont il leur est bien difficile maintenant de se dégager honorablement.

Le reste de notre entretien ne présente plus rien qui vaille la peine d'être noté. Il n'y en a pas moins du vrai dans ce que dit la blonde Bretonne. Pourquoi donc ne se remue-t-on pas un peu plus pour demander la révision ?

10 février 1897.

La marée de l'antisémitisme monte toujours. On devient littéralement fou de ce côté-là. Pour beaucoup de gens, les juifs sont ou des richards qui nous offusquent avec leur opulence mal acquise, ou des usuriers, comme ceux qui font leur commerce

louche dans le monde des étudiants qui n'étudient guère et des viveurs qui vivent mal. Comme s'il n'y avait pas de chrétiens prêtant à la petite semaine!

Je conviens que, confinés pendant des siècles dans la manipulation de l'argent, puisqu'il leur était interdit de faire autre chose, les juifs ont pu plus fréquemment que d'autres se laisser aller au « vice professionnel ». Mais aller confondre avec la masse juive les quelques individus qui se livrent à l'usure, c'est comme si l'on disait que la population parisienne est un composé de voleurs, preuve en soit le nombre de ceux qu'on arrête ou que l'on condamne chaque jour.

Du reste, ce que j'avais prévu arrive. La croisade commence aussi contre les protestants et elle part du même foyer de cléricalisme travesti. A quand le tour des francs-maçons?

Pauvre France! Où te mène-t-on?

Je ne comprends rien à l'indifférence du gouvernement devant toutes ces menées. Il cherche à les pallier au lieu de les combattre. Il fera si bien qu'il se verra bientôt prisonnier de ces gens-là.

10 février 1897.

L'antisémitisme continue de rager, et le malheur est qu'il donne l'éveil à certaines mauvaises passions qui ne sont jamais qu'à moitié endormies dans les classes ignorantes. Les journaux bébêtes de la dévotion à gros grains de chapelet applau-

dissent à cette croisade contre un « peuple déicide », et il y a de bonnes gens qui se repaissent de cette prose malsaine. Les ennemis du capital, s'imaginant que les juifs en détiennent une part colossale, la plus grande part probablement, trouvent charmant qu'on justifie la spoliation de ces draineurs des « sueurs du peuple ». Ce sera toujours autant de fait en attendant la spoliation générale. L'ignorance des plus simples lois de la formation et de la distribution des richesses est si grande !

Il n'y a qu'une chose à répondre à ces ennemis de la liberté. Car tout cela, c'est du communisme en germe, et le communisme, c'est la tyrannie. Si en effet les lois existantes ne préviennent pas comme il faudrait les manœuvres déloyales et les opérations véreuses dont l'habileté de quelques hommes d'argent se sert pour duper des honnêtes gens moins retors, fortifiez ces lois, précisez-les mieux, complétez-les, inscrivez parmi les actes criminels les malices abusives qui ne sont que des vols déguisés. Ces lois perfectionnées seront applicables à tous, et par conséquent elles seront justes. On commence à traquer les falsificateurs beaucoup mieux qu'autrefois, et c'est bien. Le falsificateur est un voleur et souvent un empoisonneur. Mais que dirait-on si l'on n'édicteait des lois de ce genre que contre les falsificateurs d'un département ou d'une ville ? Ce serait un comble d'iniquité. De même, si l'on poursuit les tripotages d'argent, que tous les tripoteurs soient menacés, et non pas seulement ceux qui rentrent dans une catégorie religieuse déterminée.

1^{er} mars 1897.

On me demande de l'étranger où en est l'affaire Dreyfus. Que puis-je répondre? Je n'en sais rien. Nous sommes un groupe de braves gens sans pouvoir, sans influence, qui doutent, qui voudraient qu'on fît la lumière. On ne nous écoute pas. Le gros du public n'a pas changé. Il croit de confiance à la culpabilité du prisonnier, s'étonne quand il apprend qu'il y a des esprits troublés par la peur qu'une grande injustice n'ait été commise, et même il est tout prêt à se scandaliser quand il en entend parler et à prendre les douteurs pour des complices du crime. Les antisémites sont charmés de cet état des esprits. Quel tapage ils feraient si l'on s'avisait de leur ravir leur cher traître juif!

Mais pourquoi donc, loin de nos frontières, s'intéresse-t-on toujours à l'affaire Dreyfus? Il se passe ailleurs, par exemple en Allemagne, des faits révoltants de militarisme brutal. On les apprend en lisant les journaux, on se dit naïvement : Ce n'est pas chez nous qu'on supporterait de pareils abus du sabre! Le lendemain on n'y pense plus.

3 avril 1897.

J'ai demandé à deux de mes correspondants étrangers, de pays amis l'un et l'autre — pas à mon collègue de Tubingue, cela me coûterait — pourquoi dans

leurs parages on continuait de s'occuper de Dreyfus, tandis qu'on ne disait rien des abus criants qui se commettaient tout à côté d'eux, et que, la première émotion passée, on rentrait dans le silence complet.

La réponse de tous deux aurait de quoi flatter notre amour-propre national, si elle ne renfermait pas un sentiment de déception qui devrait nous être pénible. Elle revient à ceci : « Vous pourriez nous dire que nous ferions mieux de nous mêler de nos affaires et de vous laisser le soin des vôtres. Que voulez-vous? La France a cet avantage et cet inconvénient que, dans chaque pays, après les affaires intérieures naturellement, c'est aux choses de France qu'on s'intéresse le plus. C'était déjà vrai avant vos malheurs, c'est peut-être encore plus vrai depuis. On vous croyait bas, très bas, et, entre nous, vous l'étiez. L'énergie avec laquelle vous vous êtes relevés, les étonnantes preuves de vitalité que vous avez données ont montré à ceux qui souffraient de votre abaissement et à vos détracteurs eux-mêmes que votre nation possédait encore d'incomparables ressources matérielles, intellectuelles et morales. Vous avez su vous donner les institutions de la liberté la plus étendue. Vous êtes redevenus la consolation et l'espoir de tous ceux qui en Europe luttent pour la conquête ou le maintien de cette liberté sans laquelle il n'y a pas de fierté nationale légitime. Cela vous a rendu les amis étrangers que l'Empire despotique et toujours menaçant vous avait aliénés. Tous les esprits libéraux en Europe vivent donc en partie de la vie française.

L'éclat de vos arts, le charme de votre vie sociale, votre éblouissant Paris, je ne sais quoi de plus raffiné, de plus esthétique, de plus « cultivé », qui distingue ce qui vient de France, rendent cette communauté de vie avec vous très attrayante. Pouvez-vous vous en plaindre? Non, n'est-ce pas? Mais alors il faut que vous payiez un peu cette supériorité ethnique. Il vous faut souffrir qu'on s'occupe de ce qui se passe chez vous plus que de ce qui se passe ailleurs, et c'est ce qui ne peut se faire, sans que tantôt l'éloge, tantôt le regret, la surprise ou le blâme soient de la partie. Car, enfin, vous avez trop d'esprit pour vous imaginer que tout est parfait chez vous, à commencer par vous-mêmes. Hé bien! quand il arrive chez vous quelque chose qui jure avec vos principes de justice sociale, de justice humaine, que nous voudrions voir triompher partout, que vous avez eu l'honneur insigne de proclamer les premiers, alors nous en souffrons, nous nous en indignons, c'est comme si l'on nous gâtait notre chère et belle France. A l'étranger, ne vous faites pas illusion, à peu près partout, on a été plus que surpris de la manière dont Dreyfus a été jugé. Les rapports des ambassades et de leurs attachés, l'étrange attitude de la plupart de vos journaux ont répandu le sentiment qu'il y avait eu là du parti pris chez les uns, une incroyable légèreté chez les autres. Peut-être le genre insolite et presque théâtral de la captivité du condamné a-t-il contribué à échauffer les imaginations et à raviver constamment les souvenirs. »

Voilà l'explication singulièrement ressemblante

que m'offrent mes deux correspondants, qui vivent pourtant à distance considérable l'un de l'autre. Ailleurs — chez nos ennemis — je constate de la *schadefreude*, du ricanement, du rire ironique et méchant à nos dépens.

Est-ce que cela doit durer toujours ?

30 avril 1897.

Non, les lettres de Dreyfus postérieures à sa condamnation, que j'ai pu voir, ne sont pas celles d'un coupable qui cherche à donner le change sur ses sentiments. Ce sont celles d'un homme victime d'une effroyable injustice, souffrant par-dessus tout de la perte de son honneur, engageant les siens, ce qui est tout naturel, à faire le possible et l'impossible pour qu'il lui soit rendu, et ce qui est à mon avis la preuve psychologique de sa bonne foi, c'est qu'il ne s'en prend à personne, pas même à ses juges. Il croit qu'ils ont été trompés par quelque machination dont il conjure les siens de découvrir, s'il se peut, le ou les auteurs, que lui-même ne sait pas deviner. Ce n'est pas ainsi que parlent les malfaiteurs prétendant qu'on a mal jugé.

Par exemple, ce fragment d'une lettre adressée à sa femme et datée de la prison du Cherche-Midi :

« Avoir travaillé toute sa vie dans un but unique, dans le but de la revanche contre cet infâme ravisseur qui nous a enlevé notre chère Alsace, et se voir accusé de trahison envers ce pays, non, ma chère adorée, mon esprit se refuse à comprendre. »

Et celui-ci, en date de Saint-Martin-de-Ré, le 24 janvier 1895 :

« Les journées et les nuits sont longues. Mon cerveau est constamment à la recherche de cette énigme épouvantable qu'il ne peut déchiffrer. Ah ! que je voudrais pouvoir déchirer à coups d'épée ce voile impénétrable qui entoure ma tragique histoire ! Il est impossible qu'on n'y arrive pas. »

Et, comme contraste à ce désespoir d'un homme qui se débat contre l'étreinte de la fatalité, ces lignes terminant une lettre de papa écrivant à son petit Pierre qui ignore le terrible sort de son père :

« Quand papa reviendra de voyage, tu viendras le chercher à la gare, avec petite Jeanne, avec maman, avec tout le monde... »

Pauvre père ! pauvre mère ! pauvre enfant !

J'ai senti une larme qui dégringolait sur ma vieille joue.

30 juin 1897.

Autant qu'il m'est possible d'en juger, l'appréhension qu'il n'ait été commis une erreur lamentable au sujet de Dreyfus s'est de plus en plus répandue dans le monde que je connais le mieux, un monde de lettrés, de savants, d'hommes d'étude, ceux-là surtout qui se livrent aux travaux de critique historique ou d'expérimentation scientifique.

Quant au gros du public, il ne me paraît pas en-

core sérieusement entamé, et je me demande s'il le sera jamais. Quelle montagne à soulever qu'une foi généralement partagée sans qu'elle s'appuie sur des motifs raisonnés !

C'est l'esprit « critique », l'esprit de méthode et d'analyse, qui manque à ceux qui se cramponnent ainsi à une opinion formée de confiance. On aime à croire les problèmes résolus, et on éprouve quelque impatience à l'égard de ceux qui contestent le bien fondé de solutions qu'on estimait définitives. On se demande ce qui les pousse à prendre parti contre tout le monde. On soupçonne tout de suite quelque intérêt personnel. Je parie tout ce qu'on voudra que le jour où ceux qui sont convaincus de l'innocence de Dreyfus en appelleront enfin à l'opinion mieux éclairée, on suspectera leur sincérité, on fouillera leur vie privée pour tâcher de découvrir la prise qu'ils ont pu offrir à la vénalité. Très certainement les antisémites crieront partout que c'est « l'argent juif » qui est là-dessous, et il y aura des milliers de gens pour les croire. On flairera quelque monstrueuse conjuration contre la patrie, contre l'armée qui la protège et à l'or juif se joindra l'or étranger. Que d'or ! que d'or !

C'est pour cela que les publications de M. Bernard Lazare, quelque vigoureuses qu'elles soient, n'ont pas mordu. On a tout de suite révoqué en doute son impartialité, et même son désintéressement.

L'esprit critique est celui qui a fait la science expérimentale et l'histoire véridique. Son père est Descartes, qui a renouvelé la pensée humaine avec

sa théorie du doute méthodique. Il ne s'agit nullement de ce scepticisme superficiel et universel, synonyme d'impuissance, qui rend l'homme incapable d'énergie et par conséquent d'action. Au contraire c'est le doute volontaire, mis en action, fermement appliqué pour un temps à toute question particulière que l'on veut étudier, à toute solution de problème que l'on veut vérifier. C'est une opération mentale qui consiste à se mettre provisoirement dans l'état d'esprit de quelqu'un qui ne sait rien de la question soumise à son examen, qui ne cherche que la vérité sur un point spécial et se livre à cette recherche sans aucun parti pris. Dans les sciences de la nature, ce sont les expériences indéfiniment multipliées et rigoureusement circonscrites qui mènent à la certitude. Dans les sciences historiques, c'est la connexion logique des faits soigneusement documentés qui engendre la conviction. La connexion logique des faits déduits des documents rigoureusement interprétés est à l'histoire ce que les résultats des expériences méthodiquement conduites sont aux sciences physiques.

L'appréciation d'un arrêt de la justice qui préoccupe l'attention générale n'est pas autre chose au fond qu'une application particulière de l'esprit critique. C'est une petite histoire qu'il s'agit de vérifier en se servant des mêmes critères qui font office de pierres de touche dans les jugements historiques. Ce qui me confondait lorsque j'appris la condamnation de Dreyfus, ce qui me faisait voir en lui le plus abominable des scélérats, c'est que je cherchais en vain le mobile qui avait pu le déter-

miner à une pareille infamie. Il était donc plus odieux qu'un criminel ordinaire. Il était un type de mal absolu.

Mon jugement était précipité. J'ignorais tout ce que j'ai su depuis. Bonne leçon pour moi ; et cela m'apprendra à conclure trop vite sans avoir les éléments d'une conviction raisonnée.

Hélas ! en dehors de la catégorie des hommes habitués à juger leurs propres jugements, je vois que l'immense majorité, même quand on met à part les antisémites, en est encore au point où j'en étais moi-même dans les premiers temps qui suivirent la condamnation.

1^{er} août 1897.

Il est des moments où je me demande si je ne suis pas victime de quelque infirmité mentale, en considérant toute cette affaire Dreyfus d'un point de vue si différent de celui où presque tout le monde se place pour l'envisager.

Je repasse alors les moments principaux de l'évolution de ma pensée, depuis l'heure où je croyais qu'il était impossible que le conseil de guerre eût condamné Dreyfus sans avoir par devers lui des preuves accablantes de sa culpabilité, jusqu'à l'heure actuelle où je souffre plus que jamais de la très grande probabilité qu'on s'est trompé sur son compte. J'arrive toujours au même résultat. Je n'accuse personne. Je ne saurais admettre qu'on ait frappé un accusé d'un châtement pire que la mort

en le sachant innocent. Mais je crains les entraînements, les préjugés inconscients, la promptitude si fréquente à croire coupable l'homme suspect qu'on n'aime pas, l'homme désigné par d'autres que, d'avance et sans examen, on considère comme très bien renseignés et qui peut-être ont été entraînés eux-mêmes par des antipathies irrationnelles.

D'autres, plus mêlés que moi à la vie politique et qui ont accès auprès des puissants du jour, sont dans toute la force du terme convaincus de l'innocence de Dreyfus. Ils le disent tout haut, sans restriction. Mais pourquoi ne font-ils rien ? Pourquoi ne cherchent-ils pas activement à faire réparer ce qu'ils regardent comme une erreur judiciaire à jamais déplorable ?

3 septembre 1897.

On ne fait toujours rien. Le temps s'écoule, et l'on dirait qu'on va s'habituer à une affreuse injustice, que tout rend de plus en plus probable. Car il n'y a pas à dire. Tout ce qu'on a su depuis la condamnation à huis clos de ce malheureux, toutes les bribes de réalité qu'on est parvenu à saisir en tâtonnant dans les ténèbres sont venues l'une après l'autre témoigner en sa faveur contre le jugement qui l'a frappé.

Cela ne doit pas, cela ne peut pas durer indéfiniment. Je suis obsédé par une tentation, celle d'aller trouver moi-même ou le ministre de la guerre, ou le garde des sceaux, ou le président du

conseil, pour les conjurer de calmer les consciences angoissées. J'aurais, ce me semble, tant de bonnes raisons à leur donner ! Le malheur est que je ne connais aucun de ces hauts dignitaires. De plus, je ne suis pas grand clerc en fait de jurisprudence. Je ne saurais leur indiquer les moyens légaux d'une réparation judiciaire. Après tout, si je leur démontre qu'il y a eu « mal jugé », c'est à eux de savoir comment il faut s'y prendre. Je sais bien que je ne puis m'attribuer aucune espèce d'influence. Mais quand un honnête homme vient trouver d'autres honnêtes gens pour leur signaler une erreur lamentable, ne peut-il pas espérer qu'on l'écouterà ?

Mais ils me diront que je ne sais pas tout, qu'eux-mêmes le savent et qu'ils ne peuvent tout dire. Soit ; mais on ne me fera pas croire qu'avec un peu de précaution et d'habileté on ne pourrait pas au moins nous laisser entrevoir les puissantes raisons qui ont déterminé le conseil de guerre.

Je veux aller consulter S. Il est juriste. Il connaît beaucoup mieux que moi le monde politique. Peut-être m'aidera-t-il à sortir de mes perplexités.

20 septembre 1897.

J'ai vu S. Je lui ai tout dit. Il est de mon avis au fond, mais il m'a tout à la fois renvoyé à mes chères études et singulièrement réjoui par une communication que j'étais loin de prévoir. Sa réponse revient à peu près à ceci :

Mon cher ami, vous êtes un candide. Vous vous imaginez qu'il suffit de dévoiler la vérité à des ministres pour qu'ils s'enflamment à l'instant du plus beau zèle en sa faveur. Songez donc qu'ils ont à s'occuper de mille choses qui leur paraissent beaucoup plus intéressantes, beaucoup plus pressées et pressantes, que votre idée fixe. Vous serez pour eux un importun, un chercheur de petites bêtes, un original doublé d'un ennuyeux, qui, s'il fallait donner suite à ses instances, risquerait de déranger les plans merveilleux où l'art de rester en selle sur une monture qui se cabre avec une fréquence incorrigible tient de beaucoup la première place. Si vous disposiez d'une cinquantaine de voix à la Chambre, ce serait peut-être autre chose. Et encore leur feriez-vous l'effet d'un empêcheur de danser en rond. Vous êtes le dernier des hommes qui soient en état d'entreprendre une pareille tâche et vous compromettez le résultat que vous voulez atteindre bien plus que vous n'aidez à l'obtenir... — Mais, a-t-il ajouté, je puis vous confier quelque chose qui vous fera plaisir. Vous avez tort de croire que ceux qui, comme vous, nourrissent des doutes navrants sur la culpabilité de Dreyfus, demeurent inactifs. On va bientôt s'apercevoir de leur action. En outre des efforts incessants de la famille du condamné, je pourrais vous parler d'un et même de plusieurs groupes de personnages considérables qui, d'abord, travaillaient chacun à part pour se faire une conviction solide et qui ont fini par se connaître et se rejoindre. Cela a pris bien du temps. Je n'ose encore vous nommer personne, mais attendez un peu,

.

et vous verrez se confirmer avec éclat ce que je vous annonce.

Ce bon S... ! Quel plaisir il m'a fait, tout en me rabrouant sur mon outrecuidance téméraire ! Avec quel soulagement je rentre dans mon trou, spectateur passionnément intéressé, mais déchargé du devoir de jouer un rôle où me manquerait si complètement ce qu'on peut appeler le physique de l'emploi ! Et quel bonheur de penser que la bonne cause va trouver des avocats auprès desquels je ne serais qu'un tout petit garçon !

25 octobre 1897.

La patience est une belle vertu. Il me semblait, ces derniers jours, que S... s'était leurré lui-même d'espérances vaines. Des semaines se sont écoulées depuis notre entretien. Et je ne voyais rien venir. J'allais le relancer demain chez lui, quand aujourd'hui L..., que je n'avais pas rencontré depuis longtemps, est entré chez moi l'air radieux. Il est très bien informé. Enfin le brouillard va se dissiper.

Je note en substance ce qu'il m'a raconté.

Ni plus ni moins qu'un des vice-présidents du Sénat, l'honorable M. Scheurer-Kestner, dont le passé républicain, le caractère inattaquable, l'indépendance de position présentent toutes les garanties, l'ancien ami de Gambetta et de Victor Hugo, et, ce qui plus est dans l'espèce, ni parent, ni coreligionnaire du condamné, va prendre, s'il ne l'a

déjà prise, l'initiative des démarches à faire auprès du gouvernement pour obtenir la révision d'un procès évidemment mal conduit. Il pourrait même compter sur d'anciennes relations amicales avec le ministre actuel de la guerre pour être sûr d'être écouté avec bienveillance. Il est lui-même de Mulhouse. Il ne connaissait pas la famille Dreyfus. Mais au cours des séjours qu'il a dû faire dans la Haute-Alsace pour ses intérêts privés, il a été troublé par l'incrédulité unanime de tous ceux qui connaissaient de près les Dreyfus quand on leur parlait du crime d'Alfred. Tous s'accordaient à dire qu'il était moralement impossible qu'il fût coupable, tant son passé et la vivacité de ses sentiments patriotiques s'élevaient contre l'imputation dont il a été la victime. Cela renouvela quelques doutes que M. Scheurer-Kestner n'avait pu s'empêcher de concevoir au temps de la condamnation, mais qu'il avait refoulés, comme tant d'autres, en se disant que le Conseil de guerre n'avait pu se prononcer comme il l'avait fait sans de très puissantes raisons que le souci de la sécurité nationale ordonnait de tenir secrètes. Il se mit donc, avec sa conscience d'honnête homme, à étudier de plus près les antécédents de l'accusé, les incidents connus du procès et les révélations partielles acquises après coup. Le résultat fut la conviction qu'on avait condamné un innocent. Il lui fallut du temps pour réunir les éléments de la démonstration qu'il tenait à se faire à lui-même avant d'en parler à d'autres. Aujourd'hui il est absolument fixé.

De son côté, M. Mathieu Dreyfus, frère du con-

damné, n'a épargné ni soins ni peines pour réunir en faisceau les rayons épars de lumière dont la dissémination atténuait presque complètement l'éclat. Il lui a fallu, à lui aussi, beaucoup de temps, parce qu'il ne voulait s'avancer que les mains pleines de preuves ou de faits indéniables. Il a été enfin servi par les bonnes chances. Il se dit en mesure de désigner nominativement l'auteur du bordereau. Il ne se croit pas autorisé à merévéler dès maintenant le nom du vrai coupable. Je le saurai en même temps que tout le monde. Et soit que le gouvernement prête l'oreille aux représentations de Scheurer-Kestner, soit qu'il s'y refuse, ce nom sera divulgué. C'est bien et c'est beau, ce qu'a fait là M. Mathieu Dreyfus. Qui pourrait blâmer un homme de prendre fait et cause pour un frère qu'il croit condamné injustement ? On dira qu'il cherche à purifier son propre nom d'une souillure indélébile. Mais il y avait pour lui, s'il n'était mù que par cette considération, moyen d'échapper à cette flétrissure. Il n'avait qu'à désavouer un frère indigne et à se joindre à ceux qui le maudissent. Il n'a reculé ni devant les sacrifices, ni devant des recherches qui ont dû être bien pénibles à son cœur de Français. Pour être libre en tous ses mouvements, il a liquidé sa position à Mulhouse et il s'est établi dans une maison de campagne près de Belfort. Il avait deux fils à l'école polytechnique, ils ont dû s'en aller, l'existence pour eux n'y étant plus possible. Il avait un jeune garçon au lycée de Belfort. On l'a congédié ! Oui, cette honteuse et lâche concession aux préjugés de l'entourage a été commise dans un éta-

blissement universitaire ! J'en rougis de confusion. On ne sait donc rien au ministère de l'instruction publique de ce qui se passe dans les lycées de province !

Mais voici bien mieux encore. L. me confie, sans nommer personne que, dès l'an 1896, il y avait à l'Etat-Major, succédant à ce malheureux halluciné de Sandherr, un jeune et brillant officier, plein de talent et d'avenir, qui devait, en vertu même de sa fonction, prendre connaissance de toute sorte de documents secrets. L'étude qu'il en fit lui inspira des doutes sur le bien-fondé du jugement du conseil de guerre. Une carte-télégramme qui lui fut remise en morceaux, mais qu'il put reconstituer, le surprit par la ressemblance étrange de l'écriture avec celle d'un officier dont le nom n'avait pas encore été prononcé dans l'affaire. C'était un officier, non sans bravoure, mais peu considéré, vu les scandales de sa vie privée. D'autres circonstances corroborèrent ses soupçons, et il en fit part à ses supérieurs qui doivent avoir été frappés eux-mêmes de leur vraisemblance. Car ils l'engagèrent à continuer prudemment et sans bruit son enquête. Ce qu'il fit, non sans avoir de nouvelles raisons de penser qu'il tenait la vraie piste. Tout à coup — c'était aux environs de la mi-novembre 1896 — il reçut l'ordre de quitter l'état-major et fut envoyé *impromptu* en mission d'inspection dans l'Est, puis sur les Alpes, enfin en Tunisie, comme si l'on eût voulu se débarrasser d'un gêneur. Quelle singulière histoire, surtout quand on pense que la piste qu'il suivait le menait droit au même personnage que, de son côté, Mathieu

Dreyfus accuse aussi ! Quelle est donc la protection qui s'étend sur cet individu ? On dirait vraiment qu'on veut à tout prix sauver la réputation du conseil de guerre qui a condamné Dreyfus.

Mais vous comprenez bien, me dit L*** en terminant, que cela n'en va pas rester là. Les fers sont au feu, il faut les battre sans plus tarder. Il faudra bien qu'au ministère on se décide à rappeler cet officier, qui en sait si long et qui nous édifiera. Il est, m'assure-t-on, l'honneur et la loyauté en personne. Pourvu seulement que, tout en le rappelant, on le laisse parler librement !

Quoi qu'on fasse, il se dégagera de nouveaux éléments d'information. Une période nouvelle de cette obscure affaire va s'ouvrir.

Et L*** me laissa enchanté, plus heureux que je ne l'ai été depuis des mois. Enfin la lumière et sa compagne la justice vont resplendir ensemble.

14 novembre 1897.

Comme l'ami S*** avait raison de me dire que je suis un naïf ! Voilà des semaines que M. Scheurer-Kestner est en pourparlers avec des ministres, avec celui de la guerre, avec le président du Conseil, avec le garde des sceaux, et il n'a encore rien obtenu, rien du moins de positif. Tout au plus de ces promesses vagues qui n'engagent à rien. Ils se disent très sceptiques à l'endroit des affirmations posées par le vice-président du Sénat, ils se couvrent de la raison d'État, de subtilités de procédure, d'intérêts

politiques majeurs qui leur imposent la nécessité de n'émettre aucun doute sur la culpabilité de Dreyfus. L'opinion générale est trop prévenue contre lui. Cela soulèverait des tempêtes, et dans la Chambre, et peut-être dans la rue, etc.

Serait-ce possible? Comment! sur une simple question de justice, qui devrait être débattue froidement, paisiblement, dans le seul désir de dégager la vérité; quand il s'agit d'un malheureux qui, s'il est innocent, subit le plus atroce et le plus immérité des supplices, de toute une famille qui demeure accablée sous la répercussion inique, mais fatale, de l'infamie d'un de ses membres; lorsqu'à l'étranger, l'opinion générale, chez nos ennemis et surtout chez nos amis, se scandalise contre nous de toutes les apparences de parti pris qui compromettent notre renom de pays libéral et émancipé des vieux préjugés, ce sont là les raisons qu'on ose alléguer pour se soustraire à un devoir évident!

Que vient-on nous parler de documents secrets qu'on ne peut livrer à la curiosité publique? Si un procès ne peut être mené à bonne fin qu'à la condition de faire valoir des documents qu'on ne doit montrer à personne, pas même à l'accusé, il ne faut pas le faire. Car rien ne justifie une sentence illégale. Est-ce qu'il n'y a pas dans l'armée dix moyens pour un de se débarrasser d'un officier suspect ou même coupable, qu'on voudrait, mais qu'on ne peut traduire en justice, parce que l'accusation ne pourrait être soutenue légalement?

Quelle sotte figure j'eusse faite si j'avais dû me débattre devant ces fins de non-recevoir!

Mais toutes nos espérances vont-elles aboutir à un si piteux résultat?

15 novembre 1897.

A la bonne heure ! Il n'est rien de tel que de saisir le taureau par les cornes quand on se sent les bras assez vigoureux pour le mater. Le *Matin* d'aujourd'hui nous apprend que M. Mathieu Dreyfus vient d'adresser à qui de droit sa plainte contre le commandant Walsin-Esterhazy, qu'il accuse nominativement d'être l'auteur du bordereau qu'on a attribué à Dreyfus. Il faudra pourtant bien qu'on se décide à instruire cette nouvelle face de l'affaire.

Pour ma part, mis sur mes gardes par une rude expérience, je me défends de regarder ce commandant, ex-zouave pontifical, me dit-on, comme coupable de trahison avant de savoir au juste sur quoi l'accusation se fonde. Je désire que toute latitude lui soit laissée pour sa défense. Surtout je m'indignerais si, en dehors des pièces qui pourront être soumises à son contrôle ou à celui de son défenseur, on faisait passer à ses juges, comme il paraît bien qu'on l'a fait lors de l'affaire Dreyfus, un document secret que ni l'accusé ni son conseil ne pourraient examiner. C'est déjà monstrueux qu'une telle iniquité ait été commise une fois. Mais je pressens qu'il sera possible, au cours de ce nouveau procès, de revenir sur ce qui s'est passé au conseil de

guerre de décembre 1894. Ce sera un commencement de revision.

On ne va pourtant pas refuser de faire une enquête sur le fait imputé formellement à ce commandant par des gens qui déclarent en avoir les preuves.

17 novembre 1897.

Comme on pouvait s'y attendre, la dénonciation de Mathieu Dreyfus a mis le feu aux poudres dans le camp de l'antisémitisme et dans les journaux militaristes qui n'admettent pas qu'on puisse contester l'arrêt d'un conseil de guerre. Quelles fureurs, bon Dieu ! Quelles malédictions ! Ils ont une peur bleue que cela ne finisse par leur soustraire leur indispensable traître juif.

Mais qu'est-ce que j'apprends ? J'ai de la peine à y croire. On m'assure que le chef du cabinet de M. de Boisdeffre, un officier nommé Pauffin de Saint-Morel, est allé en personne se présenter chez M. Rochefort et faire appel à son patriotisme pour qu'il appuie de toute son influence le point de vue auquel, dans cette affaire Esterhazy (ce nom est maintenant dans toutes les bouches), compte se placer l'autorité militaire. C'est à n'en pas croire ses oreilles. Comment ! l'autorité militaire supérieure irait quémander l'appui de l'ancien communal, du contempteur incurable de toutes les supériorités, du rebelle deux fois condamné, de l'ex-boulangiste, du pamphlétaire plein de verve, mais

aussi fanatique de l'injure que d'autres peuvent l'être de l'anathème ! Peut-être M. de Saint-Morel a-t-il fait cette démarche de sa propre initiative, sans en être chargé par son supérieur. Ce serait bien étrange. A moins qu'il ne soit un imbécile, il n'a pu se méprendre sur la gravité d'une pareille manœuvre.

Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Est-ce que par hasard on aurait l'intention de recourir à l'intervention de la démagogie pour en faire l'alliée du cléricalisme jésuitique, sournois et belliqueux ?

18 novembre 1897.

Ce soir, une note communiquée aux journaux nous apprend que le commandant Pauffin de Saint-Morel a été puni de trente jours d'arrêts pour avoir fait à un journaliste une communication interdite.

Cela ne dissipe pas mes inquiétudes. M. de Saint-Morel fera sans doute ses trente jours (encore en est-il autour de moi qui en doutent), mais cela n'empêche que la démarche a eu lieu, que M. Rochefort, ravi d'être pris au sérieux, se vante partout de se voir recherché par les plus hautes autorités militaires et que, dans toutes les hypothèses, c'est une preuve de plus du singulier état d'esprit qui règne à l'état-major.

Le ministre de la guerre, sur la dénonciation de M. Mathieu Dreyfus, a ordonné une enquête. J'espère qu'elle sera impartiale et menée avec méthode, sans aucun parti pris.

30 novembre 1897.

C'est le général de Pellieux qui est chargé de l'information relative au commandant Esterhazy. Il convient de lui laisser le temps d'en réunir et d'en peser soigneusement tous les éléments.

On affirme que le commandant Esterhazy a été d'abord atterré par la nouvelle qu'il était dénoncé et qu'on allait informer contre lui. « Il y a une ressemblance effrayante », aurait-il dit, « entre mon écriture et celle de ce misérable. »

Pourquoi donc est-il si effrayé de cette ressemblance, quand il est si visible que l'écriture de Dreyfus diffère absolument de celle du bordereau ? — J'oubliais que, par un inexplicable tour de force, les experts, lors du premier procès, ont déclaré qu'il était bien de la main de Dreyfus, quoiqu'il y eût de notables différences entre son écriture et celle de cette pièce. Ce qui est bien la plus curieuse pétition de principe que j'aie jamais constatée.

Mais on m'apprend qu'il a repris confiance et qu'il se fait fort de confondre ses accusateurs. On dit aussi qu'il a pris pour conseil un des avocats les plus renommés du barreau parisien, M^e Tézenas.

On dit enfin que le lieutenant-colonel Picquart, cet officier qui, à la tête du bureau des renseignements à l'État-Major, avait désigné à ses supérieurs le commandant Esterhazy comme l'auteur très probable du fameux bordereau, va être rappelé de la

Tunisie pour être interrogé par le général de Pelieux. Il n'était pas possible qu'on se passât de lui.

2 décembre 1897.

M. Scheurer-Kestner est en relation avec un jeune avocat, M^e Leblois, natif de Strasbourg, qui doit avoir été aussi en rapports d'amitié avec le lieutenant-colonel Picquart, originaire de la même ville et à peu près du même âge. Je ne connais pas personnellement cet avocat. Mais je l'ai vu enfant chez son père, le pasteur Leblois, que j'ai bien connu. C'était un homme charmant, très respectable, très aimé, d'un grand savoir et d'une grande largeur d'esprit. C'était aussi un chaud patriote. L'annexion forcée de l'Alsace à l'Allemagne fut pour lui une douleur amère, et il ne s'en est jamais consolé. Il voulait partir, se fixer en France. Ce furent ses paroissiens qui le retinrent. « Nous souffrons comme vous, lui dirent-ils, restez avec nous pour nous consoler. » Et il resta. Telle était l'autorité morale dont il jouissait à Strasbourg que le gouvernement allemand n'osa pas l'enlever à son poste, bien qu'il ne dissimulât pas ses sentiments, ni leur intransigeance. Il a élevé ses cinq fils dans le même esprit d'attachement « quand même » à la France.

Comme tous ces noms respirent l'honnêteté, la loyauté, l'honneur bien français et que nous sommes loin de cette atmosphère de cachotteries, d'ambiguïtés, de jésuiteries dont on s'enveloppe de l'autre côté ! Il faut joindre à cette pléiade d'honnêtes gens l'hono-

rable sénateur Trarieux, ancien garde des sceaux qui, lui aussi, après une étude minutieuse de la question Dreyfus, est arrivé aux mêmes conclusions que son collègue Scheurer-Kestner et que le lieutenant-colonel Picard.

5 décembre 1898.

Il sera dit que cette douloureuse affaire Dreyfus ne laissera reluire l'espérance d'une solution que pour retomber bientôt après dans les plus épaisses ténèbres.

Je ne comprends toujours rien à l'attitude du gouvernement. Aujourd'hui le député Castelin l'a questionné, les députés Sembat et de Mun l'ont interpellé au sujet de l'information dirigée contre Esterhazy. Je me serais attendu à ce que le gouvernement refusât de répondre à la question et de discuter l'interpellation. Est-ce que la justice militaire n'est pas saisie ? Est-ce que l'instruction n'est pas en cours ? Que vient donc faire le Parlement dans cette histoire ? Comment admettre une pareille immixtion du pouvoir législatif dans le domaine judiciaire ?

Eh bien ! M. Méline a accepté question et interpellation. Bien plus, il a pris parti dans le débat qui ne pourra s'ouvrir qu'après la clôture de l'instruction. En décembre 1894, le général Mercier avait, sans paraître s'en douter, contrevenu à la règle élémentaire de la justice régulière en émettant, avant même que le procès fût commencé, sa persuasion

qu'on tenait en Dreyfus le traître cherché. Si par malheur les juges militaires l'eussent acquitté, c'eût été un gros soufflet moral appliqué par des officiers à leur supérieur hiérarchique. Cette fois, M. Méline a d'avance indiqué au conseil de guerre comment il faudra s'y prendre pour acquitter le commandant Esterhazy. Il a nié qu'il y eût connexité entre l'affaire qui le concerne et l'affaire Dreyfus. Si jamais paradoxe a fait bondir le peu de bon sens qui habite dans ma cervelle, c'est bien celui-là. Comment ! M. Mathieu Dreyfus accuse Esterhazy d'être l'auteur de ce bordereau, pour et sur lequel on a condamné son frère, il est admis à en faire la preuve, et vous osez prétendre qu'il n'y a pas de connexité entre les deux affaires ? Est-ce M. Méline qui déraisonne ou moi qui retombe en enfance ? Oh ! comme je commence à craindre de nouvelles finasseries et de nouvelles entraves destinées à empêcher la vérité d'apparaître !

On me dit que le ministère est fort ennuyé de toute l'agitation qui se fait autour de ce nouveau procès, qu'il ne pense qu'aux élections générales qui auront lieu au printemps, qu'il fera tout pour étouffer ou tout au moins pour ajourner la question parce qu'elle pourrait jeter de la perturbation dans les plans qu'il a formés en vue de conserver sa majorité.

Misérables arguties qui laissent complètement de côté la question essentielle, la question de conscience, la question de justice ! Quelle laide politique !

Voyons. Si le gouvernement, mis en éveil par le

sérieux et l'importance des révélations qui lui ont été faites, comprenant que ce n'est pas l'erreur toujours possible d'un tribunal militaire qui compromet l'honneur de l'armée, mais l'opiniâtreté dans la prolongation d'une lamentable injustice — *errare humanum est, perseverare diabolicum* — si le gouvernement avait dit tout de suite : « Des faits nouveaux, inaperçus ou inconnus lors du procès fait au condamné Dreyfus ont motivé des doutes sur le bien fondé de sa condamnation ; il importe à la dignité du pays comme à l'honneur de l'armée qu'ils soient éclaircis, une enquête impartiale est instituée et, s'il y a lieu, mais seulement « s'il y a lieu », une revision sera ordonnée », croit-on que les crialleries des antisémites et des bigots auraient soulevé le peuple français ? La grande majorité ne se serait-elle pas dit que le gouvernement de la République s'honorait par ses scrupules et que si la culpabilité de Dreyfus était certaine, elle serait plus facile encore à démontrer la seconde fois que la première, qu'alors tout le monde aurait satisfaction ?

Au contraire, le gouvernement porte maintenant la peine de la faute insigne qu'il a commise en opposant dès l'abord à M. Scheurer-Kestner, à M. Mathieu Dreyfus, à M. Picquart, un refus maussade de tenir un compte quelconque de leurs découvertes. Le pire est qu'en adoptant cette attitude, en prononçant le *Noli tangere* dès le premier moment, ce qui équivalait à un *Nolumus*, il va enraciner dans une foule d'esprits l'idée que le crime prétendu de Dreyfus est pour lui d'une suprême évidence et que les efforts honnêtes et loyaux de ceux qui veu-

lent réparer une cruelle injustice sont inspirés par des motifs inavouables et attentatoires à l'honneur de l'armée. Quel gâchis !

8 décembre 1897.

L'interpellation d'hier au Sénat, où M. Scheurer-Kestner a pris la parole, n'a rien ajouté de nouveau à nos éléments d'information. La guerre continue, acharnée, entre les journaux antisémitiques et les quelques organes de la presse qui osent se déclarer pour la nécessité d'une révision. Evidemment M. Scheurer-Kestner garde par devers lui les raisons qu'il a de croire Dreyfus innocent. Il fait bien, puisque l'instruction au sujet d'Esterhazy se poursuit encore. Ce n'est pas au Sénat qu'il appartient de devancer le résultat. Le ministre de la guerre persiste dans ses affirmations concernant la culpabilité de Dreyfus. Cela n'est pas plus correct au Sénat qu'à la Chambre. En effet, on aura beau arguer de la non-connexité de l'affaire Dreyfus et de l'affaire Esterhazy, le bon sens répondra toujours, la base de l'accusation étant la même pour tous les deux, que si Dreyfus est coupable, Esterhazy ne l'est pas, et que, réciproquement, si Esterhazy est le traître, ce n'est pas Dreyfus qui l'est. Donc, ouvrir une information sur la question de savoir si Esterhazy est l'auteur de la fameuse pièce qui a servi de base à la condamnation de Dreyfus, c'est, qu'on le veuille ou non, rouvrir l'affaire

Dreyfus. Il m'est impossible de voir comment on peut se tirer de là.

Il y a des moments où, devant les assurances réitérées de M. Méline (le moins carré des deux, toutefois) et du général Billot, je me sens repris de mes perplexités. Tout ce que nous avons pu savoir depuis la condamnation de Dreyfus a tourné en sa faveur. Connaissance de son passé, impossibilité de découvrir le mobile auquel il a obéi pour faire un pareil plongeon dans l'infamie, faits indéniables démontrant qu'il est des coins ténébreux où l'on ne recule pas devant la falsification des documents produits, impossibilité patente de lui attribuer le bordereau, sa conduite, ses lettres depuis qu'il est captif, la conviction en sens contraire du jugement acquise par le lieutenant-colonel Picquart, l'homme le mieux placé pour savoir à quoi s'en tenir et qui n'a pas hésité à compromettre une brillante carrière par amour de la justice, tout a plaidé, depuis sa condamnation, pour le condamné du 26 décembre 1894. — Pourtant nous ne savons pas tout. Le général Billot, M. Méline ne sont pas des buveurs de sang. Ils affirment que Dreyfus a été justement condamné. Cela donne toujours, quoi qu'on en dise, à réfléchir. D'autre part, il me paraît évident qu'ils sont dominés par des considérations politiques, le général en particulier par le faux point de vue où il se place pour défendre, comme il dit, l'honneur de l'armée, comme si l'honneur de l'armée dépendait de l'infailibilité d'un conseil de guerre ! Avec tout cela, si j'étais à leur place, je ne dormirais pas à la pensée qu'un

innocent subit un supplice immérité et que je rive les fers dont il est chargé. Ils me répondraient qu'ils en savent plus long que moi, qu'ils ont par devers eux des preuves indubitables de la culpabilité du condamné. — Lesquelles ? leur dirais-je. — Nous ne pouvons vous les dire. Ce n'est pas sans motifs que l'on a ordonné le huis-clos. — Mais comment expliquez-vous que tout ce qui s'est échappé de cette boîte à surprises infirme la vraisemblance de cette culpabilité ? — Nous ne pouvons l'expliquer sans trahir ce qu'il importe de tenir caché.

Et nous voici Gros-Jean comme devant. Nous avons eu d'abord une foi candide dans l'arrêt du Conseil de guerre. Nous ne l'avons plus. Il faut maintenant que nous ayons une foi non moins implicite, une vraie foi de charbonnier, dans les déclarations de quelques hommes politiques. C'est dur. Si du moins on avait pu prendre connaissance de l'acte d'accusation !

25 décembre 1897.

Il me revient des impressions bien décourageantes sur la manière dont l'instruction est menée par le général de Pellieux. Ceux qui me les communiquent doivent être bien informés. Si je dois m'en rapporter à ce qu'ils racontent, on dirait qu'il y a tendance marquée à disculper Esterhazy des charges terribles qui pèsent sur lui.

Voilà encore une manière d'éclairer la justice à laquelle je ne comprends rien. Ou plutôt je vois

dans tout ce qu'on me raconte du général de Pellieux la confirmation de ce que je disais de la faute criante commise par le gouvernement quand il a prétendu disjoindre entièrement l'affaire Esterhazy de l'affaire Dreyfus. M. le général de Pellieux me fait l'effet d'un esprit simpliste, dont l'idéal consiste dans l'exécution littérale d'une consigne. C'est très bien à la caserne, aux manœuvres, en campagne; mais en justice! On lui aura dit : « Informez sur le compte du sieur Esterhazy, mais ne laissez pas remettre en question l'affaire Dreyfus; ce qui concerne Dreyfus est chose jugée et bien jugée. » Et le consciencieux général, ne connaissant que sa consigne, va de l'avant, imperturbablement, se heurtant aux angles de son étroit corridor, mais avançant toujours, au risque d'aboutir à une impasse et de s'y casser le nez.

Le sieur Esterhazy — on le sait aujourd'hui — vit depuis longtemps en marge de la société régulière. Marié et père de famille, il a des maîtresses avec lesquelles il demeure à l'écart des siens. Il est joueur et souvent réduit aux expédients. On me raconte à son sujet des choses si laides que je n'ose les confier au papier tant que je n'en ai pas la preuve directe. Ce qui paraît pourtant avéré, c'est que, tout en écrivant à la *Libre Parole* sous le voile du pseudonyme des articles très violents contre les juifs, il cherchait pour sortir d'embarras pécuniaires à contracter un de ces emprunts qui ressemblent à des faveurs charitables, et à qui s'adressait-il? A la haute société juive de Paris, et il réussissait à se faire recommander par le grand-

rabbin! On a, de plus, retrouvé des lettres écrites par lui à une sienne cousine, une dame de Bou-lancy, avec qui il avait été d'abord en bons termes, puis en désaccord, et qui contiennent l'expression des sentiments les plus haineux contre la France, l'armée française, la capitale française, les plus indignes d'un officier français. On sait, et il ne peut le nier, qu'il a été en rapports fréquents avec un attaché militaire allemand, M. de Schwarzkoppen. Je reconnais tout de suite que tout cela ne démontre pas qu'il est nécessairement l'auteur des actes de trahison qu'on a cru pouvoir imputer à Dreyfus. Mais il faut avouer qu'il est bien étrange qu'on ait l'air de le protéger d'avance contre l'accusation lancée contre lui, au lieu de suivre la piste indiquée par de pareils antécédents. Si on avait pu établir contre Dreyfus des faits comme ceux qui sont à la charge d'Esterhazy, comme la culpabilité du premier serait plus vraisemblable!

Par exemple, le commandant ne peut nier la très grande ressemblance de son écriture et de celle du bordereau, et que dit-il pour l'expliquer? L'écriture du bordereau aurait été calquée sur papier transparent appliqué sur des mots découpés dans des textes écrits par lui, puis rassemblés de manière à former des phrases qui puissent être prises pour avoir été tracées de sa main. Quelle plaisanterie! Comme si l'écriture précipitée, galopante, bâclée, l'écriture à la diable du bordereau pouvait provenir du travail lent, attentif, appliqué, toujours pénible d'un décalque! Et pourquoi le faussaire aurait-il été choisir précisément l'écriture

d'Esterhazy pour dissimuler la sienne? Si ce faussaire est Dreyfus, quel motif avait-il de jeter son dévolu sur l'écriture d'Esterhazy plutôt que sur cent autres? Pourquoi, dans cette hypothèse et quand on lui a mis le document sous les yeux, n'a-t-il pas dit que c'était Esterhazy qui l'avait écrit?

On voit bien d'ailleurs que celui-ci cherche pour sa défense à faire croire qu'il s'est tramé une conspiration pour le perdre. Qui donc avait intérêt à le perdre? Il y a à ce propos une histoire de « dame voilée » qui est tout ce qu'on peut concevoir de plus roman-feuilleton. Au moment où il se désolait — c'est là du moins ce qu'il raconte — de se voir l'objet de noires machinations, un ange, une femme inconnue, dont il ne put jamais voir les traits, lui aurait assigné des rendez-vous nocturnes, soit auprès du pont Alexandre en construction, soit au Sacré-Cœur, soit à Montsouris, se bornant à lui dire qu'elle lui portait intérêt comme à la victime désignée par d'infâmes persécuteurs. Elle lui aurait finalement remis une pièce secrète et libératrice, démontrant son innocence, mais en lui enjoignant de la retourner au ministère de la guerre, parce que cette pièce en venait, parce qu'elle en avait été détournée et qu'elle y devait revenir. Il n'avait donc plus rien à craindre... Croira qui voudra ce conte à dormir debout. Pour ma part, je n'en suis pas capable.

Hé bien ! l'on m'affirme qu'à l'instruction qui se poursuit encore, on prend au sérieux une billevesée de cette envergure. On me raconte encore bien d'autres choses.

Le lieutenant-colonel Picquart est revenu de Tunisie. A la veille même de son retour à Paris, on a opéré chez lui, en son absence, une descente de police, on a fait main basse sur tous ses papiers, ouvert de force tous ses tiroirs, absolument comme s'il se fût agi d'un accusé sur qui pèse la présomption d'un grand crime.

Et quand ceux qui accusent Esterhazy, vu l'identité des écritures, d'être l'auteur du bordereau, demandent au général de Pellieux qu'il leur montre l'original — cet original dont le texte est depuis longtemps connu de tout le monde et ne contient absolument rien de compromettant pour tout autre que son auteur, — le général de Pellieux refuse en prétextant que, le bordereau ayant été reconnu pour être de la main de Dreyfus, le soumettre à un nouvel examen serait remettre en question la chose jugée. Palsembleu ! général, s'il en est ainsi, vous mettez notre pauvre logique à une rude épreuve. Comment ! vous ne voyez pas que le fait même de l'instruction dont vous êtes chargé la remet, quoi qu'on fasse, en question, la chose jugée ! Ce que c'est que les positions fausses et que les conséquences d'un sophisme une fois passé à l'état d'axiome !

Je m'y perds une fois de plus. Tous ces hommes qui sont, je n'en doute pas, de courageux soldats, qui se battraient comme des lions pour la défense du sol national et du drapeau, et qui semblent n'avoir que des idées si confuses sur la justice et ses exigences les plus impérieuses ! Il faut donc qu'ils soient bien convaincus de la réalité d'une chose

qui, à moi, dans ma cellule, me paraît purement fantastique. Mais, au nom du ciel, sur quoi repose-t-elle donc, leur conviction ? Que ne donnerais-je pas pour le savoir exactement !

7 janvier 1898.

C'est fini. Je suis désormais fixé. Ce matin on m'a apporté le *Siècle* qui contenait la reproduction de l'acte d'accusation lu au conseil de guerre de 1894 et exposant les charges qu'on faisait valoir contre Dreyfus. Comment se l'est-on procuré ? L'acte d'accusation, comme tout le procès, fut couvert par le huis-clos. Le document n'en est pas moins là, et aucun démenti n'a paru dans les journaux de ce soir. Il est intégral. On ne peut pas soupçonner la moindre lacune. Au surplus, cet acte d'accusation, aussi bien que le texte du bordereau, font qu'on se demande plus que jamais pourquoi l'un et l'autre ont dû être discutés en l'absence de tout public.

Avec quelle avidité je me suis jeté sur ce document après lequel je soupirais depuis si longtemps ! C'est la troisième fois que je le relis, et chaque fois mon impression est plus pénible.

J'avais encore la naïveté de m'attendre à des découvertes graves qui m'auraient obligé à un nouvel examen, qui auraient tout au moins atténué la vivacité de mes doutes, renforcé le peu qui me restait encore d'hésitation.

Rien, rien, il n'y a rien dans cette pièce qui a

servi de base, de seule base légale, à un arrêt terrible, foudroyant, plongeant dans l'infamie un infortuné, dans le désespoir toute une famille. A mesure que j'avançais dans la lecture, je sentais, comme on dit, les bras me tomber du corps ou plutôt je me frottais les yeux pour m'assurer que je ne rêvais pas.

Cette merveille de logique est signée par le commandant Besson d'Ormescheville et s'appuie sur l'instruction menée préalablement par le commandant du Paty de Clam.

Elle commence par affirmer que l'écriture du bordereau présente une remarquable ressemblance avec celle de l'inculpé Dreyfus. Nous savons ce que vaut cette assertion. Son inexactitude frappe immédiatement quiconque a des yeux pour voir et pas de prévention dans l'esprit. La pièce avait d'abord été soumise à l'appréciation de M. Gobert, expert de la Banque, à qui l'on avait remis en même temps des spécimens de l'écriture de Dreyfus sans le nommer. Ce M. Gobert émit des doutes sur l'identité des écritures (parbleu!), demanda un supplément d'informations; cela parut suspect (tiens! pourquoi donc?) on lui enleva les pièces, et on les soumit à M. Bertillon, le chef du service anthropométrique. Cet étonnant spécialiste, armé sans doute du grimoire dont les journaux nous ont donné les échantillons, — vrai grimoire de sorcier, qui a pour tout esprit un peu critique la même valeur démonstrative que les horoscopes tracés par les anciens astrologues, — émit l'incompréhensible opinion que les écritures provenaient de la même personne. C'est ce

qui détermina le ministre de la guerre à ordonner l'arrestation de Dreyfus. Oh ! M. Alphonse Bertillon, théoricien des écritures *dextrogyres* (lettres tournées vers la droite) et *senestrogyres* (tournées vers la gauche) ou plus exactement *sinistroyres*, quelle tragique boulette votre imagination, aiguillonnant votre subtilité bien connue, vous a-t-elle fait commettre là ! C'est de l'arbitraire pur, de l'arbitraire effrayant, que votre théorie, malgré ses apparences savantes, c'est aussi chimérique en vérité que les oracles tirés par les bonnes femmes du marc de café ou que les présages fournis par le plomb fondu qu'on laisse tomber dans l'eau. Et ce qui est terrible, c'est que d'autres experts, aussi consultés, se sont évidemment laissé impressionner par ce système de divination abracadabrante. Autrement on ne parvient pas à comprendre comment ce qui crève les yeux de toutes les personnes que j'ai consultées pour confronter mes propres expériences avec les leurs, des personnes de première compétence, habituées à comparer des écritures bien plus compliquées que celles dont il s'agissait ici, comment des différences immédiatement visibles, confirmées par l'analyse des détails, qui distinguent les deux écritures, n'ont pas modifié du tout au tout les conclusions de ces autres experts. On reproche à M. Gobert de s'être refusé à l'éventualité d'une nouvelle expertise. Parbleu ! j'en aurais fait autant à sa place, du moment que j'aurais soupçonné, comme il en avait le droit après ce qui s'était passé, que le résultat dans un sens déterminé serait seul agréé.

Toutefois, un des autres experts consultés, M. Pelletier, ne se crut pas en droit d'affirmer l'identité des écritures.

Mais ce qu'il y a de plus fort, c'est que M. Alphonse Bertillon lui-même, je le sais de source certaine, a sans doute reconnu que les écritures différaient ; mais, ô puissance des théories en l'air ! il a prétendu que Dreyfus, dont l'écriture est dextrogyre, avait, pour écrire le bordereau, recouru très souvent à l'écriture sinistrogyre. J'avoue que je ne vois rien de sinistrogyre dans l'écriture du bordereau dont presque toutes les lettres sont visiblement inclinées vers la droite, quelques-unes seulement étant plutôt verticales. Mais c'est peut-être faute de bien comprendre la théorie de M. Bertillon. Seulement je lui demande en grâce comment, s'il ne s'est pas dit d'avance que l'homme soupçonné *devait être* l'auteur du bordereau, il a pu lui venir à l'idée que les écritures étaient de la même main, QUOIQU'ELLES DIFFÉRASSENT !

Le grand malheur fut que la renommée de M. Alphonse Bertillon comme anthropomètre fit illusion à des officiers plus débrouillards sur le terrain que sur un papier mal écrit. Ils n'ont pas réfléchi qu'on peut être anthropomètre ingénieur et graphologue très médiocre. Ce qui n'empêche qu'en simple équité ils auraient dû se dire que si, sur cinq experts consultés, il y en avait deux qui contestaient l'identité de main affirmée si singulièrement par les trois autres, il y avait doute, et qu'il fallait d'autres preuves bien accablantes à la charge de l'accusé pour que cette iden-

tité contestée fût une preuve sérieuse contre lui.

Le même acte d'accusation nous raconte ensuite le curieux incident que voici :

Dreyfus était encore dans l'ignorance complète des soupçons qui pesaient sur lui. Alors M. du Paty de Clam imagina de lui faire écrire sous sa dictée l'énumération des documents annoncés par le borderau. Or, nous est-il dit, dès la cinquième ligne son écriture devint irrégulière, il se troubla, il se plaignit de froid aux doigts, bien que la température de la chambre fût bonne... Donc il se trahissait lui-même ! Ah ! pardon, commandant ; si vous me faisiez asseoir à votre bureau pour me dicter une lettre où d'abord je ne comprendrais rien, mais où bientôt je reconnaîtrais que vous me faites énumérer les divers moyens que j'ai employés pour tuer ma mère, je crois bien que, malgré ma parfaite innocence, je vous prie du moins d'y croire, je me demanderais ce que peut signifier cette plaisanterie macabre, et j'ai comme une idée que j'aurais aussi froid aux doigts. Allons, ces moyens-là peuvent être de mise dans les romans de Ponson du Terrail, mais Gaboriau lui-même n'en aurait pas voulu.

C'est pourtant là, dans tout cet acte d'accusation, c'est dans ce qui a trait au bordereau, que se trouve la seule argumentation méritant qu'on l'examine avec quelque soin. Le reste est d'un vide désespérant. On nous apprend que l'accusé avait des allures indiscretes, étranges, qu'il travaillait seul à des heures tardives, ou en dehors de celles qui sont affectées au travail ou dans d'autres bureaux que le

sien. Eh bien ! qu'est-ce que cela prouve ? Simple-
ment ceci, c'est qu'il est très laborieux. On le savait
déjà. Une perle entre bien d'autres : « Dans le même
ordres d'idées, *il a pu* aussi, sans être vu de per-
sonne, pénétrer dans d'autres bureaux que le sien. »
Cet *il a pu* est à encadrer.

Chose présentée encore comme un indice effrayant
de sa culpabilité ! « Il s'était surtout attaché à l'étude
des dossiers de mobilisation. » Concevez-vous cela ?
Et moi, candide, qui m'imaginai que les officiers
d'Etat-Major avaient pour premier devoir de con-
naître à fond cette partie si essentielle de la défense
nationale, afin d'éviter les lamentables désordres
dont nous fûmes les témoins attristés en 1870 et qui
contribuèrent tant à nos désastres !

Savez-vous une chose ? C'est que, si Dreyfus était
mort avant que des soupçons meurtriers se fussent
élevés contre lui, tout cela aurait fait partie de son
oraison funèbre. On aurait fait l'éloge attendri de ce
jeune officier enlevé à la fleur de l'âge et qui se dis-
tinguait par un zèle exceptionnel, par un labeur de
bénédictin, qu'inspirait le patriotisme le plus pur,
qu'animait la noble ambition d'être à la hauteur de
la tâche sacrée qui lui était confiée, etc., etc. Voilà
comment, selon l'idée préconçue qu'on se fait d'un
homme, il y a moyen de voir des choses accablantes
là où d'autres ne verraient que des motifs d'éloges.

Et cela continue de plus belle. Dans un de ses
interrogatoires, évidemment pour expliquer com-
ment il a pu se faire que les documents énumérés
par le bordereau aient été détournés par une main
coupable, Dreyfus déclare que les documents desti-

nés à demeurer secrets n'étaient pas en parfaite sûreté dans les bureaux de l'État-Major, qu'ils étaient mal gardés. Si le fait est vrai, il est tout naturel qu'il ait dit : « Pourquoi voulez-vous que ce soit précisément moi qui les aie détournés, quand tant d'autres ont pu le faire? » L'accusateur prétend que cette allégation d'insécurité des documents n'a pas été confirmée. Mais après, un peu plus loin, nous apprenons que, dans le même bureau, le 2^e, un caporal fut chargé par son chef de copier un travail de 22 pages sur Madagascar, où l'on prévoyait qu'une expédition serait nécessaire. Ce travail dura, nous est-il dit, environ cinq jours (ce qui ne prouve pas que le caporal travaillât d'arrache-pied) et on ajoute naïvement que, pendant ces cinq jours, original et copie étaient laissés sans surveillance en un carton non fermé, dans l'antichambre où le copiste copiait, et en son absence. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'acte d'accusation. Mais alors ?

Dreyfus s'embrouille dans ses déclarations, continue l'acte, il se contredit ; pourtant il est très habile, très souple d'esprit, mais il voile souvent la vérité, et toutes les fois qu'il se voit serré de près, il s'en tire sans trop de difficulté. — Tenez, commandant, si j'étais accusé d'un crime épouvantable et que je me visse épluché par des investigateurs évidemment mal disposés à mon égard, comme je n'aurais concerté avec moi-même aucun plan de défense, je considère comme infiniment probable que je perdrais quelque peu la tête et que je m'embrouillerais très aisément dans mes explications, et je ne sais pas si « je m'en tirerais sans trop

de difficulté ». Rien n'est plus difficile à démontrer que l'évidence à des gens qui la nient, ou, ce qui revient au même, que ce qui nous paraît évident à nous-mêmes. Si toutefois, « serré de près », je m'en tirais « sans trop de difficulté », il me semble que ce serait plutôt une preuve en ma faveur qu'une raison de plus pour m'accuser. Décidément nos manières de raisonner bifurquent.

Je passe sur « l'attitude louche » provenant de ce que l'imprudent capitaine cherchait « à se procurer le plus possible de renseignements divers, oraux ou écrits, avant de terminer son stage à l'État-Major de l'armée ». C'est toujours la même façon d'argumenter. Il en résulterait selon la logique vulgaire, qu'à l'État-Major l'officier stagiaire modèle doit terminer son stage sans avoir acquis toutes les connaissances qu'il aurait pu se procurer pendant la durée de ce stage. J'ai beau faire, cela me paraît extraordinairement bizarre.

J'arrive à ce qui, dans l'hypothèse de la criminalité de l'inculpé, aurait pu fournir une charge des plus sérieuses, je veux dire à sa conduite privée. Si l'enquête avait démontré, par exemple, qu'il était grand dépensier, ruiné par ses vices, rendu besogneux par de violentes passions qu'il n'était plus en état de satisfaire, qu'il avait mangé tout son avoir avec des maîtresses rapaces, en étalant un luxe tapageur, en se livrant avec frénésie aux émotions du jeu, on trouverait là, non pas une démonstration rigoureuse, mais une présomption forte, expliquant naturellement que de chute en chute il se soit laissé tomber jusque dans la bourbe où se

vautrent les traîtres. Mais point. L'acte d'accusation lui reproche des galanteries qu'il m'est impossible de contrôler, excepté une pourtant. Mais ce qui achève de mettre en plein jour l'incroyable état d'esprit de l'accusateur, c'est que précisément ces galanteries étaient, selon ses propres déclarations, de celles qui font plus de tort à la moralité qu'à la bourse. Il est une de ses maîtresses qui était riche. Il en est une autre qu'il a quittée parce qu'il s'est aperçu « qu'elle en voulait plutôt à sa bourse qu'à son cœur » ; une autre dont il s'est séparé parce qu'il a cru découvrir qu'elle faisait de l'espionnage. Hé, mais ! ce scrupule est bien surprenant chez un traître. J'aurais pensé que c'était là pour lui une « connaissance » précieuse et que les deux auraient continué de faire la paire. Mais passons. Assurément, si tout cela est vrai, nous ne pouvons que blâmer de tels écarts de conduite. Mais tout cela est-il vrai ? L'accusation n'a pu avoir pour se renseigner là-dessus que des ouï-dire. Or, en pareille matière, il faut toujours se rappeler, pour le mal comme pour le bien, cette parole d'une femme d'esprit du siècle dernier : elle entendait son mari se porter garant devant toute une compagnie de la vertu quelque peu contestée d'une femme célèbre : « Comment faites-vous donc, monsieur », lui dit-elle tranquillement, « pour être si sûr de ces choses-là ? » On n'est pas arrivé à mon âge sans savoir que dans aucun pays le corps des officiers ne se targue d'une chasteté à toute épreuve, sans savoir non plus combien il faut rabattre des histoires galantes qui, selon les milieux, se chuchotent à voix basse ou

se racontent *ore pleno*. Je crois qu'il y a bien des aventures de ce genre qu'on ignore, qu'on ne saura jamais, et bien d'autres qui ne sont que des légendes. Et ce qui me rend sceptique, c'est que parmi les frasques reprochées à Dreyfus dans l'acte d'accusation, il en est une qui le suppose en relations illi-cites avec une dame Dida qui, vers la fin de 1890, fut assassinée à Ville-d'Avray par un certain Wladimiroff. L'affaire fit quelque bruit. Dreyfus fut appelé en témoignage, et ce qui est du dernier piquant, c'est — je puis l'affirmer de bonne source — qu'il reçut du président des assises des compliments pour la conduite pleine de tact, d'honnêteté et de délicatesse dont il fit preuve en cette occasion. Allons ! M. le commandant-rapporteur a eu la main malheureuse en rappelant ce fait-divers. Comment veut-il que nous ayons pleine confiance dans les autres potins dont il nous régale ?

8 janvier 1898.

Je reprends ma dissection. J'en étais aux potins sur la vie privée de Dreyfus. Ils me paraissent bien suspects, mais et après tout, qu'est-ce que tout cela peut bien avoir à faire avec le point essentiel, la trahison ? avec la communication à nos ennemis de pièces qui devaient rester secrètes ? Est-ce que tous ceux de nos officiers qui ont à se reprocher des faiblesses de cette catégorie vont être mis à l'index comme capables de trahison ? Diantre !...

Encore une autre merveille ! Etait-il joueur, se

demande l'accusateur. Il a déclaré qu'il ne l'était pas. Cependant il *avoue* (pourquoi *avoue*?) qu'il a été invité à dîner au Cercle de la Presse où l'on joue beaucoup, et qu'il y a dîné. — Soit, le cas n'est pas pendable; mais a-t-il joué? Là ou ailleurs? — Réponse : les cercles-tripots de Paris n'ayant pas d'annuaire et leur clientèle étant en général peu recommandable, les témoins auraient été très suspects : NOUS NOUS SOMMES PAR SUITE DISPENSÉ D'EN ENTENDRE. Ah çà! je trouve à la fin qu'on se moque un tantinet de nous. Comment! il était impossible de savoir si Dreyfus était ou non un des habitués de ces Cercles qui sont toujours plus ou moins surveillés? Mais moi qui n'y ai jamais mis les pieds, j'ai su tout de suite par des tiers beaucoup plus expérimentés que moi et très dignes de foi que tel individu, sur lequel j'avais des renseignements à recueillir, « taillait » fréquemment « des bacs » sensationnels dans l'un de ces antres de la Tyché moderne. Je ne suis pas sûr de savoir exactement ce que c'est que de « tailler un bac », mais je crois bien, quand je fais appel à mon savoir étymologique, que cela signifie « jouer au baccarat ». Et l'instruction militaire n'aurait pu s'assurer si, oui ou non, Dreyfus comptait parmi les acharnés de ce jeu ou d'un autre! Et si elle n'a pu s'édifier sur ce point, pourquoi cette insinuation qui doit faire croire aux auditeurs et aux lecteurs qu'en dépit de ses dénégations Dreyfus fréquentait les cercles-tripots pour y jouer? Quel parti pris de noircir un accusé!

Autre chose. Il s'est plaint souvent d'avoir eu un

numéro inférieur à celui qu'il avait mérité au sortir de l'école de guerre, et cela du fait d'un général examinateur qui lui en voulait à cause de sa religion. Hé, hé! d'après tout ce que nous apprenons depuis quelque temps, la chose n'a rien absolument d'impossible. Mais encore qu'est-ce que cela prouve pour ou contre sa culpabilité dans l'affaire de la trahison? Voici du reste ce qui doit corroborer les soupçons. Je reproduis littéralement : « Les notes successives obtenues par le capitaine Dreyfus depuis son entrée au service sont généralement bonnes, quelquefois même excellentes, à l'exception de celles qui lui ont été données par le colonel F***, chef du 4^e bureau de l'Etat-Major de l'armée. » Parbleu ! comment cet officier pouvait-il bien noter ce stagiaire trop interrogant, trop zélé, qui désirait savoir tout ce qui concerne son état? C'eût été d'un très mauvais exemple.

Après cela, on invoque à titre de circonstance aggravante qu'il se rendait en Alsace, son pays natal, quand et comme il voulait, et que les autorités allemandes fermaient volontairement les yeux sur ces voyages clandestins. — Cela encore me paraît étrange. Je connais des Alsaciens inventeurs de certains trucs qui leur ont permis de déjouer souvent les règles draconiennes appliquées par les Allemands aux officiers français voulant se rendre dans le pays annexé. Mais n'est-il pas évident que si Dreyfus avait été le traître qu'on suppose, il aurait au contraire fait des demandes en règle et même se les serait fait refuser pour déjouer les soupçons de ceux qu'il avait à craindre? Ce n'était pas en Al-

sace qu'il trahissait dans l'hypothèse, c'était bel et bien en France même.

Viennent ensuite des considérations sur des documents énumérés dans le bordereau. Ils sont tels, nous est-il dit, que c'est un officier d'artillerie qui a pu en apprécier l'importance, que Dreyfus a dû les connaître ou bien a pu se les procurer, etc. Il y a là des détails techniques que je ne sais pas discuter. Mais où est la preuve que si Dreyfus *a pu* se les procurer, c'est lui seul qui a *dû* les livrer? Et quand nous savons combien les documents sont mal gardés à l'Etat-Major — d'après l'acte d'accusation lui-même — pourquoi vouloir que ce soit lui, précisément lui, qui les ait détournés?

Je m'étonne d'ailleurs beaucoup d'une phrase du terrible bordereau, qui est de Dreyfus, bien qu'il ne soit pas de son écriture. Elle concerne la dernière pièce mentionnée, le Manuel de tir de l'artillerie de campagne (14 mars 1894), et elle est suivie de cette déclaration : « Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer, et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours... Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. » Est-ce que, ce mauvais français mis de côté, cela ressemble à une phrase écrite par un officier d'artillerie attaché à l'État-Major? Est-ce que ces officiers-là, tout particulièrement, ne doivent pas étudier de près un Manuel de ce genre? Est-ce qu'il ne leur est pas plus facile qu'aux officiers des autres armes de le posséder au moins un bon bout de temps pour se familiariser avec toutes ses dispositions? Je

ne sais si je me trompe, mais, dans mon innocence, j'aurais plutôt cru ces lignes écrites par un officier de troupe. Un tel officier, en effet, ne pouvait posséder ce Manuel que grâce à la complaisance ou à la distraction d'un officier d'artillerie. Celui-ci ne pouvait le laisser longtemps entre les mains de son correspondant, chacun des exemplaires, comme il est dit, devant faire retour au ministère après les manœuvres. Mais, si c'est un officier de troupe, étranger au corps de l'artillerie comme à l'État-Major, ce n'est donc pas Dreyfus.

Réservez pour le bouquet cette dernière... j'aurais dit « niaiserie », disons, par respect pour l'épaulette, « naïveté », car elle est d'une candeur qui désarme. Comme dernier élément de suspicion contre ce malheureux Dreyfus, on relève qu'il a des connaissances très étendues, une mémoire remarquable, et qu'il parle plusieurs langues, notamment l'allemand qu'il sait à fond (étonnant, n'est-ce pas, chez un Alsacien!) et l'italien qu'il prétend avoir en partie oublié. N'importe ! Avec ces deux langues on est préparé à trahir la France au profit de la Triple. Est-ce assez démonstratif, cette insinuation-là ? Et moi qui m'imaginai qu'une des qualités les plus indispensables à un officier supérieur, c'était de savoir autant que possible les langues étrangères, celles surtout de nos ennemis les plus probables ! C'est donc moi qui étais le naïf. Aussi Dreyfus a-t-il été un étourneau. Que n'a-t-il écrit son bordereau en allemand, avec l'écriture allemande, au lieu de l'écrire en lettres françaises et en mauvais français ! Il se fût bien mieux déguisé, cela ne lui aurait

coûté aucune peine, pas plus qu'au destinataire de sa lettre-missive.

9 janvier 1898.

Je me relis, amèrement triste, écœuré, épouvanté. Voilà pourtant ce qu'un faux point de départ, suggéré par une antipathie sans fondement sérieux, peut engendrer de faux raisonnements et de fausses conclusions qui aboutiront au meurtre juridique d'un innocent ! Je ne saurais pourtant tenir les commandants du Paty de Clam et d'Ormescheville pour de méchants hommes qui sciemment, volontairement, se seraient promis de satisfaire au prix d'un crime de basses rancunes ou des haines personnelles. Je parierais qu'ils se sont crus impartiaux. On n'en flaire pas moins d'un bout à l'autre de cette singulière instruction, je ne dirai pas le parti pris, mais l'idée préconçue, devenue une sorte d'idée fixe, troublant le regard et faussant le jugement.

C'est en petit, mais avec des conséquences non moins dangereuses, ce que l'on peut constater chez les gens dominés par une monomanie qui leur fait tout voir sous un jour faux.

Il y a déjà bien des années, je dus conduire pour la remettre à un parent une pauvre institutrice affligée de la manie de la persécution. Elle était tombée chez moi en coup de vent, me suppliant de la protéger contre les ennemis dont elle était entourée. Un jeune homme très riche et très puissant, dans le pays étranger où elle donnait des leçons de fran-

çais, s'était épris d'elle. Il ne lui plaisait pas, elle était honnête fille, elle avait repoussé ses avances. Depuis lors, il lui voulait mal de mort. Il avait organisé contre elle tout un système de persécution. Il avait soudoyé des agents de toute espèce pour lui nuire et même elle avait lieu de craindre pour sa vie : « Figurez-vous, monsieur, que cela ne cesse pas. Ce matin encore, dans l'hôtel où j'ai passé la nuit, j'ai trouvé ma paire de bottines devant une porte qui n'était pas la mienne ! Figurez-vous ! En venant chez vous j'ai été suivie par deux messieurs à moustaches qui me regardaient d'un air effrayant. Je n'ai pas osé déjeuner ce matin. Le café que l'on m'a servi avait une couleur si étrange que je n'ai pu me résoudre à le boire de peur qu'on n'y eût mêlé quelque poison. Vous direz peut-être que j'exagère. Il y a comme ça une quantité de gens qui me le reprochent, et cela m'irrite beaucoup. Mais la preuve que je ne me trompe pas, c'est qu'il y avait un voyageur très barbu dans la salle à manger qui me suivait des yeux pour savoir si je boirais ou non mon café... »

Je vis bien tout de suite à quel genre de malheureuse j'avais affaire. Son idée préconçue lui faisait tout voir de travers. Combattre sa turlutaine, raisonner avec elle, c'eût été peine perdue. Heureusement, elle avait pour le moment confiance en moi. Je lui fis donner à manger, et je me rappelle encore de quel œil soupçonneux elle examina de haut en bas la brave servante qui lui apportait de quoi se rassasier. Mais elle n'en mangea pas moins d'excellent appétit. Je devais l'accompagner en bateau à vapeur

jusqu'à l'endroit convenu avec le parent qui l'attendait pour la mener dans une maison de santé. Je la vis de nouveau qui tremblait comme une feuille, bien qu'elle se dît complètement rassurée par ma protection. Elle jetait partout des regards furtifs et inquiets. Elle glissa en mettant le pied sur le pont : on la poursuivait même à côte de moi ! On avait exprès pour elle rendu cet endroit glissant ! Elle remarqua avec terreur un petit marmiton, tout de blanc vêtu, qui la regardait en riant. Encore un soudoyé ! Arriva l'heure du repas. Elle m'annonça qu'elle ne mangerait rien. « Ce petit cuisinier... vous comprenez ! » Comme je tenais à ce qu'elle mangeât, je tâchai de l'y décider. Non, le potage, les sauces, les viandes seraient travaillés à son intention. — « Mais vous ne seriez pas seule à les manger. Empoisonnerait-t-on tous les convives de la table d'hôte ? » — « Oh ! on saura bien s'arranger pour me servir l'aliment nuisible. »

— « Hé bien ! demandez des œufs à la coque, et dites que vous ne voulez pas autre chose. » Cette idée la ravit. « Je n'y avais pas pensé. Oh ! comme ils vont être attrapés !... Mais ne pourraient-ils pas, en pratiquant un trou dans la coque, y introduire quelque chose de dangereux ? » — « Hé bien ! vous vous assurerez qu'il n'y a pas de petit trou ». — « C'est cela, c'est cela », fit-elle toute joyeuse ; et elle mangea six œufs à la coque. Car elle avait de nouveau un appétit formidable. Le soir, un peu avant d'arriver, elle avait vu dans les yeux du petit gâte-sauce, toujours en blanc, combien il était penaud du tour qu'elle lui avait joué. Enfin elle fut

remise aux soins de son parent qui m'en débarrassa.

La comparaison est grossissante, mais c'est au fond la même loi mentale.

Notez bien que chacun des petits faits dont la pauvre fille alimentait sa toquade avait sa réalité. Ce qui brouillait tout, c'est qu'elle ne les envisageait qu'en les mettant en connexion avec son idée fixe. Ses bottines, sa glissade, les messieurs moustachus et barbus, le marmiton, tout cela était très réel, mais tout cela était coloré par son imagination prévenue et teint de couleurs fausses. Combien de fois l'acte d'accusation contre Dreyfus ne m'a-t-il pas rappelé cet incident de ma vie passée !

Il est démontré pour moi qu'on a cru d'avance que le juif Dreyfus était le coupable, qu'il ne pouvait pas y en avoir d'autres dans l'état-major, qu'on n'allait pas l'accuser parce qu'il était juif, mais qu'il ne s'agissait plus que de réunir tout ce qui, dans les actes ou dans les paroles du juif, pouvait donner du corps à l'accusation. On ne se tromperait donc pas en signalant comme indices du crime commis tout ce qu'on avait pu ramasser sur son compte, depuis le fameux bordereau dont l'écriture différait de la sienne jusqu'à la connaissance qu'il avait de plusieurs langues. Tout était regardé à travers des lunettes sur lesquelles était au préalable gravé en grosses lettres le mot : Trahison !

10 janvier 1898.

J'ai relu pour la quatrième fois l'acte d'accusation. J'ai été abasourdi quand j'ai trouvé ce matin, dans un journal et sous la plume d'un rédacteur dont j'estime beaucoup le talent, que la publication de cette pièce réduirait certainement au silence les défenseurs de Dreyfus. Est-il possible que cet homme d'esprit en ait retiré cette impression? Quant à moi, il achève de démontrer la nullité des préventions qui pesaient contre l'inculpé.

Je peux me rendre ce témoignage que j'ai banni de mon esprit, pour faire cette quatrième lecture, tout ce que je pouvais considérer comme acquis par mes analyses antérieures. J'ai l'habitude de cette opération intellectuelle, et elle ne me coûte qu'un très léger effort. Le résultat s'est trouvé absolument le même.

Il y a des gens qui, par calcul politique, ou parce qu'ils n'aiment pas à penser qu'ils ont été les dupes d'une première apparence, souhaiteraient de tout leur cœur que la culpabilité de Dreyfus fût chose irrévocable, sur laquelle il n'y eût plus à revenir. Et ce souhait, que j'ai moi-même un moment partagé, influe visiblement sur leurs appréciations. Ils s'impatientent quand on leur en parle et ne veulent rien étudier, rien écouter.

Quand même l'intérêt de mon repos et de mes études conspirerait avec leur désir, je ne saurais me rallier à leur point de vue; je dirai

même qu'en s'enveloppant de cette indifférence de commande, en contribuant par conséquent à entretenir l'opinion vulgaire sur le compte de la victime d'une formidable erreur, on devient jusqu'à un certain point complice de l'injustice dont le condamné pâtit si cruellement depuis trois ans. Je n'ai malheureusement aucun pouvoir pour faire réformer un jugement auquel, hélas ! j'ai moi-même applaudi au premier moment.

Imbécile que j'étais, ridicule gratte-papier, béli-tre, grand nigaud, acceptant les yeux fermés, sans réflexion, sans examen, une sentence dont j'ignorais les dessous, comment ai-je pu être infidèle à ce point aux principes de critique dont je me fais toujours une loi dans mes jugements historiques ! Je me rappelle combien j'étais sévère pour l'infortuné en constatant que son crime prétendu était d'autant plus abominable qu'on cherchait en vain à quel mobile il avait pu céder pour le commettre. Il avait donc fait le mal, un mal odieux entre tous, pour le plaisir de faire le mal. C'est le caractère que la légende attribue à Satan. Superstitieux que j'étais, j'aurais dû par cela même me défier d'un arrêt présupposant une pareille monstruosité. C'était du surnaturel retourné.

Aujourd'hui je n'hésite plus. Ma conviction est faite.

Et qu'on n'aille plus me parler de pièces secrètes, incommunicables, démontrant en dehors des chefs d'accusation connus qu'on a bien fait dans tous les cas de condamner Dreyfus. Quand je vois combien sont misérables les preuves qu'on a produites à

l'appui de l'accusation, quand je les compare à tout ce qui rendait cette accusation de tous points invraisemblable aux yeux de quiconque ne croit pas qu'un juif est autrement fait que nous tous, quand je pense qu'on a pu prendre au sérieux des arguments qui ne résistent pas à une minute de critique, — lors même qu'un arrêt ne serait pas déjà vicié par l'introduction illégale de documents demeurés inconnus à l'accusé, — comment veut-on que j'attache la moindre valeur à des pièces jugées démonstratives par les mêmes esprits qui ont pu prendre et présenter comme valides des démonstrations qui ne prouvent absolument rien ?

Existent-elles seulement ces pièces que nul n'a pu connaître que ceux qui nous en parlent, parce qu'ils sentent bien que ce que l'on connaît ne pèse pas un fétu dans la balance d'un jugement impartial ? Sont-elles authentiques ? Est-on bien sûr qu'on n'en ait pas fabriqué ? Ne parle-t-on pas d'étranges dépêches adressées au lieutenant colonel Picquart à Tunis et forgées tout exprès pour le compromettre ? Ces pièces mystérieuses ont-elles la portée qu'on leur attribue ? A-t-on reculé devant l'infamie d'écrire en toutes lettres le nom de Dreyfus là où il n'y avait qu'une initiale ? N'a-t-on pas répandu le bruit que Dreyfus avait fait des aveux ? C'était faux, archi-faux, c'est démontré faux. On en avait, disait-on, la certitude *morale*. C'est toujours la même pétition de principe. On croit d'avance à la culpabilité, et tout ce qui se dit et s'invente pour appuyer la thèse préconçue est accepté par les gens obéissant au même préjugé irréfléchi.

Je n'accuse personne. Je crois à une série d'entraînements emboîtés les uns dans les autres. Des préjugés antijuifs ont orienté les esprits dans un certain sens. Des chefs militaires, ayant sous eux des officiers qui, par pli d'esprit contracté depuis longtemps, ne se permettraient pas de révoquer en doute l'opinion de leurs supérieurs, ont imprimé le branle aux soupçons gratuits et aux interprétations unilatérales. On a vu noir ce qui était blanc, incriminé ce qui était naturel, trouvé blâmable ce qui était louable. Ainsi s'est formé le nuage d'orage dont la décharge a atteint un malheureux en pleine poitrine. Le vrai coupable, c'est l'antisémitisme, et c'est peut-être la plus éclatante, c'est loin d'être la seule des iniquités dont il est la cause première.

Dorénavant, je le répète, ma conviction est entière.

En mon âme et conscience, Alfred Dreyfus était innocent.

Alfred Dreyfus aurait dû être acquitté.

Le procès qui lui a été intenté et dont il est sorti condamné, voué à l'infamie, doit être révisé.

Je ne peux rien, du moins je ne peux que bien peu de chose pour qu'on en vienne là. Mais le peu que je pourrai, je le ferai.

Je tâcherai de réparer ainsi, dans la très faible mesure de mon pouvoir, la part de faute que j'ai commise en m'associant à tous ceux qui croyaient aveuglément à la grande trahison de l'officier alsacien.

Nous arrêtons là les extraits du journal de notre vieil ami. C'est le 10 janvier 1898 que s'ouvraient

les débats du procès Esterhazy, et l'affaire Dreyfus, quoi qu'on fit pour l'en disjoindre, allait entrer dans une phase nouvelle. Notre but était uniquement de montrer comment un « intellectuel », très bon patriote, mais amoureux de la justice, avait passé successivement de la foi au doute et du doute à la conviction que les juges de Dreyfus s'étaient fourvoyés et avaient frappé un innocent.

Cette conviction, désormais inébranlable chez lui, n'a pu évidemment être modifiée par ce qu'il a su du procès Esterhazy, par le retentissant appel de M. Zola, par le procès orageux intenté à ce dernier et poursuivi au milieu des clameurs de la rue et des scandales du Palais.

Nos lecteurs, s'ils ont suivi le fil de sa pensée, n'ont pas besoin qu'on leur dise les impressions qu'il en a retirées. Nous signalerons seulement quelques-uns de ses jugements. Il trouve, par exemple, qu'on s'est « donné autant de peine pour acquitter le commandant Esterhazy qu'on en avait » pris pour condamner Dreyfus. »

Il est tout scandalisé des ovations prodiguées à un officier qui, lors même qu'il serait innocent du crime proprement dit dont il est publiquement accusé, n'en a pas moins révélé dans plusieurs lettres avouées par lui-même des sentiments qui outragent l'armée aussi bien que la nation françaises. — Il a applaudi de tout son cœur à l'éloquent appel de M. Zola au Président de la République en faveur d'une cause qu'il croit être celle de la justice et de la vérité, encore bien que son humeur pacifique lui fasse regretter la violence de quelques expres-

sions et l'insistance mise sur la volonté réfléchie, préméditée, de condamner Dreyfus. Comme on a pu le voir, il croit plutôt à des entraînements plus ou moins inconscients, à des préjugés qui égarent la logique, à des plis d'esprit dont on ne se rend pas compte. Mais c'est une raison de plus pour qu'en présence de la nullité pitoyable des charges élevées contre le condamné, on se décide enfin à reviser un procès qui comptera parmi les erreurs célèbres de la justice humaine.

Ailleurs il s'égayé de l'épithète médiocrement correcte qu'on a donnée dans la presse et au Parlement au groupe si nombreux d'hommes appartenant à la catégorie des hommes d'étude et de science qui de plus en plus en sont venus, non seulement à douter de la culpabilité de Dreyfus, mais encore à affirmer son innocence. On les a baptisés du nom d'« intellectuels. » Cela ne veut rien dire, si cela ne désigne pas des hommes habitués, plus que d'autres, à appliquer leur intelligence, leur critique raisonnée et une dialectique serrée à la solution des questions obscures. Probablement on a voulu faire entendre que ces hommes de cabinet, non mêlés aux luttes quotidiennes et aux affaires positives, se laissent aller à des appréciations qui seraient tout autres s'ils mettaient eux-mêmes, comme on dit vulgairement, la main à la pâte. Cela signifierait donc que le jugement est plus sain chez ceux qui sont emportés par l'ardeur de la lutte et les passions qu'elle déchaîne que chez ceux qui examinent les choses en spectateurs calmes, désintéressés et se possédant pleinement. C'est une thèse qui se

justifiera difficilement devant le bon sens. Du reste, avoir contre soi, dans un pays et dans un temps donnés, les intelligences les plus cultivées n'a jamais été une raison d'affirmer qu'on est dans le vrai. Ordinairement ce que ces intelligences-là pensent et proclament finit par s'infiltrer dans la multitude d'abord revêche à leurs remontrances, et ce sont elles qui déterminent à chaque époque le jugement de la postérité. Les « intellectuels » pourraient rappeler aux triomphateurs du jour le mot du poète rappelant à la dame qui dédaignait ses hommages que l'avenir

Ne saura que vous fûtes belle
Que parce que je l'aurai dit.

Les extravagances graphologiques de M. Bertillon l'ont de nouveau beaucoup amusé, — et attristé, — puisqu'elles ont eu des si douloureuses conséquences. — Quant au « syndicat », cette solennelle niaiserie, et à l'accusation de vénalité lancée par une certaine presse contre les amis consciencieux de la justice et de la vérité, il en a ri. Tant pis pour ceux qui prennent au sérieux de pareilles calembredaines. Elles vont rejoindre en mythologie l'histoire de la « dame voilée. » — Le silence du général Mercier, refusant de répondre sous la foi du serment à la question formellement posée si, oui ou non, une pièce secrète, non connue de la défense, a été communiquée au Conseil de guerre dans la chambre de ses délibérations, lui paraît, ce qu'elle est en effet, un aveu. — Il ne comprend pas que la défense n'ait

pas coupé court aux débats immédiatement après les menaces proférées par le chef de l'état-major en prévision du cas où le jury acquitterait M. Zola. Il lui semble qu'on avait là le *confitentem* pris sur le fait même. Car, en disant que le premier Conseil de guerre avait condamné Dreyfus et le second acquitté Estherhazy *par ordre*, M. Zola n'entendait évidemment pas qu'on leur avait commandé la condamnation, puis l'acquittement, du même ton et avec la brièveté qu'on met à commander : « Portez armes ! » mais qu'il y avait eu directement ou indirectement l'une de ces impulsions de supérieur à inférieur auxquelles, dans l'armée, on ne sait pas et ordinairement on ne doit pas résister.

Le résultat du procès Zola ne l'a pas étonné. En fait, le jury a été l'écho d'une opinion très généralement répandue, et c'est cela surtout qui l'afflige. On a réussi à identifier l'honneur de l'armée avec l'infaillibilité de quelques-uns de ses chefs, et le pis est que l'armée elle-même croit à cette identité et que la majorité de la population y croit encore avec elle. C'est un grand succès pour l'antisémitisme, cause originelle de tout le grabuge.

Cependant il ne perd pas courage. Il sait que les défenseurs de la bonne cause ne se laisseront pas dans leurs revendications, que le prétendu syndicat, auquel on a vu des hommes sérieux croire avec la crédulité d'une vieille portière, voit tous les jours augmenter le nombre des prétendus syndiqués, et en vieil humaniste il résume ses prévi-

sions et ses espérances en ces deux formules latines :

Adversus injustitiam aeterna auctoritas « Contre l'injustice revendication éternelle. » *Magna est veritas, et praevalabit* « Grande est la vérité, et elle prévaudra. »

FIN

TABLE

I. — La foi e	1
II. — Le doute	33
III. — La conviction	68



Format in-18 Jésus

P. ADAM. <i>La Glèbe</i> , 1 vol. in-32..	2 "	quette.	
— <i>L'Essence de Soleil</i> , 1 vol.	3 50	— <i>Pauf</i> , 1 vol in-32.	
— <i>Soi</i> , 1 vol.	3 50	HUYSMANS. <i>A vau-l'eau</i> , 1 v. in-32	
BAKOUNINE. <i>Œuvres</i> . 1 vol.	3 50	— <i>Certains</i> , 1 vol.	
BARBEY D'AURÉVILLY. <i>Théâtre</i>		— <i>Un Dilemme</i> , 1 vol. in-32.	
<i>contemporain</i> . Nouvelle série, 1870-		— <i>En Rade</i> , 1 vol.	
1883, 1 vol.	3 50	— <i>En Route</i> , 1 vol. in-18.	
— <i>Théâtre contemporain</i> . Dernière		— <i>Là-Bas</i> , 1 vol.	
série, 1881-1883, 1 vol.	3 50	J. JULIEN. <i>Trouble-Cœur</i> , 1 vol.	
H. BEAUCLAIR. <i>Ohé! l'artiste</i> , 1		— <i>Théâtre vivant</i> , 2 ^e série, 1 vol.	
vol. in-32.	2 "	KROPOTKINE. <i>La Conquête du</i>	
— <i>La Ferme à Goron</i> , 1 vol. in-32.	2 "	<i>Pain</i> , 1 vol.	
— <i>Le Pantalon de M^{me} Desnou</i> , 1 v.		— <i>L'Anarchie</i> , 1 brochure	
in-32.	2 "	L. LACOUR. <i>Humanisme intégral</i> ,	
— <i>Tapis Vert</i> , 1 vol.	3 50	1 vol.	
H. BECQUE. <i>Querelles littéraires</i> ,		ED. LEPELLETIER. <i>L'Amant de</i>	
1 vol.	3 50	<i>Cœur</i> , 1 vol.	
— <i>Molière et l'École des Femmes</i> ,		— <i>Une Femme de cinquante ans</i> , 1 v.	
1 brochure.	2 "	— <i>Les Morts heureuses</i> , préface de	
L. BLOY. <i>Le Désespéré</i> . 1 vol.	3 50	ALPH. DAUDET, 1 vol.	
— <i>Propos d'un Entrepreneur de dé-</i>		J. LORRAIN. <i>Les Griseries</i> , 1 vol.	
<i>molitions</i> . 1 vol.	3 50	CH. MALATO. <i>De la Commune à l'A-</i>	
GABROL. <i>Le maréchal de Saint-</i>		<i>narchie</i> , 1 vol.	
<i>Arnaud en Crimée</i> , 1 vol. in-8 ^o	7 50	— <i>Les Joyeusetés de l'exil</i> , 1 vol.	
E. CADOL. <i>Cathi</i> , 1 vol.	3 50	JEAN MOREAS et P. ADAM. <i>Les De-</i>	
F. CALMETIES. <i>Le Vice</i> , 1 vol.	3 50	<i>moiselles Goubert</i> , 1 vol.	
J. CARAGUEL. <i>La raison passionnée</i> ,		— <i>Le Thé chez Miranda</i> , 1 vol.	
1 vol.	3 50	G. NADAUD. <i>Chansons à dire</i> , 1 v.	
F. DE CUREL. <i>Le sauvetage du grand-</i>		— <i>Miettes poétiques</i> , 1 vol.	
<i>duc</i> , 1 vol.	3 50	— <i>Nouvelles chansons à dire</i> , 1 vol.	
CH. GROS. <i>Le Coffret de santal</i> ,		— <i>Théâtre de Fantaisie</i> , 1 vol.	
<i>poésies et fantaisies</i> , 1 vol.	3 50	— <i>Théâtre inédit</i> , 1 vol.	
L. DESCAVES. <i>Les Emmurés</i> , 1 vol.	3 50	G. NERGY. <i>La Future débacle</i> , 1 v.	
— <i>Misères du sabre</i> , 1 vol.	3 50	H. NIZET. <i>Suggestion</i> , 1 vol.	
— <i>Sous-Offs</i> , 1 vol.	3 50	REEPMAKER. <i>N'importe</i> . 1 vol.	
— <i>Sous-Offs en cour d'assises</i> , 1 pla-		— <i>Purification</i> , 1 vol.	
<i>quette</i>	2 "	P. DE RÉGLA. <i>Les Bas-Fonds de</i>	
E. DESCHAUMES. <i>La Banqueroute</i>		<i>Constantinople</i> , 1 vol.	
<i>de l'amour</i> , 1 vol.	3 50	— <i>Les Mystères de Constantinople</i> ,	
— <i>L'Amour en Boutique</i> , 1 vol.	3 50	1 vol.	
JEAN GRAVE. <i>La Société mourante</i>		— <i>Les Secrets d'Yildiz</i> , 1 vol.	
<i>et l'Anarchie</i> , 1 vol.	5 "	— <i>La Turquie officielle</i> , 1 vol.	
— <i>La Société Future</i> , 1 vol.	3 50	J. SAUTAREL. <i>Philosophie du Dé-</i>	
— <i>La Grande Famille</i> , 1 vol.	3 50	<i>terminisme</i> , 1 vol.	
HAMON. <i>Psychologie de l'Anarchiste-</i>		SCHUPMANN. <i>Les Étoiles en</i>	
<i>Socialiste</i> , 1 vol.	3 50	<i>voyage</i> , (La Patti, Sarah Bernhardt	
— <i>Le Socialisme et le Congrès de</i>		<i>Coquelin)</i> , 1 vol.	
<i>Londres</i> , 1 vol.	3 50	A. VALLETTE. <i>Le Vierge</i> , 1 vol.	
L. HENNIQUE. <i>Un Caractère</i> , 1 v.	3 50	VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. <i>Tri-</i>	
— <i>La Mort du duc d'Enghien</i> , 1 pla-		<i>bulat Bonhomel</i> , 1 vol.	

Duke University Libraries



D00331039J

944.C8

D778RE

598088

